



**Wallonie**

**Accords de branche « Energie/CO2 »  
avec les secteurs industriels wallons**

**Rapport public concernant l'année 2014**

Février 2016

## Editorial

---

La compétitivité de nos entreprises est garantie en partie par une haute performance énergétique de leurs installations. Cet objectif est raisonnablement atteint grâce à la mise en place d'accords volontaires avec les secteurs les plus énergivores. Ce sont les accords de branche dont les résultats annuels sont présentés dans les pages qui suivent.

Un autre facteur qui conduit à consolider la compétitivité est l'économie circulaire qui tend à venir sur le devant de la scène alors que de nombreuses entreprises pratiquent, déjà depuis longtemps, à leur niveau, le recyclage et le réemploi de flux de matières et d'énergies. Il n'empêche que le développement de l'économie circulaire est en route à une échelle de plus en plus importante et qu'elle pourrait avoir des conséquences non négligeables sur la disponibilité et le prix de ressources habituellement valorisées énergétiquement.

D'autre part, le contexte européen devient de plus en plus incertain, que ce soit au niveau de la relance économique qui tarde, ou celui de la géopolitique qui crée des espaces de non droit ainsi que l'émergence de populismes. Si des solutions sont mises en place de manière concertée, elles mettent généralement du temps à voir le jour et à donner leurs effets sur le terrain.

Et c'est bien tous ensemble que les pays de l'union européenne doivent pérenniser et défendre à tout prix les valeurs essentielles de l'Europe que sont la libre circulation des biens et des personnes ainsi que la création d'un espace économique et social commun dans le souci du développement durable. Ce sont ces principes qui garantiront à nos entreprises un espace d'épanouissement et de croissance.

La Directrice générale,  
Direction générale opérationnelle de  
l'Aménagement du Territoire, du  
Logement, du Patrimoine et de l'Energie

## Contexte

---

La politique énergétique industrielle est principalement axée sur la conclusion d'accords volontaires dits « accords de branche » entre la Wallonie et les fédérations industrielles. Ces accords trouvent leur fondement juridique dans le code de l'environnement.

Les premiers accords ont été signés en 2003 et se sont conclus fin 2012. Les résultats de la première période ont été au-delà des engagements contractuels des industriels, ce dont on peut se féliciter, malgré la crise économique et financière de 2008-2009 qui ne semble pas encore terminée. L'évolution de ces accords ont fait l'objet de rapports publics annuels qui sont disponibles sur le site portail de l'énergie.

Forts de ce succès, les secteurs et la Wallonie ont souhaité reconduire des accords de branche. Dès juin 2012, des déclarations d'intentions de créer de nouveaux accords pour la période 2005-2020 ont été signées. Officiellement, les nouvelles conventions ont débuté le 1 janvier 2014. L'année 2013 a, par conséquent, été une année de transition dans la mesure où elle fut celle de préparation des nouvelles conventions par la réalisation et réception des audits, la fixation des objectifs individuels et sectoriels, ainsi que la préparation des obligations complémentaires d'études renouvelables, de mapping CO2 et de roadmap à 2050.

Selon les termes de ces accords, publiés en intégralité sur le site portail de l'énergie, les secteurs s'engagent individuellement sur un objectif d'amélioration de leur efficacité en énergie et en CO2 sur la période 2005-2020 pour être en correspondance avec le calendrier du « paquet énergie climat » de la Commission européenne.

En contrepartie, la Wallonie s'engage à ne pas imposer par voie réglementaire des exigences supplémentaires en matière d'énergie et de réduction d'émissions de CO2 aux entreprises contractantes. Elle s'engage également à en défendre le principe auprès des autorités fédérales et européennes.

Les entreprises adhèrent volontairement à un accord de branche. Elles y trouvent les avantages suivants qui, *in fine*, apportent une réduction de leurs coûts d'exploitation et une amélioration de leur compétitivité.

- Une meilleure connaissance de leurs flux énergétiques via un audit subsidié et mené sur les installations intégrées au périmètre de leur(s) entité(s);
- Une visibilité à long terme en matière de programmes d'investissements spécifiquement liés à l'énergie et au CO2;
- Un contact régulier avec les administrations et le pouvoir politique ;
- Le plafonnement de leur contribution au mécanisme des Certificats Verts ;
- Une ristourne complémentaire à la réduction accordée aux entreprises concernant la surcharge certificats verts dans le cadre du rachat garanti par Elia ;
- Un plafonnement progressif des cotisations fédérales sur l'électricité et le gaz naturel ;
- La majoration des taux de subsides AMURE pour l'audit global et études de pertinence ;
- La subvention d'une étude de faisabilité de l'exploitation de sources d'énergie renouvelable et de l'audit de suivi annuel.

Pour sa part, la Wallonie est assurée :

- D'un effort substantiel, supérieur au *Business as Usual*, en matière d'amélioration de l'efficacité en énergie et en CO<sub>2</sub>, les investissements identifiés servant à construire les objectifs sont ceux sans difficultés apparentes et présentant un temps de retour simple inférieur ou égal à 5 ans<sup>1</sup>;
- De la contribution du secteur industriel à ses engagements européens.

Les accords prévoient en outre les deux obligations d'études suivantes avec des échéances précises :

- Celle de réaliser le scan (pré-étude très simplifiée) de la possibilité d'implantation de neuf filières renouvelables, puis d'effectuer une étude de préfaisabilité de trois de ces neuf filières et enfin d'étudier la faisabilité de la filière offrant le meilleur rendement ou celle donnant une indépendance énergétique accrue ;
- Celle d'effectuer un mapping CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du cycle de vie des produits ou d'un bilan carbone du site industriel, avec l'identification des 3 postes les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>. A la suite, les industriels devront réfléchir, éventuellement avec leurs partenaires, fournisseurs et clients, sur les actions à prendre pour réduire leur empreinte environnementale sur ces 3 postes identifiés parmi lesquels le poste « transport » est imposé.

Les fédérations sectorielles sont aussi mises à contribution par l'obligation de réaliser une étude de pertinence d'une roadmap à 2050 et de réaliser la roadmap elle-même le cas échéant. La roadmap a pour vocation de déterminer les menaces mais aussi les opportunités auxquelles seront soumis leur métier et leurs marchés dans les quarante prochaines années.

L'ensemble de la démarche « accord de branche » est consignée dans une note méthodologique disponible, elle aussi, sur le site portail de l'énergie. Cette méthodologie décrit la manière de fixer les objectifs individuels des entreprises, les objectifs consolidés des fédérations, les indicateurs de suivi, le mapping CO<sub>2</sub>, la roadmap 2050, les canevas de rapportage, etc.

Le texte des accords prévoit que le Gouvernement, le Parlement, le CESW et le CWEDD ainsi que le grand public soient régulièrement informés de l'état d'avancement du processus. Les secteurs engagés dans les accords ont, de commun accord, décidé que cette communication serait annuelle. La Direction générale Energie de la Commission européenne reçoit aussi ce rapport.

Dans le cadre de ces nouvelles conventions qui ont débuté le 1 janvier 2014, les données relatives à l'année 2014 sont disponibles, ce qui permet de présenter un premier rapport relatif aux accords de branche de seconde génération. La suite du document présente par conséquent un rapport annuel portant sur l'année 2014. Après un aperçu global, il comporte une synthèse de l'évolution de l'efficacité en énergie et en CO<sub>2</sub> de chaque secteur. Il s'agit du deuxième rapport de suivi permettant de visualiser, notamment, la progression des objectifs contractuels (le premier portant sur l'année 2013, année de transition entre les accords de branche de première et de deuxième génération).

---

<sup>1</sup> Alors qu'en l'absence d'accord, le critère de rentabilité des projets d'investissement est souvent limité à 2 ans



## Les résultats 2014

---

Pour l'année 2014, les accords concernent les secteurs repris dans le tableau ci-dessous, qui précise le nombre d'entités techniques et géographiques participantes. Plus de 160 entités sont impliquées dans la démarche et représentent ensemble environ 78% des consommations énergétiques finales du secteur industriel.

Fédération	Secteurs	Nombre d'entités participantes à fin 2014
GSV	Sidérurgie	8
ESSENSCIA WALLONIE	Chimie	29
FEBELCEM	Cimenteries	3
FIV	Verre	7
FEVIA	Alimentaire	55
LHOIST	Chaux	2
COBELPA	Pâte à papier et papier	4
CARMEUSE	Chaux	1
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	6
FEDIEX	Carrières	9
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	9
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	7
AGORIA	Industrie technologique	21
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	1
Totaux		162

### A. Indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) et d'amélioration de la réduction d'émissions de CO2 (ACO2)

Les engagements contractuels sont formalisés dans les indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) et d'amélioration de l'efficacité en réduction d'émissions de CO2 (ACO2).

L'indice AEE est le rapport entre deux nombres. Le numérateur est la somme des énergies entrant dans le périmètre pendant l'année 2014 et le dénominateur est l'énergie de référence pour l'année 2014. Cette énergie de référence est calculée sur base de la somme des produits entre les consommations spécifiques de l'année de référence et les indicateurs d'activités de l'année 2014. Les consommations spécifiques de l'année de référence, fixée par convention à 2005, ont été déterminées par l'audit global initial réalisé par chacune des entreprises. Les indicateurs d'activité sont généralement les volumes de production pour le procédé et des surfaces ou des volumes pour le bâtiment.

L'indice ACO2 est construit sur le même schéma.

Pour plus de détails, le lecteur est renvoyé aux chapitres correspondants de la note méthodologique diffusée sur le site portail de l'énergie.

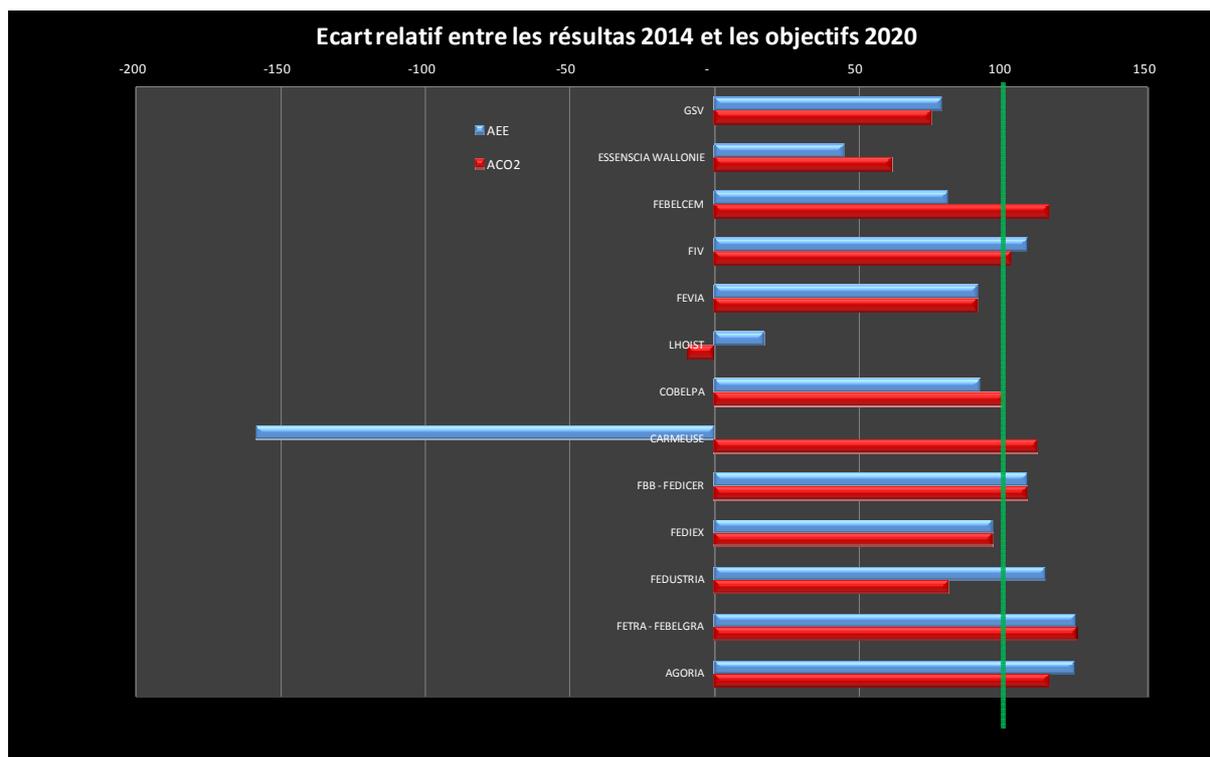
La consolidation des indices individuels en indices sectoriels, eux-mêmes en indices wallons donne les résultats suivants.

Indices wallons	Engagement 2005-2020	Résultat 2005-2014	Valeur du résultat 2005-2014
AEE	11,4%	8,8%	16.169.205 GJp économisées
ACO2	16,1%	13,6%	1.415.952 T évitées

Le tableau ci-après décompose les objectifs et les résultats par secteur.

Fédération	Secteurs	Objectif Energie 2005-2020	AEE 2005-2014	Objectif CO2 2005-2020	ACO2 2005-2014
GSV	Sidérurgie	13,5%	10,6%	15,8%	11,9%
ESSENSCIA WALLONIE	Chimie	14,0%	6,2%	16,0%	9,8%
FEBELCEM	Cimenteries	2,9%	2,4%	11,9%	13,7%
FIV	Verre	13,1%	14,1%	23,3%	23,8%
FEVIA	Alimentaire	18,0%	16,3%	22,8%	20,7%
LHOIST	Chaux	8,6%	1,5%	9,4%	-0,9%
COBELPA	Pâte à papier et papier	10,0%	9,2%	28,5%	28,5%
CARMEUSE	Chaux	2,2%	-3,5%	3,6%	4,0%
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	9,5%	10,3%	9,7%	10,4%
FEDIEX	Carrières	10,9%	10,5%	10,7%	10,3%
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	6,4%	7,3%	9,1%	7,3%
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	19,9%	24,7%	20,4%	25,5%
AGORIA	Industrie technologique	18,3%	22,7%	20,0%	23,1%
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	0,2%	1,3%	0,2%	1,2%
<b>Consolidation</b>		<b>11,4%</b>	<b>8,8%</b>	<b>16,1%</b>	<b>13,6%</b>

Visuellement, si on ramène chaque objectif contraignant à la valeur 100, les résultats 2014 se présentent sous la forme de la figure suivante où, si les performances d'un secteur se situent à droite du repère 100, c'est que le secteur a dépassé ses objectifs. Si par contre ses performances se situent à gauche, c'est qu'il n'a pas encore atteint son objectif.



Pour plus de détails sur la situation particulière de chaque secteur, le lecteur est invité à parcourir chacune des synthèses remises par les fédérations correspondantes. Elles sont reprises en intégralité dans les pages suivantes (annexes).

### **B. Estimation des investissements et des contreparties financières**

Les chiffres annoncés dans la suite du rapport seront relativisés et les comparaisons trop faciles devront être évitées. Les éléments suivants doivent en effet être pris en compte.

- Le prix de l'électricité en Wallonie est plus élevé que celui pratiqué dans les régions et pays limitrophes.
- Les avantages financiers accordés aux entreprises sont liés à la participation volontaire à un accord de branche et par conséquent à des obligations de résultats, en efficacité énergétique et en réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, contrairement aux avantages financiers accordés par les régions et pays limitrophes.
- Des investissements ponctuels, partie intégrante d'une stratégie plus globale des entreprises, ne seront déployés qu'une seule fois sur la période des accords. Ces investissements auront des impacts sensibles sur les indices AEE et ACO<sub>2</sub> ou FSER et FdSER.
- Les réductions accordées sont des sommes que les entreprises ne doivent pas consentir via leurs factures d'électricité et de gaz naturel.

Par conséquent, l'action « accord de branche » - tout en ajoutant une contrainte énergétique et environnementale supplémentaire aux entreprises participantes permet aux entreprises d'améliorer leur niveau de compétitivité dans le temps et de disposer de ces capitaux pour investir en Wallonie.

## B.1 Investissements

La réussite des accords se mesure par l'atteinte des objectifs sectoriels, chaque entreprise ayant une obligation de résultat mais pas de moyen. Les entreprises peuvent par conséquent investir dans des pistes non retenues lors de l'audit initial ou dans de nouvelles pistes liées à l'évolution de l'entreprise et des technologies qu'elles mettent en œuvre.

Le tableau suivant montre la répartition par secteur.

Fédération	Secteurs	Nombre de pistes 2014	Investissements 2014 [€]
GSV	Sidérurgie	13	9.834.374
ESSENSCIA WALLONIE	Chimie	69	3.500.000
FEBELCEM	Cimenteries	8	659.800
FIV	Verre	13	158.750
FEVIA	Alimentaire	67	6.241.020
LHOIST	Chaux	10	243.800
COBELPA	Pâte à papier et papier	6	535.500
CARMEUSE	Chaux	-	-
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	6	394.696
FEDIEX	Carrières	45	8.146.963
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	12	178.600
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	16	687.643
AGORIA	Industrie technologique	46	2.198.800
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	2	-
<b>Totaux</b>		<b>313</b>	<b>32.779.946</b>

Le recensement montre que plus de 310 pistes d'améliorations ont été réalisées en 2014 pour presque 33 millions €. Ces chiffres sont néanmoins sous-évalués par rapport à la réalité dans la mesure où ils ne concernent que les projets suffisamment détaillés par les entreprises, en particulier au niveau du montant d'investissement.

## B.2 Réduction certificats verts (CV)

La CWaPE dresse annuellement le bilan de la réduction CV. Les considérations suivantes sont des extraits dudit rapport « L'évolution du marché des CV – rapport spécifique 2014 ».

Pour l'année 2014 et suite aux modifications législatives d'application dès le 1er juillet 2014, deux régimes distincts de réductions de quota de certificats verts s'appliquent.

### Semestre 1

Pour le 1er semestre 2014, sur 172 sièges d'exploitation enregistrés à la CWaPE, 127 sièges d'exploitation de clients finals grands consommateurs d'électricité ont bénéficié d'une réduction de quota sur au moins un trimestre (contre 128 en 2013). L'annexe 3a reprend la répartition des sièges d'exploitation par secteur d'activité (« accords de branche »).

Pour bénéficier de cette réduction, 3 conditions doivent être remplies :

1. Avoir une consommation d'au moins 1,25 GWh par trimestre (sauf dans le cas où le siège d'exploitation peut prouver que sa consommation a diminué suite au placement d'une cogénération de qualité) ;
2. Avoir signé un accord de branche ;
3. Introduire chaque trimestre, par le biais du fournisseur du siège d'exploitation, une attestation à la CWaPE dans les délais légaux.

Ces conditions sont vérifiées chaque trimestre et si l'une d'entre elles n'est pas remplie, aucune réduction n'est accordée. Le chiffre de 127 s'explique notamment par les raisons suivantes :

- certaines entreprises n'ont pas atteint le seuil trimestriel de consommation de 1,25 GWh ;
- d'autres n'ont pas rentré leurs déclarations à la CWaPE dans les délais légaux.

### Semestre 2

Suite aux modifications de l'AGW-PEV du 30 novembre 2006, depuis le 1er juillet 2014, les réductions de quota de certificats verts sont appliquées aux entreprises formant une entité géographique et technique au sens des accords de branche.

Pour le second semestre de l'année 2014, sur 165 entités enregistrées à la CWaPE, 152 ont bénéficié d'une réduction de quota de certificats verts. L'annexe 3b reprend la répartition des entités par secteur d'activité (« accords de branche »).

Pour bénéficier de cette réduction, 2 conditions doivent être remplies :

1. Avoir signé un accord de branche ;
2. Introduire chaque trimestre, par le biais du fournisseur du siège d'exploitation, une attestation à la CWaPE dans les délais légaux imposés.

Ces conditions sont vérifiées chaque trimestre et si l'une d'entre elles n'est pas remplie, aucune réduction n'est accordée.

Les diminutions des coûts entraînées par les réductions de quota, doivent être répercutées directement par les fournisseurs sur chaque client final qui en est à l'origine. Le tableau ci-dessous donne une estimation de l'économie ainsi obtenue par les fournisseurs au bénéfice de leurs clients finals en se basant sur le prix moyen de certificats verts sur le marché en 2014, qui est de 74 EUR.

Secteurs	Fournitures [MWh]	CV - réduction	Réduction [€]
Chimie	2.257.680	323.686	23.952.777
Sidérurgie	1.918.560	318.455	23.565.737
Industries technologiques	680.276	87.667	6.487.395
Cimenteries	540.129	85.104	6.297.710
Carrières	430.362	50.690	3.751.087
Verre	434.330	43.889	3.247.796
Alimentaire	544.203	41.567	3.076.017
Papier	264.024	29.301	2.168.311
Bois, textiles, ameublement	182.767	17.351	1.283.978
Chaux	75.578	6.874	508.698
Ind. Transform. Papier/cartons, Ind. Graphiques	56.192	4.036	298.664
Briques - céramiques	40.023	2.554	189.031
<b>Totaux</b>	<b>7.424.124</b>	<b>1.011.174</b>	<b>74.827.200</b>

Le montant total ristourné aux entreprises en accord de branche est par conséquent estimé à une valeur de l'ordre de 74 millions €.

### B.3 Réduction de la surcharge CV Elia

A la suite de l'accumulation de CV due au rachat garanti assuré par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité Elia, une surcharge est apparue, et est reprise sur les factures d'électricité des clients finaux. La Wallonie, dans le respect de ses engagements contractuels avec les secteurs en accords de branche, a décidé de dispenser complémentirement les entreprises participantes aux accords.

#### Le « terme 1 » de la surcharge

- Il sert à couvrir les coûts relatifs aux obligations de service public visées à l'article 34, 4°, d) et f) du décret électricité. Pour rappel :
  - « Art 34, 4°,d) : pour le gestionnaire du réseau de transport local, octroyer l'aide à la production d'électricité verte, sous la forme d'une obligation d'achat de certificats verts en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte des personnes désignées dans le cadre la mise en réserve organisée par l'article 42 à un prix fixé par le Gouvernement ; »
  - « Art.34, 4°, f) : pour le gestionnaire de réseau de transport local, couvrir les coûts du rachat des certificats verts que les personnes visées à l'article 42, § 3, ne parviendraient pas à revendre sur le marché des certificats verts, en vue de leur suppression de la banque de donnée tenue par la CWaPE » ;
- Il est appliqué aux clients finaux raccordés à un niveau de tension  $\leq$  à 70 kV, sur chaque kWh qu'ils prélèvent pour leur usage propre ;
- Son prix est de 13,8159 €/MWh HTVA. Lors de la facturation, il peut cependant être légèrement adapté par les GRD, compte tenu notamment des taux de pertes dans leur réseau de distribution ;
- Il peut évoluer dans le temps s'il apparaît que l'opération de portage est insuffisante ;

- A partir du 1 janvier 2013, il est exonéré à hauteur :
  - de 85% pour les entreprises en « accord de branche » ;
  - de 50 % pour les entreprises répondant aux critères définis par le législateur (codes NACE, HT, ...).

#### Le « terme 2 » de la surcharge

- Il sert à couvrir les coûts relatifs à l'obligation de service public visée à l'article 34, 4°, e) du décret Il ne constitue donc d'aucune façon une exonération.. Pour rappel :

*« Art 34, 4°,e) : pour le gestionnaire de réseau de transport local, couvrir les charges financières, et les frais administratifs associés, résultant de l'application de l'article 42 pour mettre en réserve des certificats verts, selon les modalités visées à l'article 42, §7, et agir, à leur demande, en nom et pour compte de ces personnes dans l'opérationnalisation de cette mise en réserve dans le respect des conditions visées à l'article 42 » ;*

- A partir du 1 septembre 2015, il est appliqué par les intervenants facturant aux clients finaux bénéficiant de l'exonération partielle (voir terme 1), au prorata de la quantité d'énergie exonérée.
- Son prix, fixé par la CREG, est de 2,5495€/MWh HTVA. Il restera identique pendant toute la durée du portage.

En pratique, jusqu'au 31 août 2015, les réductions de la surcharge sont de 85% pour une entité accord de branche et de 50% pour les autres. A partir du 1 septembre 2015, les réductions de la surcharge sont de 69,3% pour une entité accord de branche et de 40,8% pour les autres.

Sur base des consommations d'électricité sectorielles, les réductions complémentaires de 35% amènent une estimation de 34,5 millions € en faveur des entreprises en accord de branche pour l'année 2014.

#### B.4 Réduction des cotisations fédérales sur l'électricité et le gaz naturel.

Dans un secteur où il n'existe pas d'accord de branche, la dégressivité prévue sur les cotisations fédérales est d'application à l'ensemble des entreprises de ce secteur.

Dans un secteur où un accord de branche existe, elle est d'application pour les entreprises qui s'y sont engagées et pour les autres entreprises du secteur qui ont une consommation totale de combustibles et d'électricité, exprimée en énergie primaire, inférieure à 0,1PJp.

Considérant que la dégressivité des cotisations fédérales s'applique par défaut en l'absence d'accord de branche dans un secteur, il est considéré qu'elle ne constitue pas un avantage accordé aux entreprises engagées dans un accord de branche.

Les fournisseurs d'électricité, à qui la CREG a appliqué la dégressivité, ont accordé cette dernière à leurs clients, sans distinction d'origine (Flandres, Wallonie, Bruxelles).

## B.5 Subsidés AMURE

Le programme AMURE est régi par l'arrêté du GW du 30 mai 2002. Il sera remplacé par l'AGW du 27 février 2014 (MB du 3 avril 2014).

Les entreprises bénéficient d'une majoration de 25% des taux de base des subsides pour l'audit global initial. Cette majoration des subsides correspond à 92.875,88 € pour 17 demandes.

De même, les études de préfaisabilité, l'étude de faisabilité renouvelable et l'audit de suivi annuel font partie des subsides majorés de 25%. Les deux derniers subsides ne sont accessibles qu'aux entreprises en accords de branche à un taux de 75%. Les subsides accordés en 2014 : 97.953 € pour 44 audits de suivi et 88.038,68 € pour 33 études de préfaisabilités. Il n'y a pas eu de demandes pour des études de faisabilité.

Les fédérations peuvent recevoir un subside pour les frais de suivi de l'accord de branche, c.-à-d. la recherche de candidats, la dynamisation du groupe des participants, les rapportages, la promotion de leur accord de branche, ... Les subsides accordés aux fédérations en 2014 s'élèvent à 695.931,25 €.

## B.6 Réductions d'accises fédérales sur les produits énergétiques

Avec les nouvelles conventions « accords de branche », il était nécessaire de renouveler l'autorisation décennale donnée par la DG concurrence de la Commission européenne afin de faire bénéficier les entreprises belges, engagées dans des accords volontaires, des réductions d'accises sur les produits énergétiques accordées par le SPF Finances Douanes et Accises.

La procédure de pré-notification de cette réduction d'accises auprès de la Direction générale de la concurrence n'a pas reçu d'écho favorable, car elle est considérée comme une aide d'Etat.

Le mécanisme de compensation prévu, dans le respect de la déclaration de politique fédérale de soutien aux accords volontaires régionaux, consiste à réduire l'accise sur le gaz naturel au minimum imposé par l'Europe. Cela s'est traduit dans la loi programme et est applicable à partir du 1 janvier 2016.

Les entreprises en accord de branche n'ont pas bénéficié de réductions d'accises en 2014.

## **C. Indices FSER et FdSER**

Concernant le renouvelable, les conventions prévoient uniquement des obligations d'études. Néanmoins, l'évolution de la pénétration du renouvelable dans les industries participantes aux accords sera suivie grâce aux indices FSER et FdSER. L'indice FSER montre également la contribution des entreprises à l'indépendance énergétique de la Wallonie.

L'indice FSER est le rapport entre l'énergie finale produite à partir de renouvelable ayant pour origine le périmètre de l'entité en accord de branche et l'énergie finale totale consommée par l'entité. Il s'agit de valoriser le renouvelable autoproduit et exporté.

L'indice FdSER est le rapport entre l'énergie finale produite à partir de renouvelable consommée au sein du périmètre de l'entité en accord de branche et l'énergie finale totale consommée par l'entité. Il s'agit de mesurer la contribution de l'entité au développement du renouvelable de toutes origines. En particulier, l'électricité verte achetée à un fournisseur vert est comptée dans cet indice-ci.

Pour l'année 2014, les indices sectoriels atteignent les valeurs suivantes.

Fédération	Secteurs	FSER	FdSER
GSV	Sidérurgie	0,0%	0,0%
ESSENSCIA WALLONIE	Chimie	0,1%	2,5%
FEBELCEM	Cimenteries	21,7%	21,7%
FIV	Verre	0,0%	1,1%
FEVIA	Alimentaire	15,4%	20,7%
LHOIST	Chaux	1,4%	1,4%
COBELPA	Pâte à papier et papier	72,5%	72,5%
CARMEUSE	Chaux	8,1%	8,1%
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	0,1%	0,1%
FEDIEX	Carrières	0,0%	26,7%
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	51,2%	51,2%
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	1,7%	39,8%
AGORIA	Industrie technologique	0,0%	15,6%
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	0,0%	0,0%
<b>Consolidation</b>		<b>15,3%</b>	<b>17,4%</b>

Par consolidation, les indices de l'industrie wallonne en accord de branche sont à hauteur de :

$$FSER_{\text{wallon 2014}} = 15,3\%$$

*Les entreprises en accords de branche présentent une indépendance énergétique pour environ 15% des énergies qu'elles consomment.*

$$FdSER_{\text{wallon 2014}} = 17,4\%$$

*Les entreprises en accords de branche contribuent au développement de la filière renouvelable à hauteur de 17% de leurs consommations.*

# Liste des annexes

AGORIA	Industrie technologique
CARMEUSE	Chaux et pierres
COBELPA	Production de pâtes, papiers et cartons
CRYSTAL COMPUTING	Centre de données
ESSENSCIA	Chimie
FBB-FEDICER	Briques et céramiques
FEBELCEM	Ciments
FEDIEX	Extraction et transformation de roches non combustibles
FEDUSTRIA	Textile, Bois et ameublement
FETRA-FEBELGRA	Transformation de papiers et cartons, Industrie graphique
FEVIA	Alimentaire
FIV	Verre
GSV	Sidérurgie
LHOIST	Chaux

**ANNEXE**

**RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR**

**AGORIA – INDUSTRIE  
TECHNOLOGIQUE**



Bruxelles, le 27 janvier 2016

**2<sup>ème</sup> Rapport d'avancement sectoriel concernant  
l'accord de branche de deuxième génération entre**

**l'Industrie technologique wallonne représentée par Agoria Wallonie  
et la Région wallonne représentée par son Gouvernement**

**relatif à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre (GES) et  
à l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2020**

**Rapport 2015 – données 2014**

Thierry Castagne  
Directeur général  
Agoria Wallonie

## TABLE DES MATIERES

1. Introduction	2
1.1. Contexte de la mission	2
1.2. Informations disponibles	3
1.3. Participants	3
2. Les fondements de l'industrie technologique	4
3. Les données économiques	6
4. La production	7
5. la Consommation énergétique	8
5.1. Données de consommations	8
5.2. Evolution des consommations globales des 21 sites de l'accord de branche	8
5.3. Evolution des consommations globales par vecteur énergétique	9
5.4. Répartition des consommations globales par vecteur énergétique	11
6. Les émissions	12
6.1. Les données d'émissions	12
6.2. Evolution des émissions globales des 21 sites de l'accord de branche	12
6.3. Evolution des émissions globales par vecteur énergétique	13
7. Etablissement de l'objectif 2020 et amelioration d'efficience	13
7.1. Méthodologie d'établissement des indices	13
7.2. Définition de l'objectif Aee à l'horizon 2020	13
7.3. L'Amélioration d'Efficience Energétique du secteur fin 2014	14
7.4. Définition de l'objectif ACO2 du secteur à l'horizon 2020	14
7.5. L'Amélioration des émissions de CO2 fin 2014	14
8. Les PlanS d'actions et pistes d'amélioration	15
8.1. Préambule	15
8.2. Répartition des pistes en termes de nombre de pistes	16
9. Rappel des principaux chiffres	17
10. Autres indices	18
a) Le FSER :	18
b) Le FdSER :	18
11. Mapping CO2	18
11.1. Contexte	18
11.2. Méthodes utilisées	19
11.3. Hots spots identifiés	19
12. Conclusions	19

## 1. INTRODUCTION

### **1.1. Contexte de la mission**

L'année 2014 échuë, Agoria a fait appel aux services de V. Léonard du bureau DES pour présenter l'état d'avancement de l'Accord de branche de 2<sup>ième</sup> génération relatif à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre et à l'amélioration de l'efficience énergétique signé le 19 décembre 2013 entre l'Industrie technologique wallonne, représentée par Agoria Wallonie, et la Région wallonne.

Ce rapport a été rédigé conformément aux prescrits de la note méthodologique dans sa version finale (ICEDD3j\_ADB2\_NoteMéthodo\_VERSION\_FINALE\_dec2012\_20121218\_JMD.pdf mis à jour par Rév1\_Mars 2015 »Pi ADB2 NoteMethodo\_20150305 » sur le contenu des rapports sectoriels.

## **1.2. Informations disponibles**

L'ensemble des données contenues dans le présent rapport ont été consolidées ou tirées à partir des documents suivants :

- Le plan sectoriel de l'accord de branche rédigé par Agoria
- Les rapports 2014 des 21 membres de l'accord de branche. Il est à souligner que pour ce faire, toutes les entreprises ont fait appel à leur auditeur pour la rédaction du rapport annuel et la consolidation des indices.

Ce rapport d'avancement couvre la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2014.

## **1.3. Participants**

Les résultats de l'année 2012 incluaient 20 sociétés participantes à l'accord de branche de deuxième génération.

Aux termes de l'année 2013, 20 sociétés sont toujours reprises dans cet accord de branche mais

- 1 nouvelle société : TI Automotive, qui ne participait pas aux premiers accords de branche (qui a rejoint l'AdB au premier semestre 2014)
- 1 société sortante : Hydro Aluminium Seneffe.
- 1 société dont la dénomination est modifiée à partir du 18 décembre 2013 : Hydro Alu Raeren devient SAPA Extrusion Raeren

Aux termes de l'année 2014, 21 sociétés sont reprises dans cet accord de branche avec

- 1 nouvelle société : SAPA RC Profiles, qui participait aux premiers accords de branche mais qui n' a rejoint les 2<sup>ème</sup> que mi 2014.

Les **21** entreprises participantes (entités techniques) à l'accord de branche de deuxième génération de l'Industrie technologique aux termes de 2014 sont les suivantes :

Nom	adresse	Année de rentrée dans les AdB2
Arcelor Mittal Ringmill	BP 65 - Seraing	2012
AW Europe Braine L'Alleud	avenue de l'industrie 19 - Braine l'Alleud	2012
AW Europe Mons	Rue des Azalées 6 - Baudour	2012
Cablerie d'Eupen - KW	Rue de Malmédy - Eupen	2012
Cablerie d'Eupen - Mousse	Rue de Malmédy - Eupen	2012
Cablerie d'Eupen - Tubes	Rue de Malmédy - Eupen	2012
Caterpillar	Avenue des Etats Unis 1 - 6041 Gosselies	2012
Emerson Climate Technologies	rue des 3 Bourdons - Welkenraedt	2012
Hydro Alu Raeren	Waldstrasse 91 - Raeren	2012
Jtekt	Rue du grand peuplier 11 - Strey Braquegnies	2012
Magolux	Rue de la Hart 1 - 6780 Messancy	2012
Magotteaux	Rue Dumont - 4051 Vaux sur Chèvremont	2012
Marichal Ketin	Rue Ernest Solvay - Seraing	2012
Nexans Dour	Rue Benoit 1 - Dour	2012
Nexans Marcinelle	Rue V. Françoise - Marcinelle	2012
Nexans Opticable	Rue de l'europe 23 - Frameries	2012
SAPA RC Profiles	Route de Wallonie 1 - 7011 Ghlin	2014
Sonaca	National 5 - Gosselies	2012
Techspace Aero	Route de Liers 121 - Milmort	2012
TI Automotive	Rue du Werihet 63 - Wandre	2014
Valeo	Rue du Parc industriel 31 - 7822 Meslin l'Evêque	2012

Notons que pour l'ensemble des 21 sites ou entités techniques, **l'année de référence est 2005.**

## 2. LES FONDEMENTS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

L'Industrie technologique wallonne, dont question dans le présent plan, regroupe une grande diversité d'entreprises tant en ce qui concerne la taille, que le type d'activités. L'Industrie technologique en Wallonie, c'est aujourd'hui une quinzaine de secteurs : Aérospatiale, Aéronautique, Automatisation industrielle, Automobile, Contracting & maintenance, Électrotechnique, Mécanique & mécatronique, Métaux & matériaux, Montage & grues, Plastiques, Produits de construction, Sécurité & défense, Technologies de l'information et de la communication (TIC) et Transformation du métal.

La technologie est le fil conducteur des secteurs d'Agoria, non seulement parce que les entreprises utilisent la technologie, mais aussi - et surtout - parce qu'elles offrent des solutions technologiques à la quasi-totalité des autres secteurs économiques : biens d'équipements, nouveaux matériaux, réseaux informatiques, systèmes de communications, instruments médicaux, machines outils... Aujourd'hui, une majorité d'objets de la vie quotidienne sont produits par l'Industrie technologique.

Les contingences techniques liées à chaque type de production, voire à chaque entreprise, impliquent des consommations d'énergie très différentes et donc des émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> également différentes.

Ces entreprises sont très largement dépendantes de l'extérieur, tant pour leur approvisionnement en matières premières que pour l'écoulement de leur production. C'est dire que ces entreprises sont confrontées à une vive concurrence internationale aussi bien en amont

qu'en aval. Ceci explique que ces entreprises ont déjà consenti bon nombre d'efforts qui se sont traduits par une production plus économique et plus rationnelle en termes d'énergie.

Une telle approche s'inscrit dans un cadre plus large, celui du développement durable. En consommant moins, on induit un impact positif à la fois sur l'environnement et sur la dépendance énergétique.

Les secteurs de l'Industrie technologique sont un maillon vital de l'industrie wallonne. L'emploi direct dans les quelques 3.000 entreprises de l'Industrie technologique en Région wallonne est de quelques 60.000 personnes, le chiffre d'affaires dépassant les 15 milliard d'Euros.

Ces secteurs forment une mosaïque de compétences, essentiellement parce qu'ils commercialisent un très large éventail de produits et services : l'offre comprend plus de 20.000 types de produit. La spécialisation souvent très poussée favorise cette fragmentation.

Le dénominateur commun des entreprises participant à cet accord de branche est certainement l'évolution technologique qui permet à chacune d'elles de développer de nouveaux produits et de nouvelles formes d'organisations et de créer ainsi de nouveaux marchés et de nouveaux clients.

Les entreprises wallonnes de ces secteurs reconnaissent la nécessité d'élaborer une stratégie puissante en matière d'innovation. Ce secteur est en effet confronté à une concurrence internationale soutenue et à des produits au contenu hautement technologique.

Les secteurs de l'Industrie technologique opèrent au niveau international et sont tournées à l'exportation. Plus de 70% des livraisons sont réalisées à l'étranger. Les pays de l'Union Européenne sont les principaux acheteurs. En raison de sa forte orientation vers l'exportation et de son internationalisation, l'Industrie technologique est bien entendu sensible aux variations de la conjoncture internationale. Celles-ci influencent notamment le chiffre d'affaires, l'emploi et les investissements.

Vu sa dépendance par rapport aux exportations et donc aussi aux fluctuations de la conjoncture économique internationale, l'Industrie technologique doit constamment trouver des moyens de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Du côté de la demande, elle est en outre confrontée aux évolutions qui se succèdent à un rythme effréné. Il importe donc de s'adapter et de réagir très vite.

L'Industrie technologique est un des moteurs de la croissance durable et de la rentabilité en Wallonie. Pour pouvoir conquérir de nouveaux marchés et pour convaincre les marchés existants d'investir dans nos produits, les entreprises de l'Industrie technologique doivent s'améliorer en permanence et procéder continuellement à des innovations technologiques. Depuis quelques années, ce secteur s'efforce d'accroître ses capacités de développement de produits et d'acquérir les connaissances multi-technologiques.

### 3. LES DONNEES ECONOMIQUES

#### Faible hausse de l'activité

En 2014 le chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne s'est quelque peu redressé, gagnant 1,5% en moyenne par rapport à 2013. Cette progression survient dans un environnement conjoncturel qui reste peu porteur pour les producteurs de biens d'investissements. De plus des restructurations et fermetures ont également pesé sur la performance de l'industrie technologique wallonne.

Au niveau sectoriel, ce sont l'ICT, en particulier les services, et l'aérospatiale, défense et sécurité qui ont été les principaux moteurs de la progression de l'activité. Hors services ICT, l'évolution du chiffre d'affaires n'atteint plus que 0,5%. Parmi les secteurs de « production », l'aérospatiale, défense et sécurité se dégage nettement avec un rebond de 13% de son chiffre d'affaires industriel. Le subcontracting et le contracting étaient également en progression, mais beaucoup plus modérée. En revanche, les autres secteurs se sont repliés en 2014.

Le profil trimestriel du chiffre d'affaires indique que le début d'année a été positif avec une croissance de 3% au 1<sup>er</sup> trimestre par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Toutefois, ce dynamisme ne s'est pas prolongé au cours des deux trimestres suivants. Le chiffre d'affaires y était en recul par rapport à son niveau de 2013. En fin d'année, quelques livraisons importantes ont fait rebondir le chiffre d'affaires. Il s'agissait toutefois d'opérations liées à des activités qui se sont déroulées au cours des trimestres précédents mais facturées en fin d'année. En revanche pas encore de véritable redressement conjoncturel.

#### Recul de l'emploi de 3%

La faiblesse prolongée de l'activité depuis plus de deux ans et les perspectives d'évolution trop peu encourageantes ont pesé sur l'emploi de l'industrie technologique wallonne. D'une part, les entreprises ont poursuivi l'adaptation de leur effectif aux conditions de production et, d'autre part, plusieurs restructurations ou arrêts d'activité se sont produits.

La plupart des secteurs ont vu leur effectif se replier. Les seules exceptions étant l'aérospatiale, défense et sécurité et l'ICT (tant la production que les services). Les reculs les plus marqués ont eu lieu dans les materials technology, l'energy systems & solutions et les production technology & mechatronics, trois secteurs particulièrement touchés par des restructurations.

#### Stagnation des investissements

En ce qui concerne les investissements 2014, on constate également un impact défavorable du climat économique général. Ainsi l'acquisition d'équipements nouveaux a stagné à son niveau de 2013. Vu l'activité encore trop faible, l'utilisation des moyen de production existants reste relativement basse. Elle est estimée par les chefs d'entreprise à environ 80%, soit un taux inférieur à sa moyenne de long terme. Dès lors, le besoin de renouveler les équipements reste faible.

L'analyse par secteur indique que se sont à nouveau l'aérospatiale, défense et sécurité et l'ICT qui se distinguent favorablement. Ces deux secteurs ont vu leurs investissements progresser en 2014. Il en va de même des transport systems & solutions où quelques entreprises ont réalisé

d'importants plans. En revanche, dans les materials technology et l'energy systems & solutions, l'investissement s'est plus nettement tassé. Les autres secteurs ont connu des évolutions moins marquées.

### Croissance modérée attendue en 2015

D'après une enquête menée auprès des membres d'Agoria en fin d'année passée, 2015 devrait être une année de reprise modérée.

En effet, sur base des réponses des entreprises qui ont participé à l'enquête, on s'attend à une hausse de 1 à 2% du chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne.

Sur le plan sectoriel, les principales tendances sont :

- Poursuite d'une hausse soutenue dans l'aérospatiale, défense & sécurité ;
- Evolution positive :
  - modérée en subcontracting et contracting ;
  - plus nette en materials technology, building technology, energy systems & solutions et ICT ;
- Stagnation, voire recul dans les production technology & mechatronics et les transport systems & solutions.

Au niveau de l'emploi, les résultats de l'enquête indiquent que l'on se rapprochera d'une stabilisation, mais sans éviter un nouveau recul, de l'ordre de 0,5%.

### Fiche synthétique

	2013	2014 / 2013
Chiffres d'affaires (millions EUR)	15.6 99	1,5 %
Emploi (personnes)	58.1 08	-3%
Investissements (millions EUR)	591	0%

## 4. LA PRODUCTION

Le secteur étant hétérogène, la consolidation en tonnes de produits est peu pertinente. Seule l'analyse des évolutions de production individuelle est pertinente.

C'est sur base de ces analyses individuelles que nous pouvons conclure que généralement, les volumes de production ne remontent toujours pas par rapport à 2009 et ce pour la majorité des entreprises. La cause en est bien évidemment la crise économique. La relance des volumes de production constatée en 2010 dans la plupart des entreprises signataires de l'accord de branche ne se confirme toujours pas en 2014 pour un grand nombre de sites, même si une reprise est présente pour une partie d'entre eux, environ la moitié. Des différences importantes se marquent dans l'évolution de la production entre les différents sites et au sein des sites. En

effet, les chiffres indiquent que l'évolution des activités au sein d'une même entreprise peut se révéler très aléatoire : une branche de l'activité peut se développer très fort tandis qu'une autre s'éteindre complètement.

## 5. LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

### 5.1. Données de consommations

Ci-dessous le tableau des consommations primaires (GJp) réelles de l'ensemble des sites inclus dans l'accord de branche pour l'année de référence, et depuis 2012

Energie	unité	2005	2012	2013	2014
Electricité	GJp	3.764.673	3.336.314	3.169.350	3.074.759
gaz naturel	GJp	1.781.649	1.276.225	1.242.133	1.243.589
Fuel léger	GJp	150.712	106.972	82.781	69.498
Fuel lourd	GJp	235.080	119.761	124.170	91.005
Autres	GJp	7.279	8.304	6.922	6.763
théorique	GJp	5.939.390	5.527.471	5.554.884	5.800.912
<b>TOTAL réel</b>	<b>GJp</b>	<b>5.939.393</b>	<b>4.847.576</b>	<b>4.625.357</b>	<b>4.485.613</b>
Evolution	%	100,0	81,6	77,9	75,5

Remarques :

- 2012 et 2013 ne tiennent pas compte des nouveaux entrants : ces chiffres sont figés
- 2005 : 21 membres ; 2012 et 2013 : 20 membres ; 2014 : 21 membres
- « Autres » reprend jusqu'ici les vecteurs énergétiques achetés propane et vapeur.

La consommation primaire totale a diminué entre 2005 et 2014 de 24,5% tous vecteurs énergétiques confondus. Cette diminution concerne **tous** les vecteurs identifiés.

Entre 2013 et 2014, la consommation primaire diminue **d'environ 8,8%**.

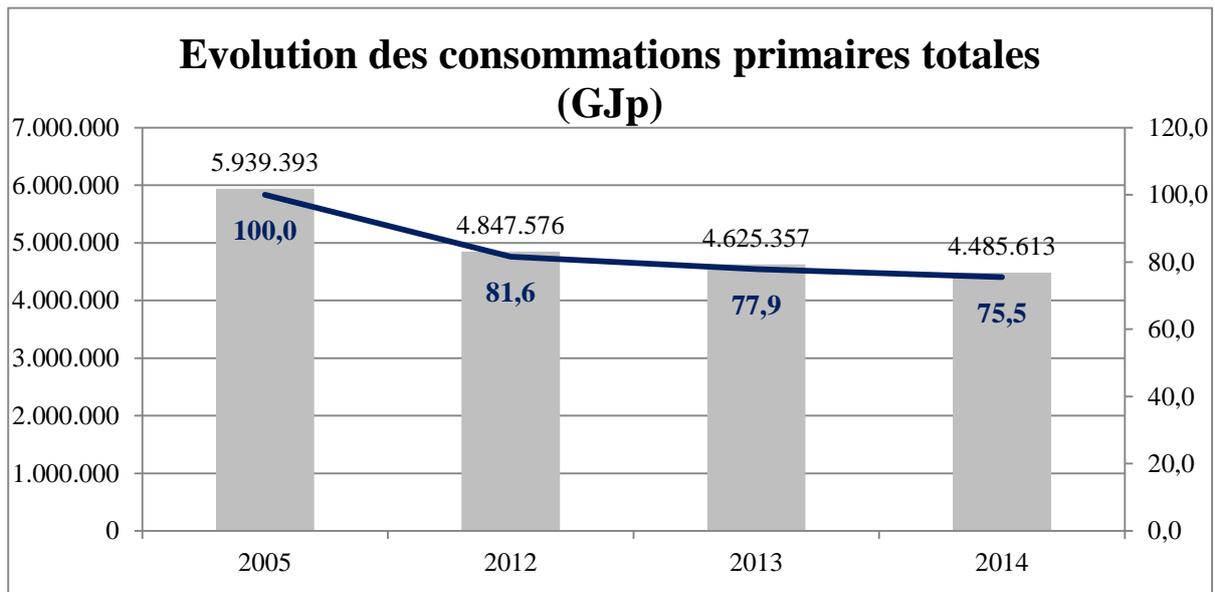
Ces chiffres seront commentés dans les paragraphes suivants.

Par rapport au rapport de 2015 – données 2014, les chiffres ont évolués parce que

- Un nouveau site a intégré les accords de branche : SAPA RC Profiles
- Un site a corrigé ses consommations de gaz de 2005. Lors de la mission annuelle, l'auditeur s'est rendu compte que les consommations de gaz de l'année de référence uniquement ne tenaient pas compte de la correction en température et pression nécessaires. Cette correction a généré la rectification de la facture du site, mais aussi de toutes les consommations et émissions de références des familles de produits où une consommation de gaz était relevée.
- 2 sites ont vu leurs consommations théoriques revues à la baisse suite à la vérification comptable des variables de production pour les années 2012 et 2013 (ainsi que 2005 pour l'un des 2).

### 5.2. Evolution des consommations globales des 21 sites de l'accord de branche

Ci-dessous le graphique reprenant l'évolution de l'ensemble des consommations des 21 entreprises engagées entre l'année de référence et depuis 2012 :



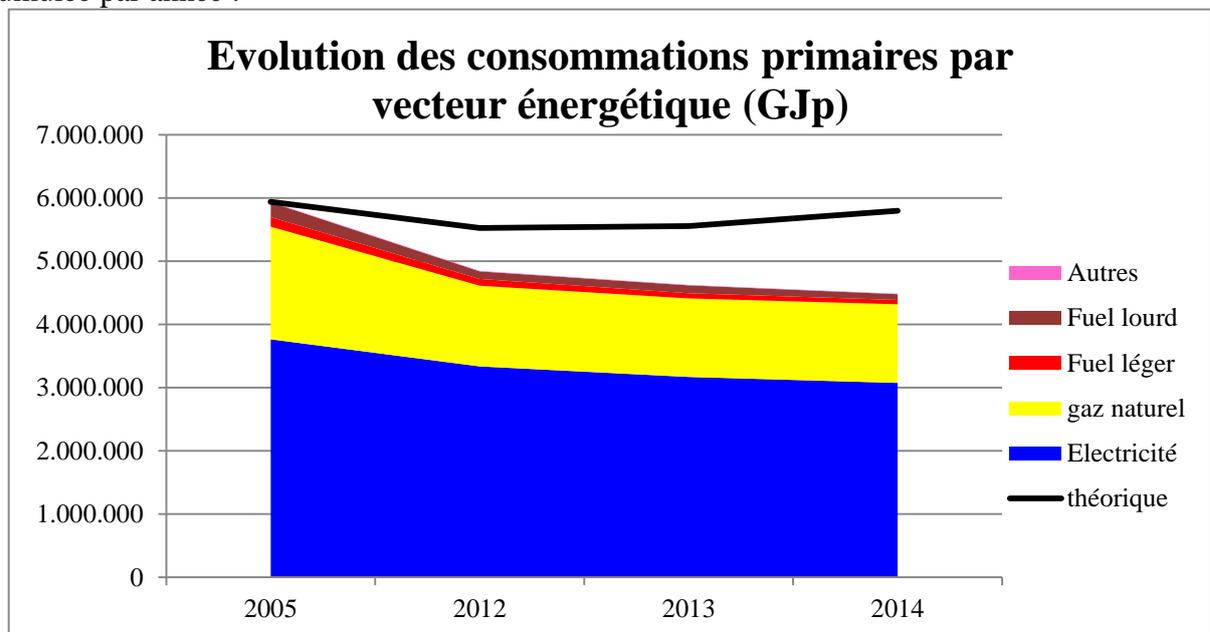
Remarques :

- 2012 et 2013 ne tiennent pas compte des nouveaux entrants : ces chiffres sont figés
- 2005 : 21 membres ; 2012 et 2013 : 20 membres ; 2014 : 21 membres

En 2014, la consommation globale des 21 entreprises engagées s'élevaient à **4.485.613 GJp**, soit **75,5%** des consommations totales de l'année de référence 2005.

### 5.3. Evolution des consommations globales par vecteur énergétique

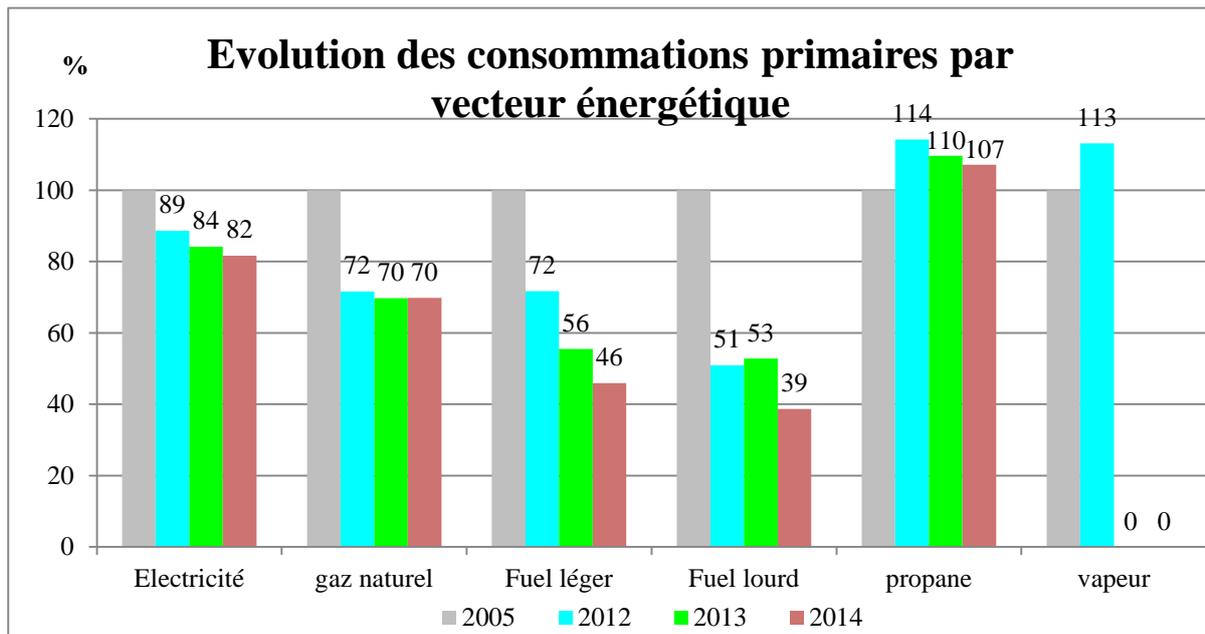
Ci-dessous, l'évolution des différents vecteurs énergétiques présents dans l'accord de branche est cumulée par année :



Remarques :

- 2012 et 2013 ne tiennent pas compte des nouveaux entrants : ces chiffres sont figés
- 2005 : 21 membres ; 2012 et 2013 : 20 membres ; 2014 : 21 membres

On peut constater que **l'électricité** et le **gaz** demeurent logiquement les principaux vecteurs énergétiques et, comme on le verra dans les paragraphes suivants, ce poids s'accroît au fil du temps.



Le niveau de l'ensemble des consommations recule entre 2005 et 2014 dans des proportions différentes suivant les vecteurs :

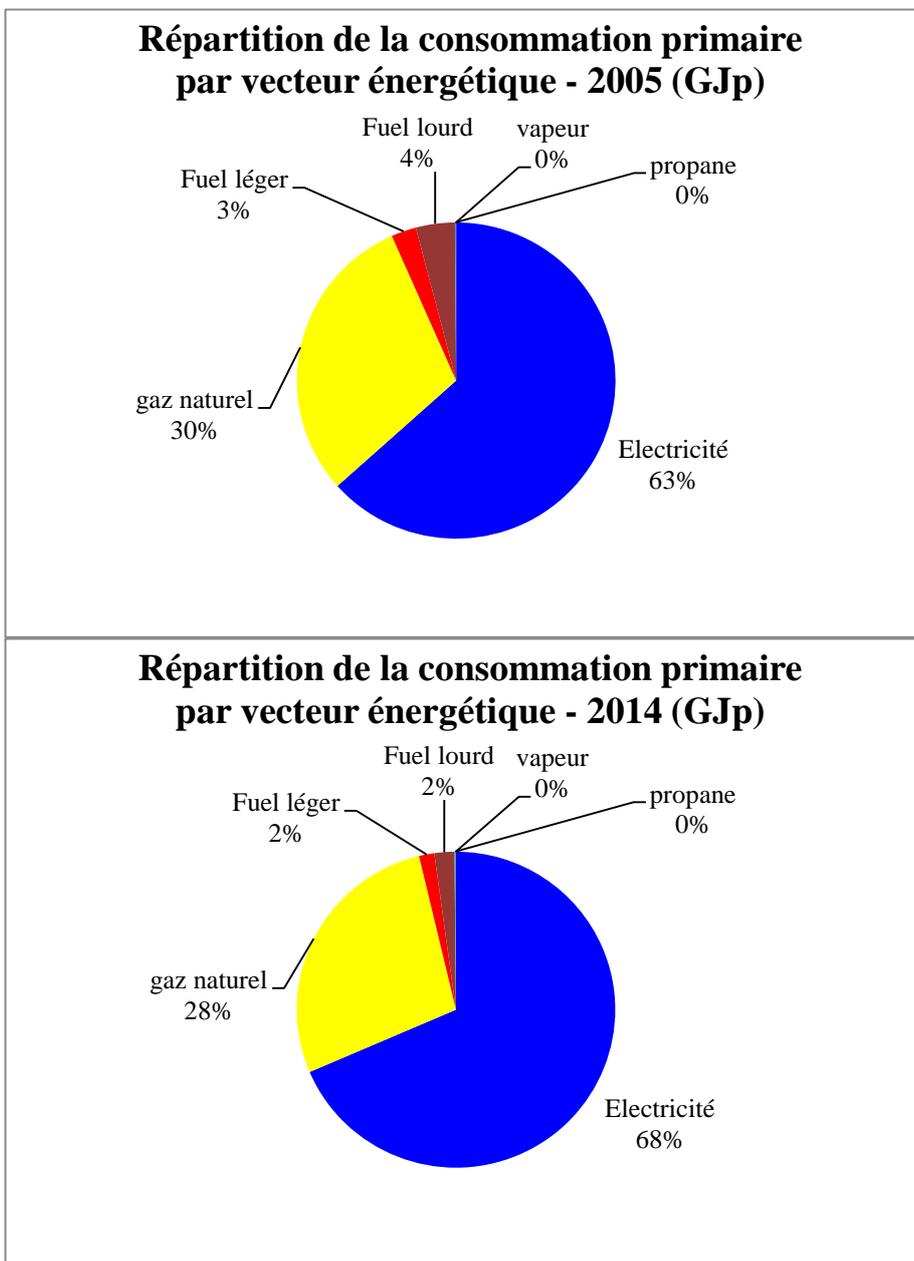
- - **18%** pour l'électricité
- - **30%** pour le gaz naturel (et ce, malgré le passage de certaines installations du fuel au gaz, mais grâce aussi à une année 2014 plus douce en température)
- - **54%** pour le fuel léger
- - **61%** pour le fuel lourd

A cela, nous avons ajouté la courbe des consommations de référence. Elle représente l'énergie qui aurait dû être consommée si les conditions d'exploitation de l'année de référence étaient demeurées identiques.

Pour 2014, la consommation théorique s'élève à 5.800.912 GJp soit 1.315.299 GJp de plus que la consommation réelle. L'écart entre la consommation de référence et les consommations réelles est de **29%** : il reflète les efforts déjà consentis par les différentes entreprises entre 2005 et 2014.

#### 5.4. Répartition des consommations globales par vecteur énergétique

Ci-dessous la répartition des consommations par vecteur énergétique pour l'année de référence et 2014 :



La répartition des consommations entre vecteurs énergétiques a évolué entre 2005 et 2014, avec, en valeur absolue, une diminution générale de tous les vecteurs.

Le poids de l'**électricité** et du **gaz naturel** progresse entre l'année de référence et 2014 de 3% (+5% pour l'électricité et -2% pour le gaz).

La part du **fuel** (lourd & léger) recule : -3% entre 2005 et 2014.

Le poids du vecteur « **Autres** » est marginal que ce soit en 2005 ou en 2014.

## 6. LES EMISSIONS

### 6.1. Les données d'émissions

Ci-dessous le tableau des émissions (T CO<sub>2</sub>) réelles de l'ensemble des 21 sites de l'accord de branche pour l'année de référence et depuis 2012 :

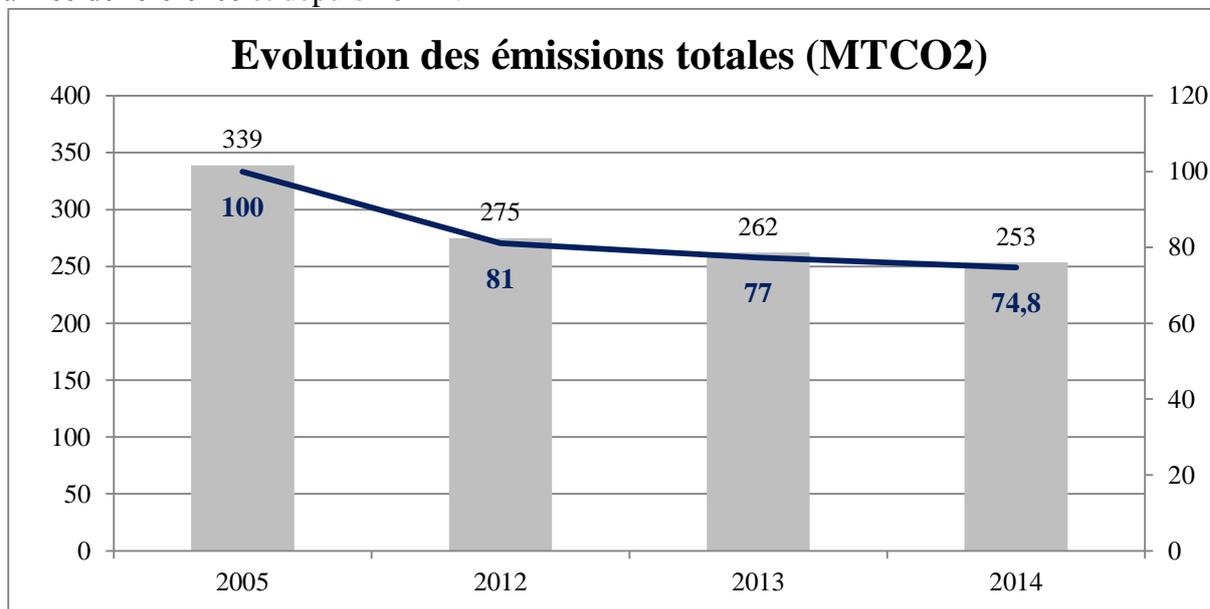
Emissions de CO <sub>2</sub>	unité	2005	2012	2013	2014
Electricité	T CO <sub>2</sub>	210.069	186.166	176.850	171.572
gaz naturel	T CO <sub>2</sub>	99.416	71.213	69.311	69.392
Fuel léger	T CO <sub>2</sub>	11.047	7.841	6.068	5.094
Fuel lourd	T CO <sub>2</sub>	18.007	9.174	9.511	6.971
Autres	T CO <sub>2</sub>	445	508	429	419
théorique	T CO <sub>2</sub>	338.973	315.350	317.172	329.581
<b>TOTAL réel</b>	<b>T CO<sub>2</sub></b>	<b>338.984</b>	<b>274.902</b>	<b>262.169</b>	<b>253.448</b>
Evolution	%	100	81	77	74,8

Remarques :

- 2012 et 2013 ne tiennent pas compte des nouveaux entrants : ces chiffres sont figés
- 2005 : 21 membres ; 2012 et 2013 : 20 membres ; 2014 : 21 membres

### 6.2. Evolution des émissions globales des 21 sites de l'accord de branche

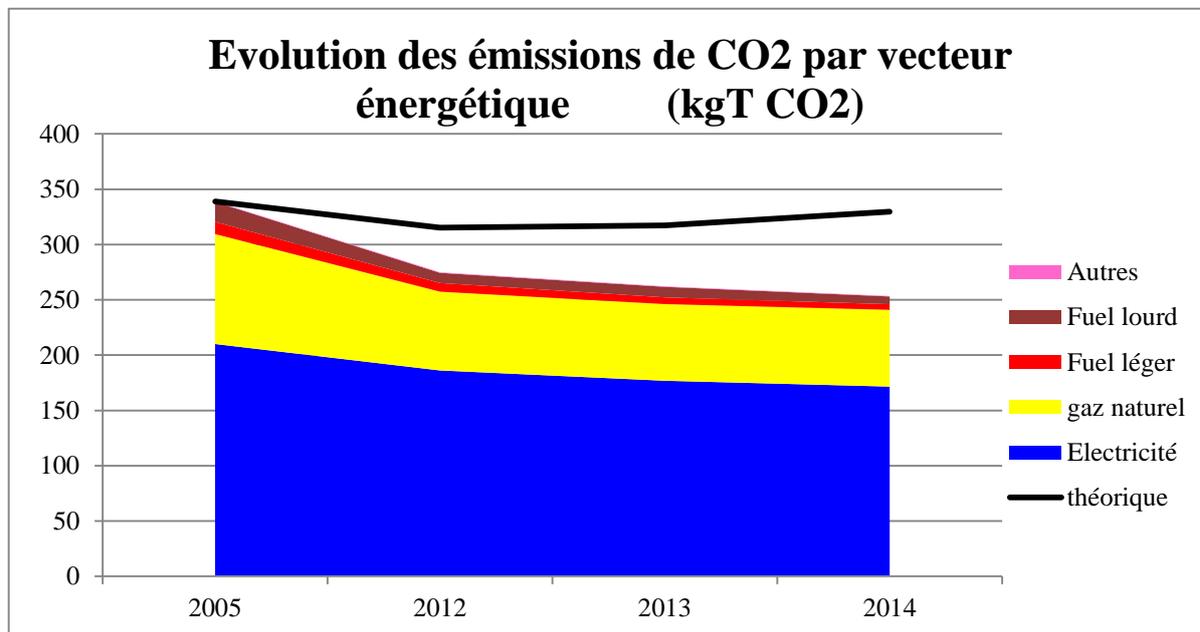
Ci-dessous le graphique reprenant l'ensemble des émissions des 21 entreprises engagées entre l'année de référence et depuis 2012 :



L'évolution des émissions est quasiment identique à celle des consommations. Cela s'explique par l'importance des vecteurs énergétiques électricité et gaz (plus de 95% en 2014), chacun de ces 2 vecteurs émettant quasiment la même quantité de CO<sub>2</sub> par GJp consommé. Les émissions de 2014 s'élèvent à **253.448 tonnes de CO<sub>2</sub>** et représentent **75 %** de celles de l'année de référence.

### 6.3. Evolution des émissions globales par vecteur énergétique

Ci-dessous, l'évolution des différents vecteurs énergétiques présents dans l'accord de branche est cumulée par année :



L'évolution des émissions suit celle de la consommation commentée au chapitre 5.3.

## 7. ETABLISSEMENT DE L'OBJECTIF 2020 ET AMELIORATION D'EFFICIENCE

### 7.1. Méthodologie d'établissement des indices

Le calcul des indices d'amélioration pour 2014 a été réalisé suivant la méthodologie demandée et vérifiée par l'expert technique. Les audits ont été réalisés au sein des 21 entreprises du secteur de l'Industrie technologique wallonne selon les spécifications imposées aux audits énergétiques telles que spécifiées dans la note « méthodologie des accords de branche de deuxième génération de l'industrie wallonne ».

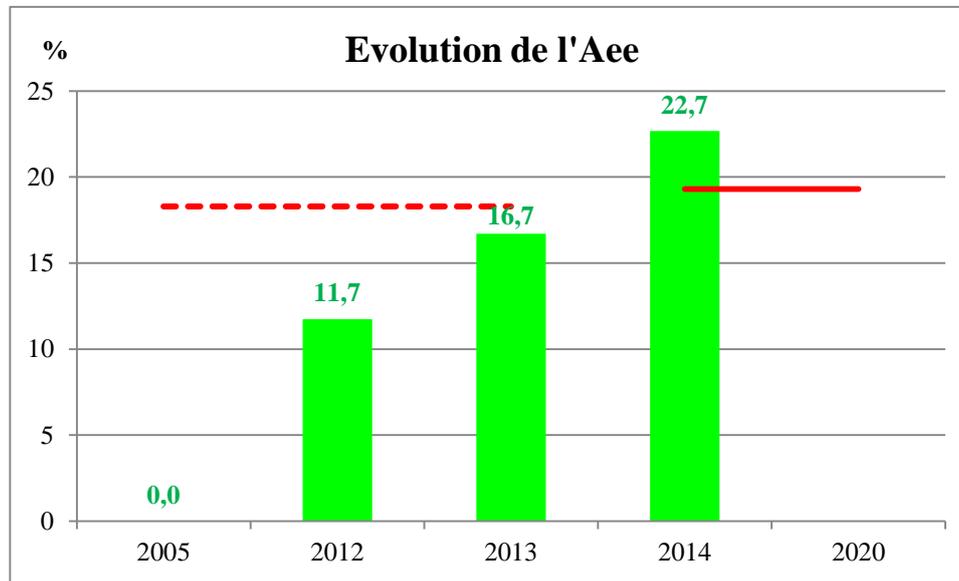
### 7.2. Définition de l'objectif Aee à l'horizon 2020

L'**Aee sectoriel** à l'horizon 2020 consolide la performance de l'ensemble des entreprises signataires entre 2005 et 2012 ainsi que leurs objectifs individuels sur la période allant de 2013 à 2020. Pour le calcul de l'Aee sectoriel, il convient notamment de reprendre les différentes consommations, les potentiels des pistes déjà réalisées, forcées et reprises dans les plans d'actions.

Sur base des données actuelles concernant les 21 entités réunies dans le présent accord de branche, l'engagement d'Agoria en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique (Aee) à l'horizon 2020 est de **19,32%**. À noter qu'à la fin 2014, l'Aee du secteur est de 22,7%. L'objectif 2020 est donc déjà atteint !

### 7.3. L'Amélioration d'EfficiencE Energétique du secteur fin 2014

Ci-dessous le graphe reprenant l'indice Aee au terme de l'année 2014 :



Pour l'année de référence, l'indice est de 0.

Entre l'année de référence et 2014, l'Aee s'est amélioré de **22,7 %**.

#### Pour 2014, l'Aee sectoriel calculé s'élève à 22,7%

Par rapport à l'objectif 2020 (**ligne rouge**) fixé, les améliorations réalisées le dépassent déjà de **3,4%**.

### 7.4. Définition de l'objectif ACO2 du secteur à l'horizon 2020

L'**ACO2 sectoriel** à l'horizon 2020 consolide la performance de l'ensemble des entreprises signataires entre 2005 et 2012 ainsi que leurs objectifs individuels sur la période allant de 2013 à 2020. Pour le calcul de l'ACO2 sectoriel, il convient notamment de reprendre les différentes émissions, les potentiels des pistes déjà réalisées, forcées et reprises dans les plans d'actions.

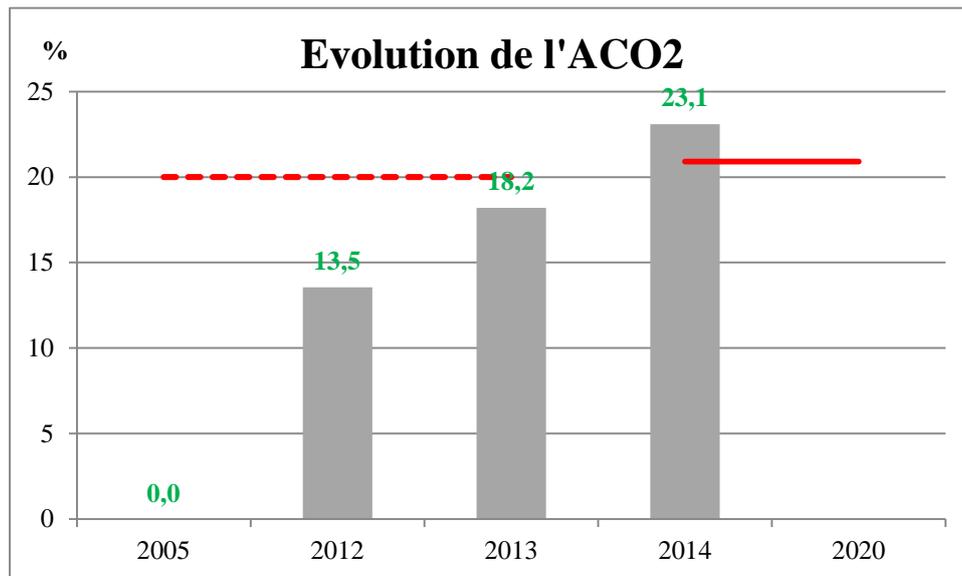
Sur base des données actuelles concernant les 21 entités réunies dans le présent accord de branche, l'engagement d'Agoria en termes de réduction des émissions spécifiques de CO2 (ACO2) à l'horizon 2020 est de **20,9%**.

À noter qu'à fin 2014, l'ACO2 du secteur est de **23,1%**.

L'objectif 2020 est donc déjà atteint !

### 7.5. L'Amélioration des émissions de CO2 fin 2014

Ci-dessous le graphe reprenant l'indice ACO2 au terme de l'année 2014 :



Pour l'année de référence, l'indice est de 0.

Entre l'année de référence et 2014, l'A CO2 s'est amélioré de **23,1 %**.

**Pour 2014, l'ACO2 sectoriel calculé s'élève à 23,1%**

Par rapport à l'objectif 2020 (**ligne rouge**) fixé, l'ACO2 sectoriel dépasse déjà de 2,2% l'objectif à l'horizon 2020.

## 8. LES PLANS D' ACTIONS ET PISTES D' AMÉLIORATION

### 8.1. Préambule

A la clôture des accords de branches 1<sup>ère</sup> génération, il est apparu que 2 membres de la Fédération n'avaient pas atteints leurs objectifs.

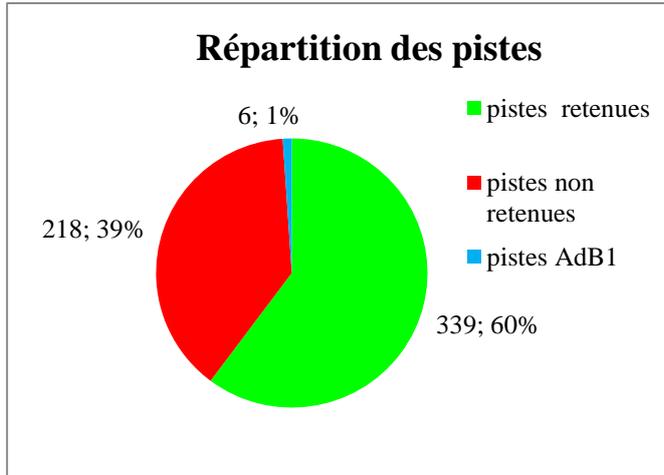
Afin de valider leur sortie des accords de branche 1<sup>ère</sup> génération et permettre leur entrée dans ceux de 2<sup>ème</sup> génération, un accord est intervenu entre les autorités compétentes et ces 2 entreprises.

Cet accord leur impose notamment la réalisation de pistes supplémentaires à celles déjà imposées par les accords de branches 2 (donc puisées dans les pistes A3, B1, B2 et B3)

Dans la mesure où ces pistes imposées et donc assimilées à des forcées ne viennent pas interférer dans la présentation des résultats tels que la méthode l'impose, nous avons

- laissé ces pistes imposées et donc non reprises initialement dans les accords de branches 2. Ces pistes sont donc reprises dans les pistes non retenues.
- consacré quelques lignes dans chaque paragraphe à la présentation exclusive de ces pistes. En effet, dans la mesure où ces pistes sont classées B, il nous est apparu plus prudent de ne pas les incorporer aux résultats globaux de l'accord de branche 2. Cela permettra dans les années futures, d'identifier plus facilement l'évolution de ces pistes : soit leur réalisation ou leur abandon pur si les études de faisabilité concluraient à leur non faisabilité technique.

## 8.2. Répartition des pistes en termes de nombre de pistes



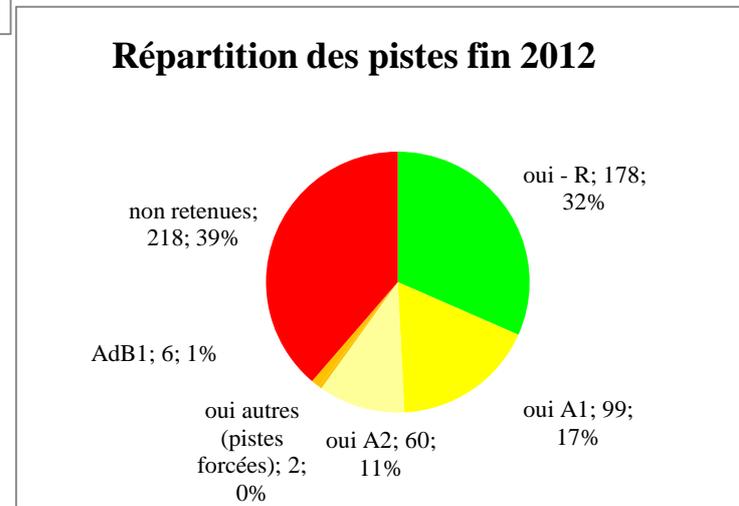
Aux termes des audits couvrant la période 2005 à 2020, il ressort qu'un total de 563 pistes a été identifié pour les 21 sites.

Sur ces 563 pistes :

- 218 n'ont pas **initialement** été retenues ;
- **339** ont été retenues
- **6** ont été retenues dans le cadre de la sortie des AdB1

Sur les 339 pistes retenues :

- 178 ont été réalisées entre 2005 et 2012 (pistes R) ;
- 99 sont des pistes A1 ;
- 60 sont des pistes A2 ;
- 2 sont des pistes forcées (une A3 et une B1). Elles ne concernent pas les pistes imposées à 2 membres par la Région Wallonne.

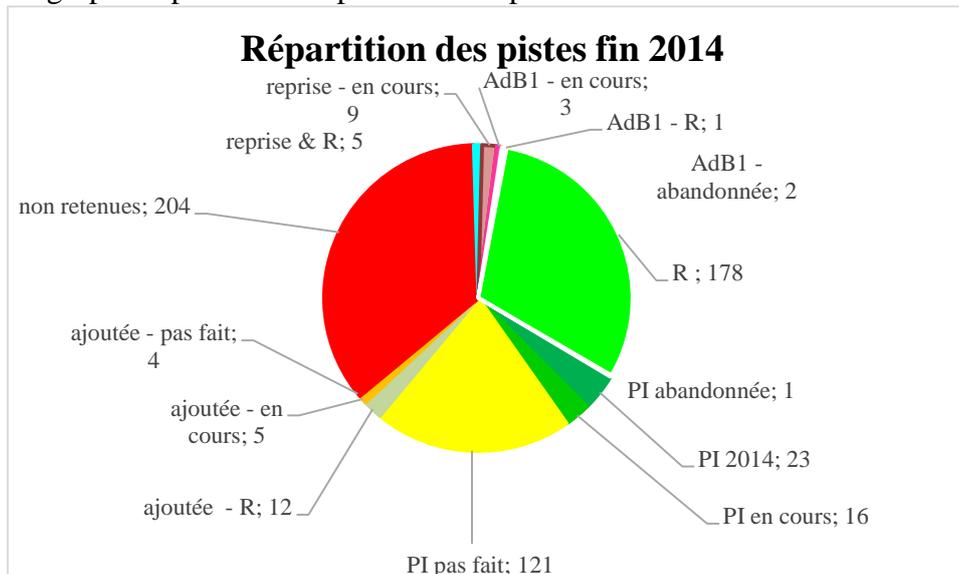


Par rapport aux 2 membres qui se sont vus imposer des pistes supplémentaires :

6 pistes non retenues initialement ont été reprises dont

- 1<sup>er</sup> site : 1 piste B1
- 2<sup>ème</sup> site : 3 pistes B1, 1 piste B2 et 1 piste B3

Ci-dessous le graphe reprenant la répartition des pistes fin 2014 :



Aux termes de l'année 2014,

- R : 178 pistes sont réalisées fin 2012
- PI 2014 : 23 pistes du plan initial (PI) ont été renseignées comme réalisées entièrement en 2014
- PI en cours : 16 pistes du plan initial (PI) sont en cours de réalisation en 2014 (et leur réalisation complète sera poursuivie en 2015)
- PI pas fait : 121 pistes du plan initial (PI) ne sont pas encore entrées en phase de réalisation.
- PI abandonnée : 1 piste du plan initial (PI) a été abandonnée

21 pistes ont été ajoutées en 2013 et 2014. Cela signifie qu'elles ne sont pas du tout dans le plan d'actions initiales. Elles se répartissent comme suit :

- Ajoutée depuis 2013 : 12 pistes nouvelles entièrement réalisées en 2014
- Ajoutée depuis 2013 - en cours : 5 pistes nouvelles en cours de réalisation en 2014 (et leur réalisation complète sera poursuivie en 2015)
- Ajoutée depuis 2013 – pas fait : 4 pistes nouvelles ont été étudiées et sont prévues au planning des investissements de 2015, mais leur réalisation n'a pas encore été lancée.

Par souci de clarté, nous avons scindé les pistes supplémentaires imposées par la Région Wallonne aux deux membres :

- AdB1 – R : 1 piste imposée a été complètement réalisée en 2014.
- AdB1 en cours :
  - o 1 piste imposée est en cours de réalisation en 2013 (et sa réalisation complète sera poursuivie en 2014)
  - o 2 pistes sont toujours considérées comme « en cours » mais suite à la réunion d'évaluation annuelle avec le Comité Directeur, elles seront abandonnées dès que les études complémentaires seront rentrées.
- AdB1 pas fait : 2 pistes imposées sont toujours en phase d'étude.

Parmi les 218 pistes initialement non retenues,

- Non retenues : 204 pistes le sont toujours
- Reprises depuis 2013 – R : 5 pistes initialement non retenues ont été reprises et réalisées en 2013.
- Reprise depuis 2013 en cours : 9 pistes initialement non retenues ont été reprises et sont en cours de réalisation en 2014 (et leur réalisation complète sera poursuivie en 2015)

## 9. RAPPEL DES PRINCIPAUX CHIFFRES

Ci-dessous le résumé des chiffres clés :

Résumé des données					
	2005	2012	2013	2014	
Consommations réelles	5.939.393	4.847.576	4.625.357	4.485.613	
Consommations théoriques	5.939.393	5.527.471	5.554.884	5.800.912	
Consommations évitées	0	679.895	929.527	1.315.299	
Aee	0,00	11,74	17,66	22,67	

Résumé des données					
		2005	2012	2013	2014
Emissions réelles		338.984	274.902	262.169	253.448
Emissions théoriques		338.973	315.350	317.172	329.581
Emissions évitées		-12	40.448	55.003	76.133
ACO2		0,00	13,55	18,21	23,10

## 10. AUTRES INDICES

Les accords de branche 2<sup>ème</sup> génération incluent le suivi de 2 indices supplémentaires : le FSER et le FdSER.

a) Le FSER :

Il s'agit de la « fraction ou du rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables ayant pour origine le périmètre du site industriel et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site ».

L'indice est de 0 pour chacun des 21 sites.

b) Le FdSER :

Il s'agit de la « fraction ou du rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables consommée sur le site et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site. ».

5 des 21 sites ont un indice FdSER différents de 0.

Le FdSER de l'ensemble du secteur Agoria est de **15,6%** en 2014.

## 11. MAPPING CO2

### 11.1. Contexte

Tout participant aux accords de branche s'engage à réaliser une étude CO2, un mapping, qui se veut une étude des émissions de CO2 à une échelle plus globale que celle du périmètre du site. Cette étude a pour objectif d'identifier les sources d'émissions concernées, d'en évaluer l'importance et de les classer par ordre d'importance. Les postes les plus émetteurs sont appelés « hot spots » et sont ceux qui feront l'objet d'une plus grande attention.

Chaque participant s'engage à examiner les actions possibles sur les 3 principaux hot spots (y compris d'office celui lié au transport) afin de dresser un plan d'actions en vue de les réduire.

Il faudra aussi identifier des variables clé afin de pouvoir évaluer la quantité d'émissions évitée. Cela permettra de construire un indicateur, AMCO, qui permettra de suivre l'impact des mesures de réductions hors site mises en œuvre.

Au terme de ce mois de mars 2015, les bilans sont établis et il reste à dresser pour fin d'année 2015 le plan d'actions lié aux hot spots identifiés.

### 11.2. Méthodes utilisées

Parmi l'ensemble des méthodes proposées par la méthodologie pour la réalisation de ces mapping CO2, 20 des 21 participants à cet accord de branches ont choisi la **méthode Bilan Carbone®** de l'ADEME et un **GHG Protocole**.

Les années de références choisies ont majoritairement été 2012 (11 sites), 2013 (7 sites), 2014 (2 sites) et 2009 (1 site)

### 11.3. Hots spots identifiés

L'ensemble des émissions calculées pour les 21 participants s'élèvent à **4.810.000 tonnes** de CO2

Ci-dessous la liste des hot spots identifiés

- Les intrants pour les 21 sites (sans toutefois être chaque fois en tête)
- Le fret pour 20 sites. Il a été rajouté d'office au 21<sup>ème</sup>
- L'utilisation pour 5 sites.
- Les immobilisations pour 6 sites
- Les déplacements de personnes pour 4 sites
- Les emballages pour 1 site
- Les déchets pour 2 sites.

N.B. : l'énergie figurait pour 14 sites dans les 3 principaux hot spots.

## 12. CONCLUSIONS

Pour rappel, **21 entreprises** ont décidé de rejoindre l'accord de branche de seconde génération (AdB2) de l'Industrie technologique. Pour l'ensemble de ces sites, cette démarche s'inscrit comme le prolongement des accords de branche 1<sup>ère</sup> génération.

Au cours de l'année 2013, un site était sorti de cet accord et un autre y était rentré. En 2014, un nouveau site est venu rejoindre les 20 précédents.

Au terme des 21 audits, il apparaît que 563 pistes ont été identifiées dont **339 ont été retenues**. Parmi elles, 178 pistes ont déjà été réalisées entre 2005 et 2014, et ce malgré un contexte économique parfois difficile pour certaines d'entre elles.

Courant 2014, 22 pistes ont été réalisées et 29 pistes sont en cours de réalisation dont certaines sont nouvelles ou reprises parmi les pistes non retenues initialement parce qu'elles étaient incertaines ou affichaient un temps de retour supérieur à 5 ans.

À cela s'ajoutaient 6 pistes imposées (forcées) à 2 sites qui n'avaient pas respectés leurs engagements aux termes des accords de branche de 1<sup>ère</sup> génération. Chacun des 2 sites a, courant 2013, lancé la réalisation de l'une d'elles. Le résultat fin 2014 est que la réalisation de l'une de ces pistes est terminée, l'autre toujours en cours, 2 sont en passe d'être abandonnées et 2 feront l'objet d'étude approfondie.

Les typologies des pistes retenues sont variées et concernent tant les optimisations de procédés, que les utilités, les bâtiments ou encore la bonne gestion. Le total des pistes retenues a permis de déterminer pour l'ensemble du secteur un objectif à l'horizon 2020 de **19,3% en termes d'Aee et 20,9% en termes d'ACO2**.

**Pour l'année 2014, l'AEE du secteur s'établit à 22,7 % et l'ACO2 à 23,1%.**

Soulignons également la bonne corrélation entre les pistes réalisées et le niveau des objectifs atteints

Cela signifie que les objectifs de la fédération sont déjà atteints fin 2014. Il faut cependant être prudent : pour certains sites, ce n'est pas parce que l'objectif final est atteint qu'il l'est de manière définitive jusqu'en 2020 étant donné les problèmes de restructurations, l'impact des degrés jours, ... Néanmoins, il ne fait pas de doute que l'AdB2 de l'industrie technologique est sur de bons rails !

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**CARMEUSE - Chaux et pierres**

**ACCORD DE BRANCHE - CARMEUSE SA**  
**Rapport 2014**

**Secteur :** *CARMEUSE*

**Année :** *2014*

**SECTEUR :**

Fédération signataire de l'accord :	Carmeuse
Types de production :	Production de chaux
Année de référence :	2005
Evolution de la production (2005 : 100%) :	81,9%
Nombre d'emplois en Wallonie :	412 (hors groupe)

**DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE**

Consommation totale d'énergie :	3.716.380 GJp
Emission de CO2 (énergétiques) :	279.816 T CO2
Objectif énergie :	2,23 % en 2020
Objectif CO2 (énergétiques) :	3,61 % en 2020

Amélioration de l'efficacité énergétique :	-3,52 %
Amélioration des émissions de CO2 :	4,02 %

Année de signature de l'accord :	2013
Objectif défini à l'horizon :	2020
Année de fin d'accord :	2020

# **ACCORD DE BRANCHE - CARMEUSE SA**

## **Rapport 2014**

### **Introduction**

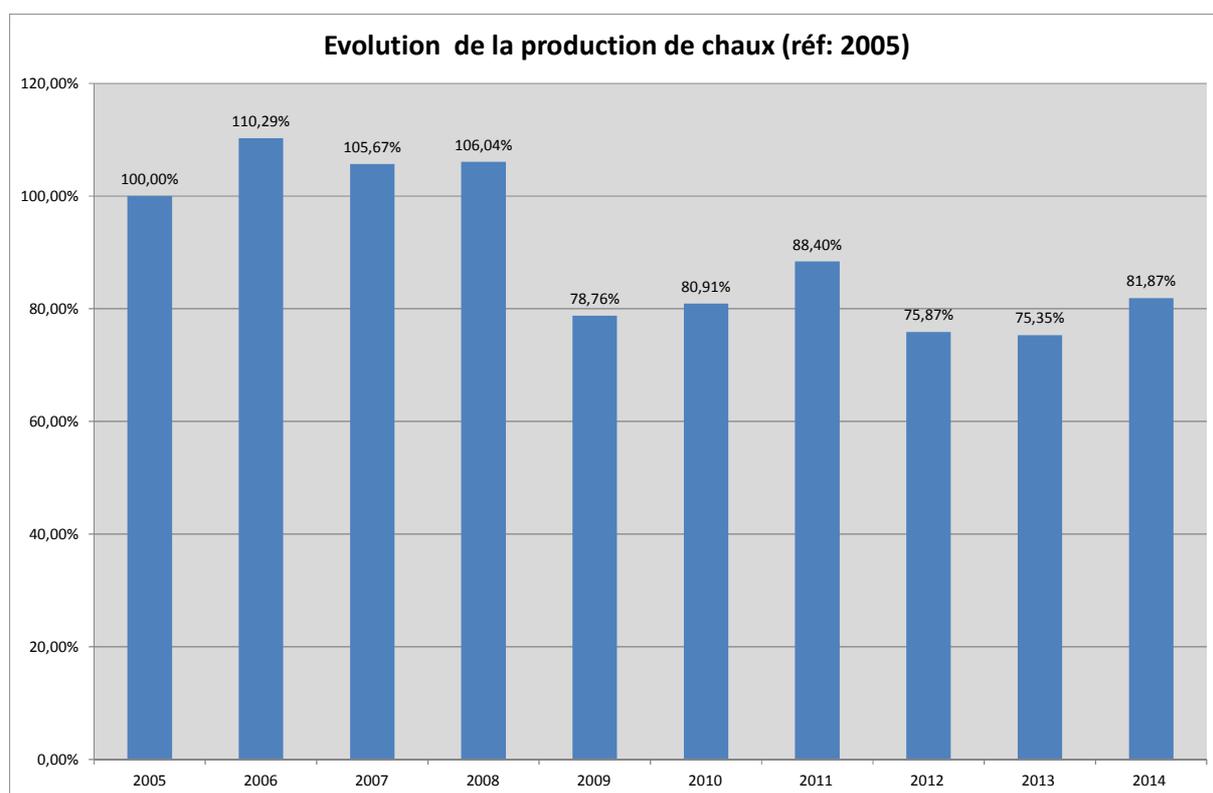
Les données du présent rapport couvrent les activités pierre (produits crus) et chaux (produits cuits) pour les trois sièges chauffourniers exploités par Carmeuse en Wallonie (Moha, Seilles et Aisemont).

### **Performances économiques du secteur et événements**

Le volume total de production de chaux en 2014 est en augmentation par rapport aux années précédentes. Il reste cependant nettement inférieur à celui des années 2005-2008.

Le volume de production de chaux en 2014 représente à peine 81,9 % de celui de l'année de référence.

### **Volumes de production**



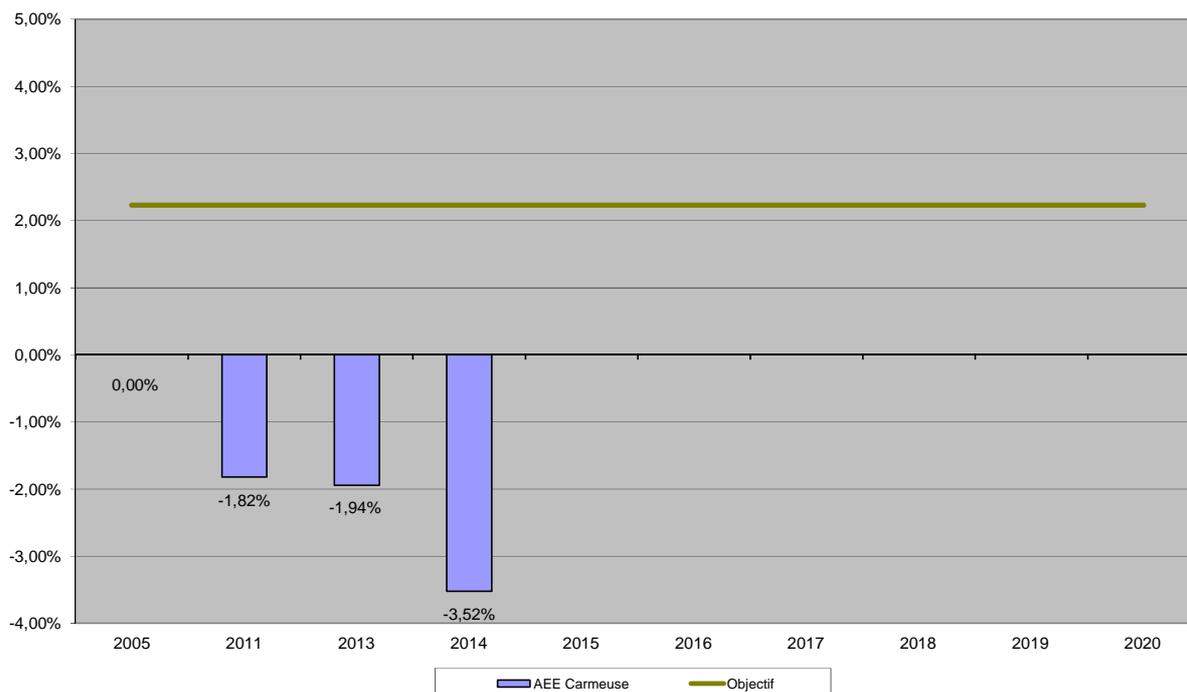
# ACCORD DE BRANCHE - CARMEUSE SA

## Rapport 2014

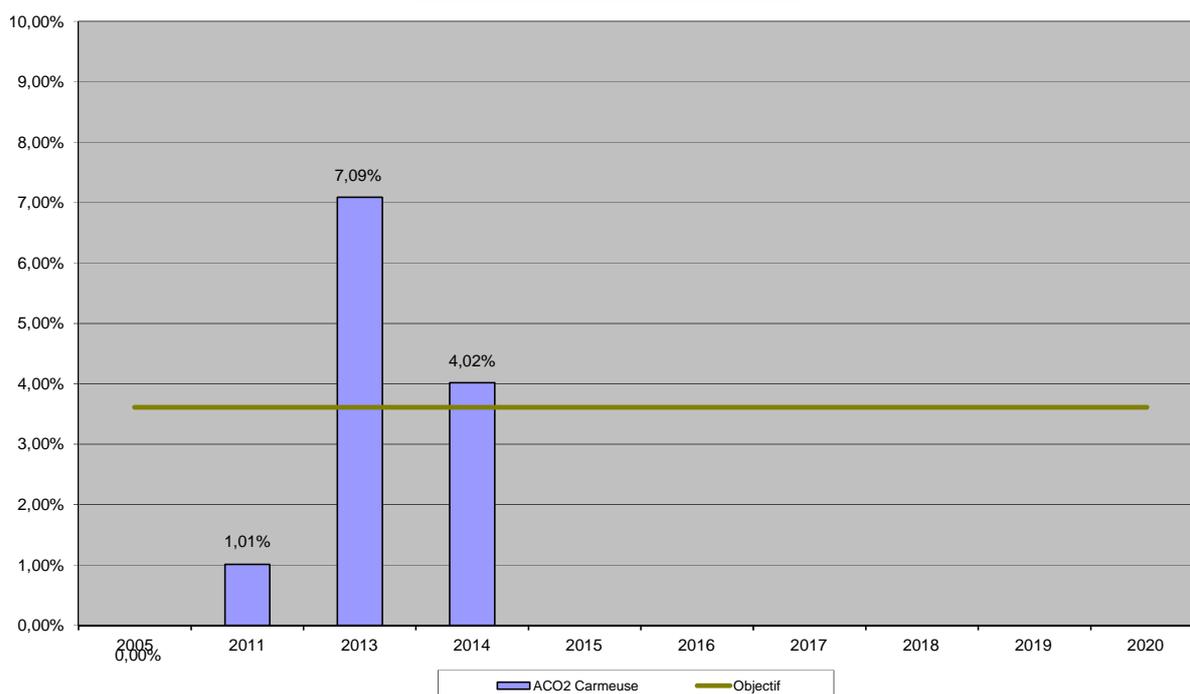
### Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO2

- Consommations 2014 d'énergie primaire du secteur = 3.716.380 GJp
- Emissions de CO2 2014 = 279.816 T CO<sub>2</sub>
  
- Evolution des indices d'efficience AEE et ACO2

Accord de Branche CARMEUSE - AEE

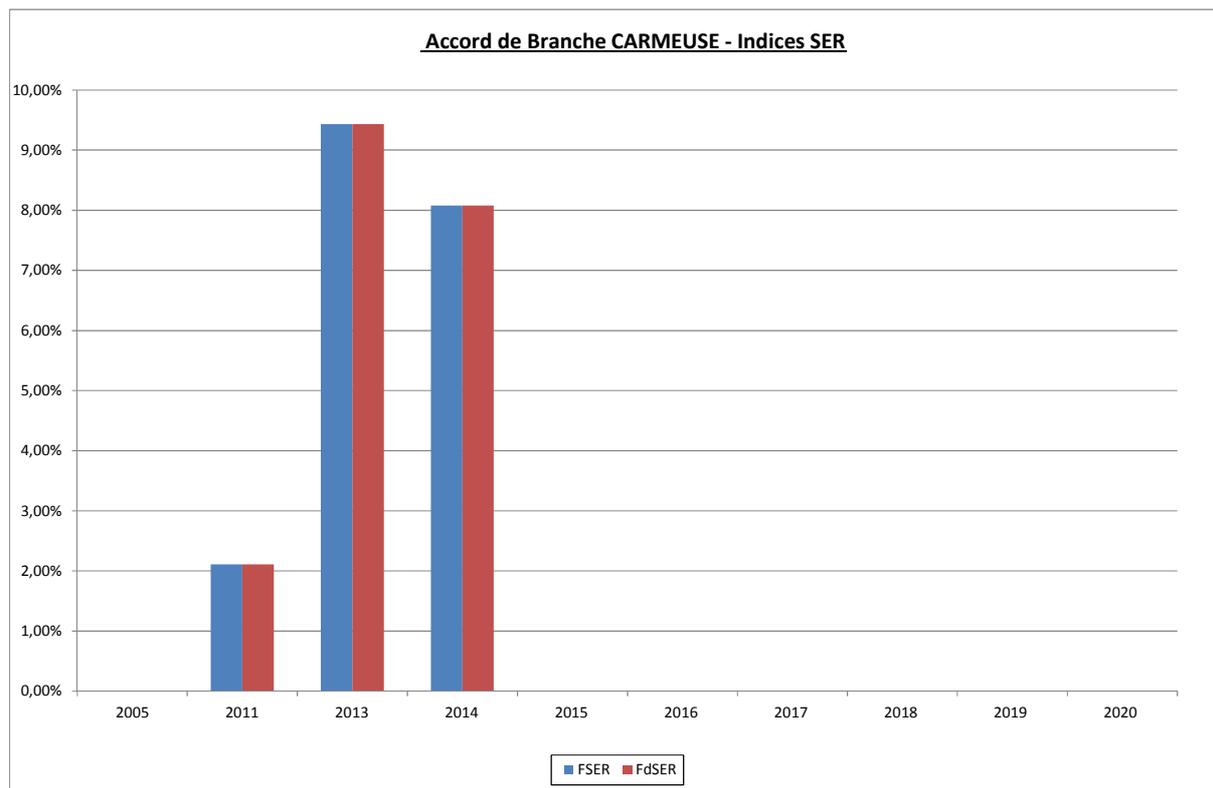


Accord de Branche CARMEUSE - ACO2



# ACCORD DE BRANCHE - CARMEUSE SA

## Rapport 2014



### **Pistes d'améliorations réalisées**

- Nombre de projets réalisés depuis l'année de référence : 44

# ACCORD DE BRANCHE - CARMEUSE SA

## Rapport 2014

### **Prévisions d'évolution**

Les prévisions d'évolution sont guidées par les grandes tendances ci-dessous :

Eléments qui pourraient influencer négativement les indices :

- L'évolution du marché qui reste incertaine. La tendance de la demande des clients s'oriente vers des produits de granulométrie de plus en plus fine et de spécifications chimiques de plus en plus sévères. Cela se traduit par une augmentation des consommations d'énergie (électricité, combustible).
- Le coût de l'énergie est un élément crucial dans le contexte économique actuel.
- L'impact de la crise économique sur l'activité de nos marchés rend toute prévision du niveau d'activité très difficile.

Eléments qui devraient influencer positivement notre efficacité :

- Des actions en vue d'améliorer le niveau de productivité de nos installations au regard de la situation actuelle.
- Dans la mesure des moyens financiers, la poursuite des investissements tels que décrits dans l'accord de branche.

Élément qui devrait influencer positivement l'efficacité en termes d'émissions uniquement :

- L'utilisation de plus en plus importante de combustibles alternatifs, dont l'augmentation de la part de la biomasse sur le site d'Aisemont.

<p style="text-align: center;"><b><u>ACCORD DE BRANCHE - CARMEUSE SA</u></b> <b><u>Rapport 2014</u></b></p>
---

**Conclusions**

On constate une dégradation de l'efficacité énergétique pour 2014 en regard de 2005, du fait de la baisse de la production et du développement de nouvelles installations de traitement et d'injection de combustibles alternatifs (bois, déchets non dangereux, ...).

La multiplication des qualités de produits liée aux demandes sans cesse plus pointues de nos clients et à l'utilisation de plus en plus importante de combustibles alternatifs entraîne également une augmentation de la consommation spécifique liée au traitement et à la manutention des différents produits.

En matière d'ACO<sub>2</sub>, l'objectif à 2020 est atteint.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**COBELPA - Production de  
pâtes, papiers et cartons**



**ÉTAT D'AVANCEMENT 2014 DE L'ACCORD DE BRANCHE**  
**COBELPA WALLONIE**

**Chapitre sectoriel du rapport public**

**1. Données essentielles :**

**Secteur :** *Production de pâtes, papiers et cartons* **Année : 2014**

**SECTEUR :**

Fédération signataire de l'accord :	<i>Cobelpa Wallonie</i>
Types de production :	<i>Pâtes, papiers et cartons</i>
Chiffre d'affaires du secteur en Wallonie (2013) :	<i>550 millions €</i>
Nombre d'emplois en Wallonie (2013) :	<i>1.440</i>

**DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE**

Nombre d'entreprises participantes	<i>4</i>
Consommation totale d'énergie :	<i>4.527.169 MWhp</i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>100 %</i>
Objectif énergie :	<i>10,0 % en <u>2020</u></i>
Objectif CO2 :	<i>28.5 % en <u>2020</u></i>
Objectif intermédiaire énergie :	<i>7.3 % en 2016</i>
Objectif intermédiaire CO2 :	<i>22.2 % en 2016</i>

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>9.2 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO2 :	<i>28.5 %</i>

Date de signature de l'accord :	<i>2013 (année référence 2005)</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>2020</i>

## 2. Performances économiques du secteur et événements

### 2.1 Conjoncture et événements qui ont marqué la vie du secteur en 2014

En 2014, l'**activité papetière belge** a continué à bien résister à la crise et a affiché une certaine stabilité par rapport à l'année précédente. La production annuelle de papier a dépassé les 2 millions de tonnes et la production de pâtes s'est stabilisée au-dessus des 500.000 tonnes. Mais l'apparente stabilité de la production belge ne doit pas masquer la réalité au niveau des marchés européens : une baisse de production structurelle se confirme d'année en année dans le secteur graphique dont les volumes se contractent suite à l'émergence des nouveaux media électroniques. Ce segment concerne non seulement le papier journal, mais aussi le papier magazine ou encore les papiers impression-écriture hauts de gamme. Depuis 2009, les ventes européennes de papiers graphiques ont ainsi chuté de plus de 25 %, soit une réduction de capacité de près de 10.000.000 de tonnes équivalente à cinq fois la production belge. La baisse de consommation a bien sûr entraîné des surcapacités et a contraint de nombreuses usines à la fermeture. La même tendance devrait de confirmer en 2015 et aucun signe de stabilisation n'est annoncé. Les secteurs de l'emballage et des papiers domestiques et sanitaires restent quant à eux assez porteurs en termes de développement d'activités, l'emballage profitant même du développement des achats en ligne.

En Wallonie, et même si les outils de production restent relativement performants, **les entreprises papetières** doivent à tout prix continuer à préserver leur compétitivité pour pérenniser l'activité industrielle dans notre région. Le développement du bois énergie inquiète et fait planer une réelle inquiétude quant à l'approvisionnement ligneux à moyen terme. L'évolution du prix de l'énergie, qui représente jusqu'à 20 % des coûts de production, reste un sujet de très vives préoccupations, les papetiers n'étant pas en mesure de faire passer les hausses de coûts de production dans les prix de vente. Outre l'important différentiel des prix de l'énergie entre l'Europe et les Etats-Unis, les prix de l'électricité auxquels est confrontée l'industrie papetière wallonne ne sont pas compétitifs, affichant un handicap de prix d'environ 20 % avec les pays voisins (France, Allemagne et Pays-bas). Par ailleurs, le retard pris par la Wallonie pour la mise en œuvre de la compensation des coûts indirects de la directive Emission Trading accroît de près de 5 % supplémentaire le handicap de compétitivité des papetiers avec les concurrents des régions voisines (Flandre, Allemagne et Pays-bas).

### 2.2 Sortants et nouveaux entrants :

Les sites concernés par l'accord de branche de Cobelpa Wallonie sont listés au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : liste des sites membres de l'accord de branche Cobelpa Wallonie

Dénomination de la société	Date d'entrée AdB2	Rue	n°	CP	Localité	Modification
Idem Papers SA	19/12/2013	Adresse rue d'Asquempont	12	1460	Virginal	
Burgo Ardennes SA	19/12/2013	rue de la Papeterie	-	6760	Virton	
SCA Hygiene Products SA	19/12/2013	rue de la Papeterie	2	4801	Stembert	
Ahlstrom Malmedy SA	19/12/2013	avenue du Pont de Warche	40	4960	Malmedy	

Aucun sortant ni nouvel entrant n'est à signaler.

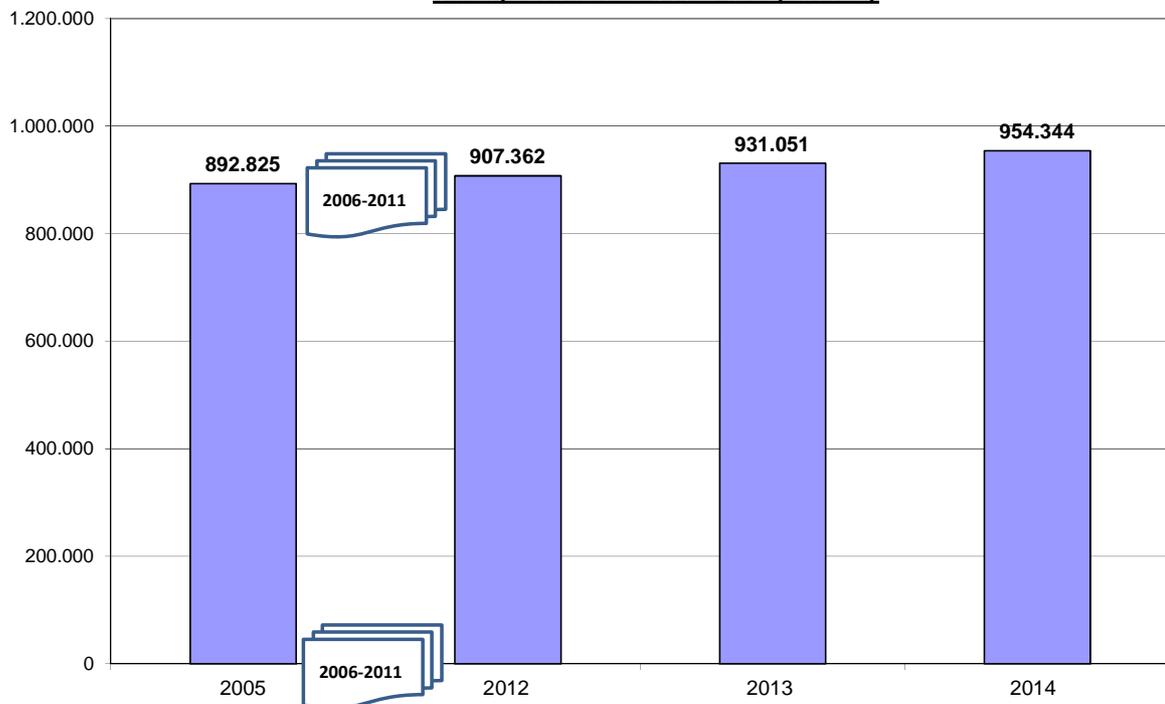
### 2.3 Modifications majeures risquant d'influencer le cours de l'accord de branche

Non relevant.

### 3. Volumes de production

La production de pâte et de papier des 4 entreprises du présent accord a augmenté de 2.5 % en 2014. Par rapport à l'année de référence 2005, l'augmentation s'élève à près de 7 %. Ce maintien de l'activité dans les 4 entreprises papetières wallonnes est cependant à replacer dans son contexte. En effet, si l'on en prend en compte la fermeture des 3 entreprises papetières depuis 2005 (Onduline, Adapack et Gruppo Cordenons) la production sectorielle a en réalité diminué de 10.8 %, ce qui reflète la conjoncture difficile du secteur.

**Graphe 1 : Evolution de la production des 4 entreprises contractantes de l'AdB2  
Cobelpa Wallonie 2005 - 2014 (Tonnes)**



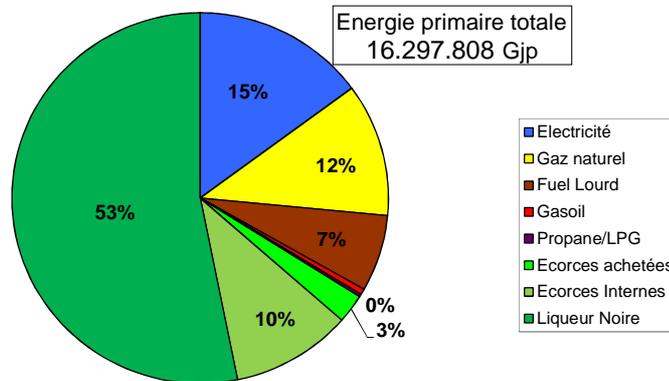
### 4. Consommations d'énergie et Emissions de CO2

#### 4.1 Consommations d'énergie primaire

La consommation d'énergie primaire du secteur en 2014 est d'environ 16.298.000Gjp (ou 4.527.000 MWhp). Par rapport au premier accord de branche, la prise en compte des matières énergétiquement valorisées change substantiellement le profil énergétique du secteur. Ces dernières représentent en effet un volume énergétique de près de 170 % de l'énergie primaire telle que définie dans les accords de branche précédents.

La répartition de l'**énergie primaire par vecteur** se caractérise par la part importante de l'énergie renouvelable dans le mix sectoriel. Cette part s'élève ainsi à 66 % en 2014 (graphe 3 ci-dessous). Le tiers restant se répartit entre fuel lourd, gaz et électricité.

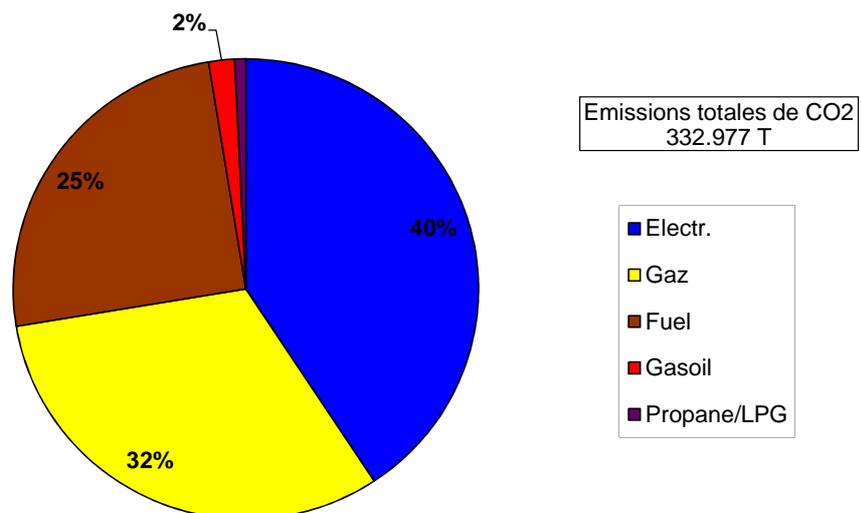
**Graphe 3 : Répartition de l'Energie Primaire par vecteur énergétique**



#### 4.2 Emissions de CO<sub>2</sub>

La répartition des 333.000 tonnes d'émissions CO<sub>2</sub> par vecteur énergétique est présentée au graphes 6 ci-dessous. Par rapport aux graphes de répartition énergétique du point précédent, la disparition des combustibles renouvelables (facteur d'émission nul) influence substantiellement les répartitions.

**Graphe 6 : Répartition des émissions CO<sub>2</sub> par vecteur énergétique**

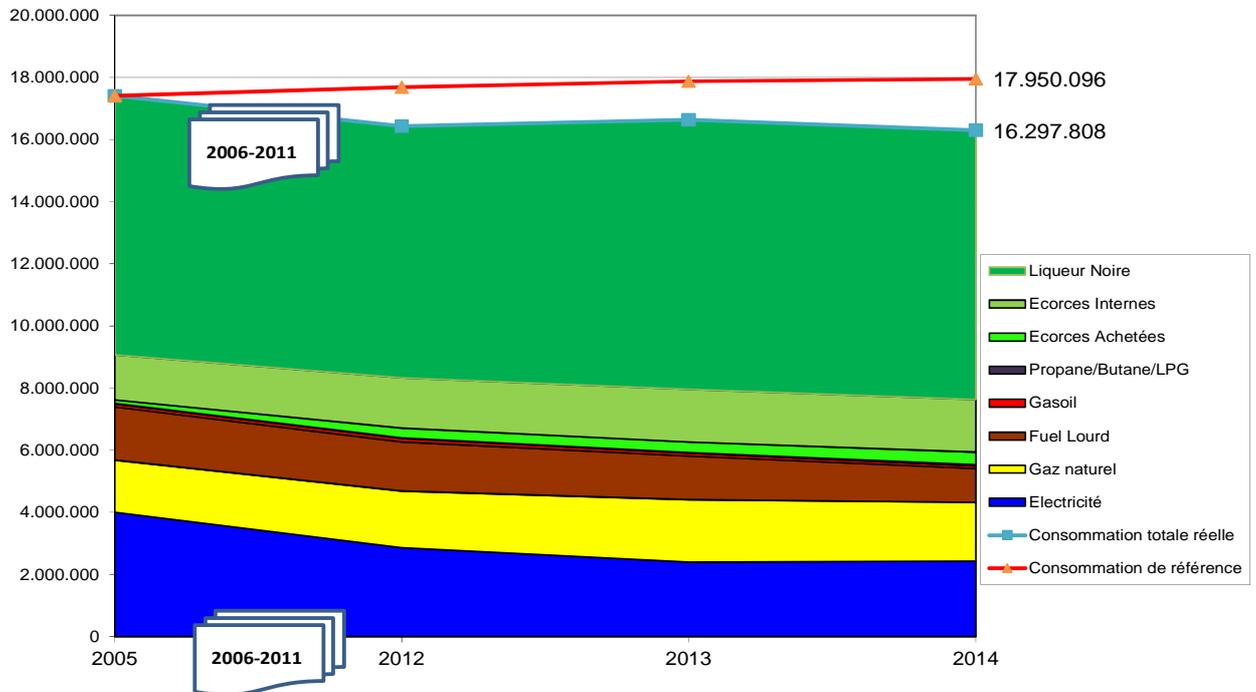


## **5. Evolution des consommations/émissions sectorielles et consommations/émissions de référence en valeurs absolues**

En suivant l'évolution des principaux vecteurs énergétiques sur le graphe 4, on remarque globalement que le fuel mix du secteur a continué à évoluer vers moins de fuel lourd et d'électricité et vers plus de gaz naturel et de biomasse. Plus particulièrement on remarque que :

- La consommation d'électricité achetée s'est stabilisée en 2014. Par rapport à 2005, **la consommation d'électricité achetée a été réduite de 39 %**, notamment au travers de l'augmentation de l'efficacité de l'auto-production, du démarrage d'une cogénération et par des mesures d'amélioration d'efficacité énergétique
- La consommation sectorielle de gaz naturel a diminué de 6 % par rapport à 2013, notamment de par l'amélioration de l'efficacité de la cogénération et par des mesures d'amélioration d'efficacité énergétique. Par rapport à 2005, **la consommation sectorielle de gaz a augmenté de 13 %** étant donné le démarrage d'une cogénération et la substitution de fuel lourd par du gaz naturel
- La consommation de fuel lourd a diminué de 22 % en 2014, notamment de par l'amélioration de l'efficacité des chaudières et d'un four à chaux ainsi que par des mesures d'amélioration d'efficacité énergétique. Par rapport à 2005, **la consommation de fuel lourd a été réduite de 36 %**, également de par la substitution de fuel lourd par du gaz naturel dans une entreprise
- Les consommations de liqueur noire et d'écorces internes sont restées stables en 2014. Intimement liée au processus de production de pâte, l'évolution de **leur consommation depuis 2005 a suivi l'évolution de la production de pâte.**
- La consommation des écorces achetées a augmenté de 19 % en 2014. Cette augmentation est liée à une partie de la réduction de consommation du fuel lourd. **La consommation des écorces achetées a été multipliée par 3.5** depuis 2005. Elle ne représente cependant que 3 % de l'approvisionnement énergétique du secteur.

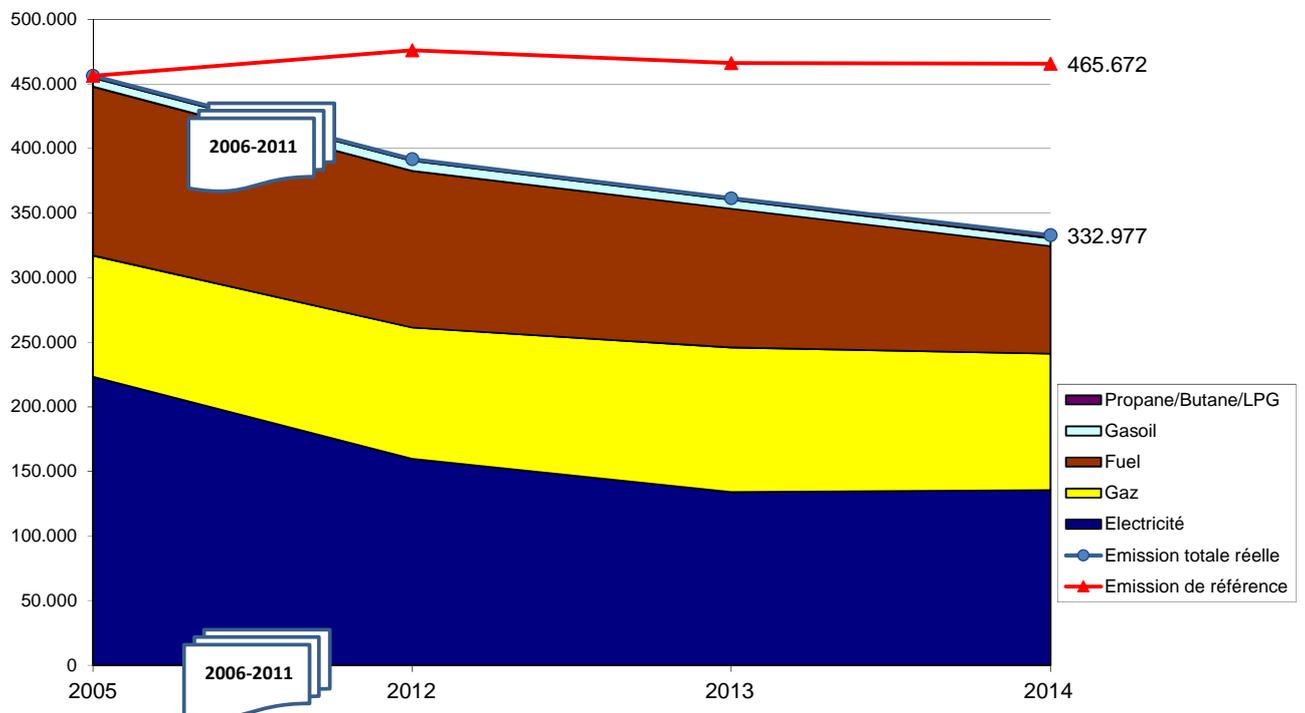
**Graphe 4 : Evolution 2005 - 2014 des consommations sectorielles d'Énergie Primaire (Gjp) par vecteur énergétique**



Le différentiel entre les courbes de consommation sectorielle totale (réelle, **ligne en bleu**) et de consommation de référence (à consommation spécifique 2005 constante, **en rouge**) indiquent que **le secteur consomme en 2014 9.2 % d'énergie primaire de moins** que ce qu'il ne consommerait si ses consommations spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. **L'amélioration de l'efficacité sectorielle correspond ainsi à une économie d'énergie de plus de 1.652.300 Gjp.**

Le graphe 7 ci-dessous présente l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> par vecteur entre 2005 et 2014. Le différentiel entre les courbes d'émissions sectorielles totales (réelle, en bleu) et d'émission de référence (à émissions spécifiques 2005 constantes, en rouge) indiquent que le secteur émet en 2013 **28.5 % de CO<sub>2</sub> de moins** que ce qu'il n'émettrait si ses émissions spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. L'amélioration de l'efficacité sectorielle correspond ainsi à une **émission évitée de plus de 132.700 T de CO<sub>2</sub>**.

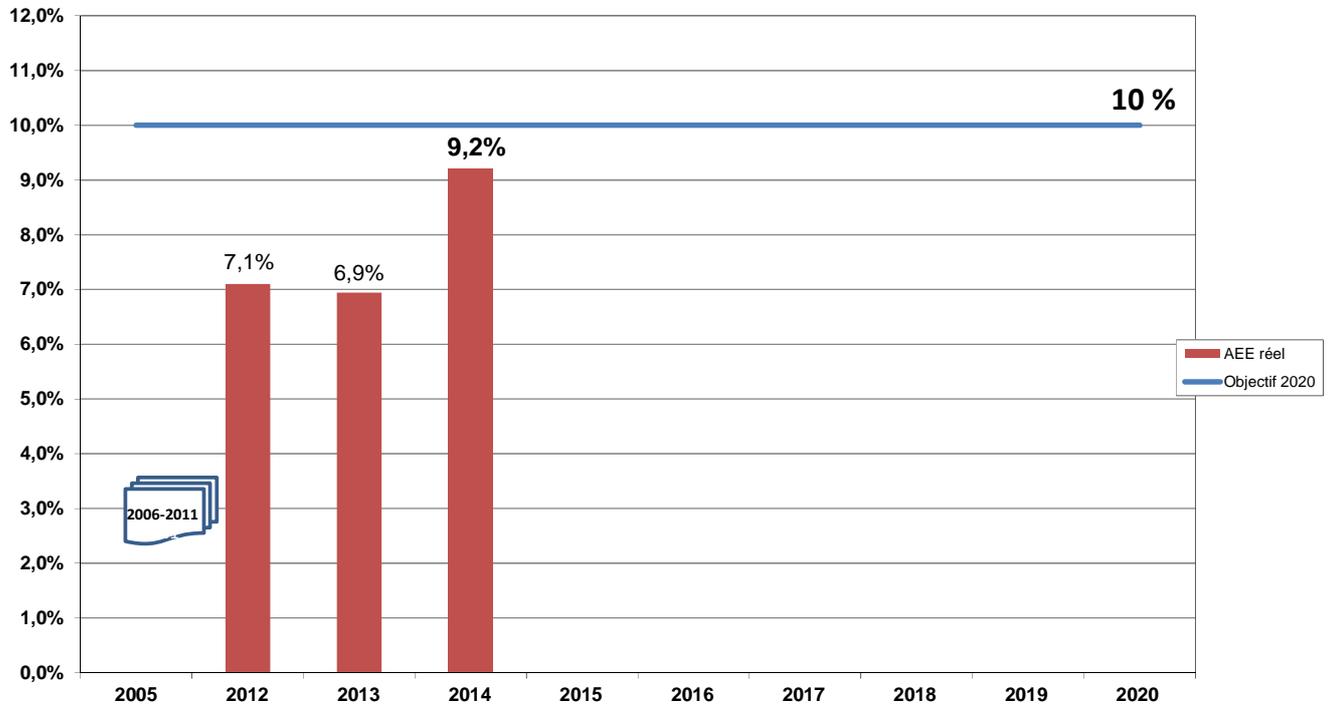
**Graphe 7 : Evolution 2005-2014 des émissions sectorielles de CO<sub>2</sub> (tonne) par vecteur énergétique**



## 6. Evolution des indices d'efficience AEE et ACO<sub>2</sub>

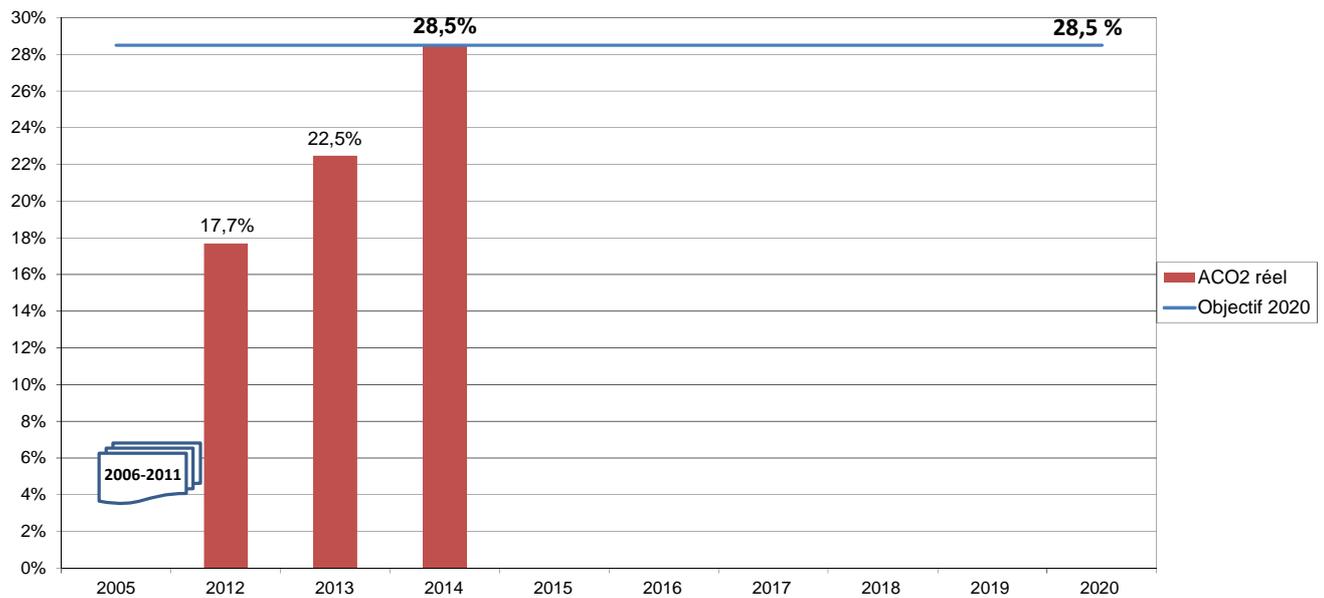
Comme on peut le voir au graphe 8 ci-dessous, l'AEE s'est nettement amélioré de 2.3 % en 2014 pour atteindre 9.2 %.

**Graphe 8 : Evolution de l'AEE 2005 - 2020**



L'ACO<sub>2</sub> s'est amélioré de 28.5 % depuis 2005 dont 6 % sur la dernière année 2014.

**Graphe 9 : Evolution A CO<sub>2</sub> 2005 - 2020**



## 7. Figure présentant l'évolution de l'indice AEE et ACO<sub>2</sub>: cfr supra

### 8. Facteurs explicatifs de l'évolution des indices de performance

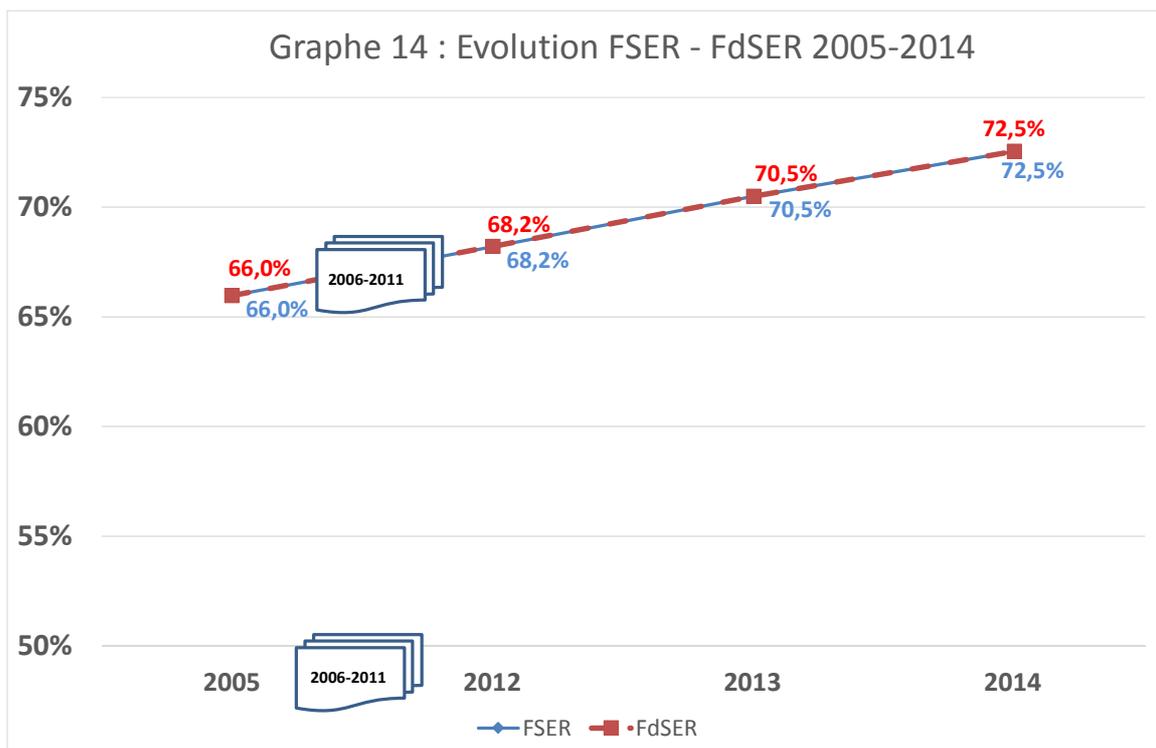
Entre 2005 et 2014, 47 projets représentant un investissement de près de 33 millions d'euros ont été mis en œuvre dans le secteur papetier wallon. Ces projets ont contribué à une amélioration de l'AEE de 9.2 % et de l'ACO<sub>2</sub> de 28.5 %.

### 9. Projets pour l'année suivante

4 projets Energie représentant un investissement de plus de 5 millions d'€ sont prévus pour 2015.

### 10. Evolution des FSER et FdSER

Comme présenté au graphe 14 ci-dessous, l'indice sectoriel FSER a augmenté d'environ 2 % par an depuis 2012 pour atteindre plus de 72 %. On notera également que, ces indices étant calculés sur base de l'énergie finale sont plus élevés que la part de l'énergie renouvelable dans l'énergie primaire (66 %) présentée au point III.2.1 .



### 11. Conclusions

Malgré une conjoncture difficile, 47 projets représentant un investissement de près de 33 millions d'euros ont été mis en œuvre dans le secteur papetier wallon entre 2005 et 2014. Ces projets ont contribué à une amélioration de l'AEE de 9.2 % et de l'ACO<sub>2</sub> de 28.5 %. Le secteur est ainsi en bonne voie vers les objectifs initialement fixés. L'effet de la bonne efficacité de fonctionnement en 2014 invite cependant à rester prudent et à soutenir les efforts entrepris.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DE L'ENTREPRISE ACCORD DE  
BRANCHE

CRYSTAL COMPUTING –  
Centre de données

RAPORT PUBLIC SECTORIEL RELATIF A L'ANNEE 2014 DES  
ENTREPRISES ACCORDS DE BRANCHE REPRESENTES PAR

**CRYSTAL COMPUTING**

**Secteur : Hébergement de serveurs informatiques****Année : 2014****SECTEUR**

Fédération signataire de l'accord :	Crystal computing
Type de production :	Hébergement de serveurs informatiques
Evolution de l'activité :	129 %
Nombre d'emplois en Wallonie :	>100

**DONNEES DE L'ACCORD DE BRANCHE**

Consommation totale d'énergie :	X.XXX.XXX GJp <sup>1</sup>
Objectif énergie :	0,16 % en 2020
Objectif CO <sub>2</sub> :	0,16 % en 2020

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	1,24 %
Amélioration actuelle des émissions de CO <sub>2</sub> :	1,20 %
Date de signature de l'accord :	2013
Objectif défini à l'horizon :	2020
Date de fin d'accord :	2020

**Performances économiques du secteur et évènements**

La décision d'implanter un nouveau centre de données en Wallonie remonte à l'année 2007. Google s'est alors engagé à investir plus de 250 M€ et créer plus de 100 emplois sur le site de Ghlin, près de Mons.

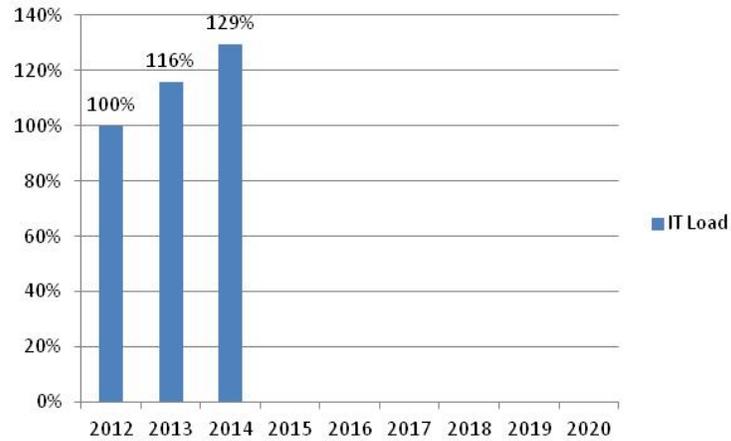
En milieu d'année 2014, l'exploitation du deuxième bâtiment a débuté.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons de confidentialité et en accord avec les autorités, les consommations du seul site concerné ne sont pas rendues public.

## Volumes de production

Evolution de la charge informatique des serveurs

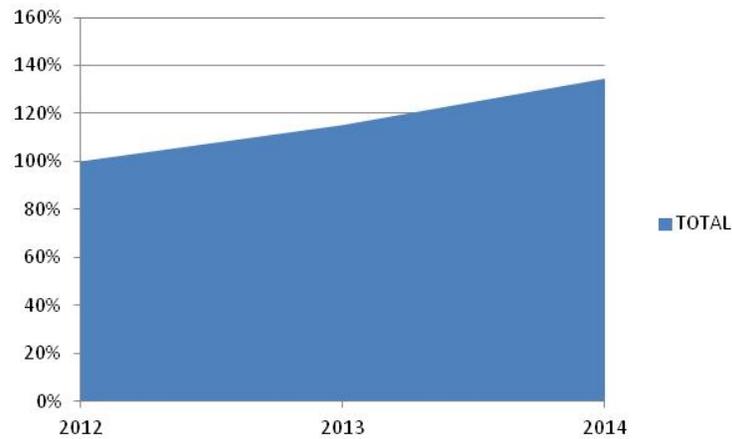


## Performances en matières de consommations d'énergie, et d'émissions de CO<sub>2</sub>

Consommations 2014 d'énergie primaire du secteur = X.XXX.XXX GJp<sup>2</sup>

Emissions de CO<sub>2</sub> 2014 = XXX.XXX t CO<sub>2</sub><sup>2</sup>

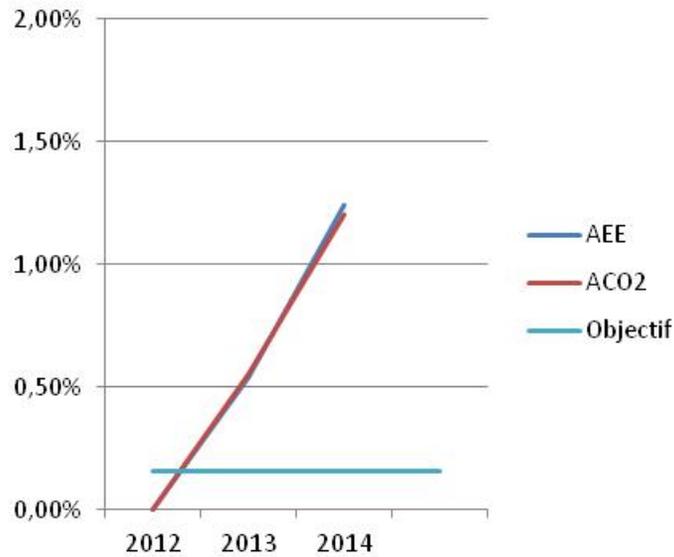
Diagramme d'évolutions des émissions de CO<sub>2</sub> total



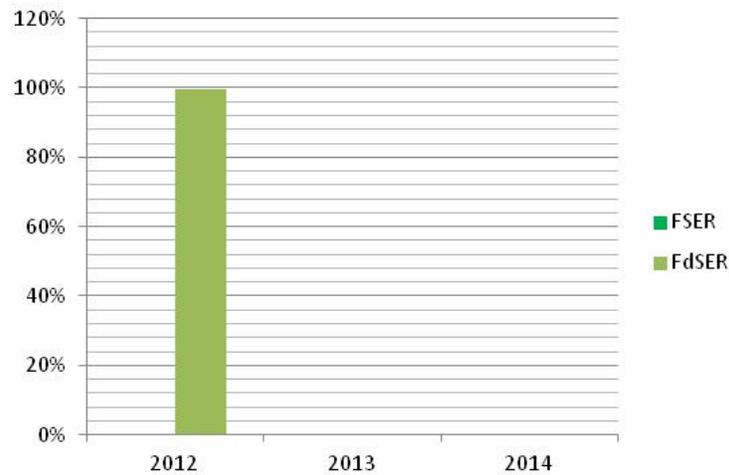
---

<sup>2</sup> Pour des raisons de confidentialité et en accord avec les autorités, les consommations et les émissions du seul site concerné ne sont pas rendues public.

### Amélioration des indices AEE et ACO<sub>2</sub>



### Diagramme d'évolution des indices FdSER et FdSER



### Commentaires

Par rapport à l'année de référence, les indices d'efficacité énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub> se sont améliorés pour atteindre respectivement 1,24 % et 1,20 %.

Cette tendance est en ligne avec l'évolution positive du PUE (indicateur de performance) qui s'est amélioré et est passé à une valeur moyenne de X,XX<sup>3</sup> en 2014.

---

<sup>3</sup> Pour des raisons de confidentialité et en accord avec les autorités, les performances du seul site concerné ne sont pas rendues public.

Par rapport à l'année de référence, les indices de source d'énergie renouvelable ont changé grâce à la mise en place d'un chauffe-eau solaire et valent tous les deux X,XX %.

### **Améliorations réalisées**

En 2014, Crystal computing (Ghlin) a mis en œuvre les pistes d'amélioration suivantes :

- Eclairage LED à la station de traitement des eaux – XX MWh/an (X,XX %) de gain ;
- Chauffage solaire de l'eau chaude sanitaire – XX MWh/an (X,XX %) de gain ;

Le complément vient de l'arrêt des consommations en gaz naturel ainsi que d'une attention quotidienne accrue à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il s'agit donc de mesures de type « bonne gestion » sans investissement ni subside.

Pour information, Google a aussi remplacé XX % de son parc de serveurs par des serveurs de nouvelle génération délivrant une puissance de calcul XX fois supérieure pour une consommation électrique identique.

### **Conclusions**

Crystal computing (Ghlin) a largement dépassé ses objectifs fixés (0,16 % sur l'AEE et l'ACO2) mais continue à investir pour étendre ses activités, tout en maintenant une très bonne efficacité énergétique.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**ESSENSCIA - Chimie**

# Rapport d'avancement 2014

## Accord de branche Efficience énergétique & Emissions spécifiques de CO<sub>2</sub> de seconde génération

*rapport succinct destiné à publication*

**SECTEUR :**

Fédération signataire de l'accord :	<i>essenscia Wallonie</i>
Types de production :	<i>secteur de la chimie et des sciences de la vie en Wallonie</i>
Chiffre d'affaires du secteur en Wallonie :	<i>14 milliards €</i>
Nombre d'emplois en Wallonie :	<i>26 000 emplois</i>

**DONNÉES D'ACCORD DE BRANCHE**

Nombre d'entreprises participantes	<i>29 entités (31 sites de production)</i>
Consommation totale d'énergie primaire :	<i>40,7 PJ<sub>p</sub></i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>± 90 %</i>
Objectif initial amélioration énergie :	<i>14 % fin 2020</i>
Objectif initial amélioration CO2 :	<i>16 % fin 2020</i>
Objectif corrigé amélioration énergie :	<i>12,4 % fin 2020</i>
Objectif corrigé amélioration CO2 :	<i>15,2 % fin 2020</i>

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : *7,1 %*

Amélioration actuelle des émissions de CO2 : *9,8 %*

Date de signature de l'accord :	<i>19 décembre 2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>2021</i>

## Performances économiques du secteur

Après une année 2013 caractérisée par une croissance économique atone au sein de la zone euro, la plupart des pays européens ont renoué avec des taux de croissance positifs quoique modérés en 2014 dans un contexte de dépréciation de l'euro, de baisse du prix du pétrole dans la deuxième moitié de l'année et de poursuite de réformes structurelles mises en place pour améliorer la compétitivité des économies européennes.

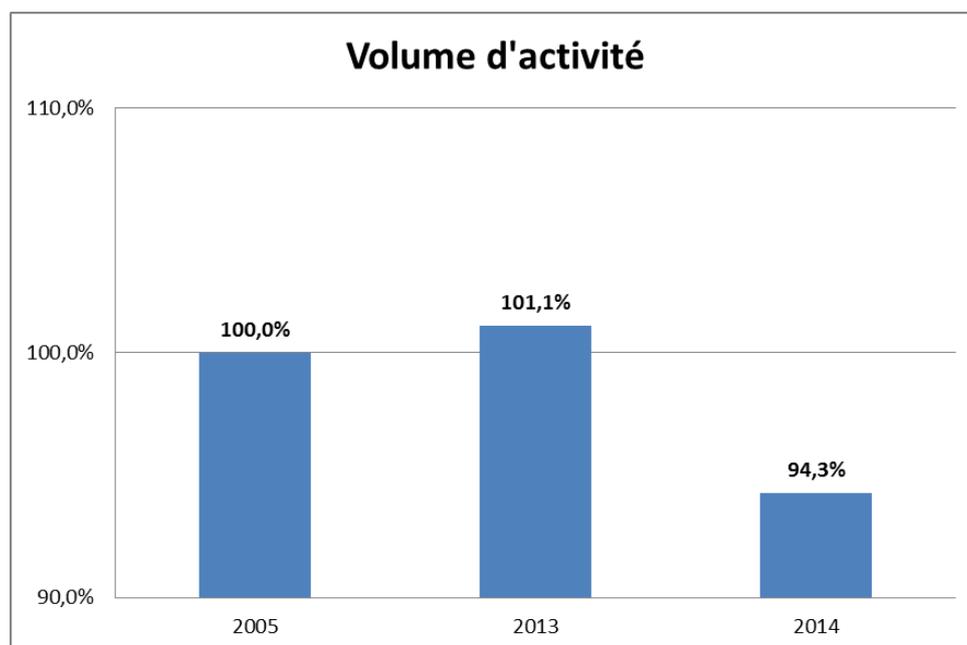
Dans ce contexte de reprise graduelle, le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon a continué à enregistrer une croissance significative de son chiffre d'affaires pour s'établir à près de €14 milliards en 2014 (données estimées).

La chimie et les sciences de la vie est le premier secteur d'exportation en Wallonie et représente près de 40% des exportations totales wallonnes en 2014 contre 29% il y a dix ans. La balance commerciale des produits chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie wallonne s'est également améliorée de manière significative et présente un solde structurellement positif qui s'élève à quelque 6 milliards d'euros en 2014.

Les performances en termes de production en volume des principaux sous-secteurs ont été diverses. Les industries pharmaceutiques, moins sensibles aux facteurs conjoncturels, ont enregistré des résultats très positifs en 2014. L'industrie chimique wallonne, quant à elle, a enregistré un léger recul de sa production en volume. Dans le segment de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc, la production est restée stable.

## Volume d'activité énergétique

En 2014, le volume d'activité des entreprises accord de branche calculé sur base des consommations énergétiques de référence affiche globalement une diminution de 5,7 % par rapport à l'année de référence (2005).

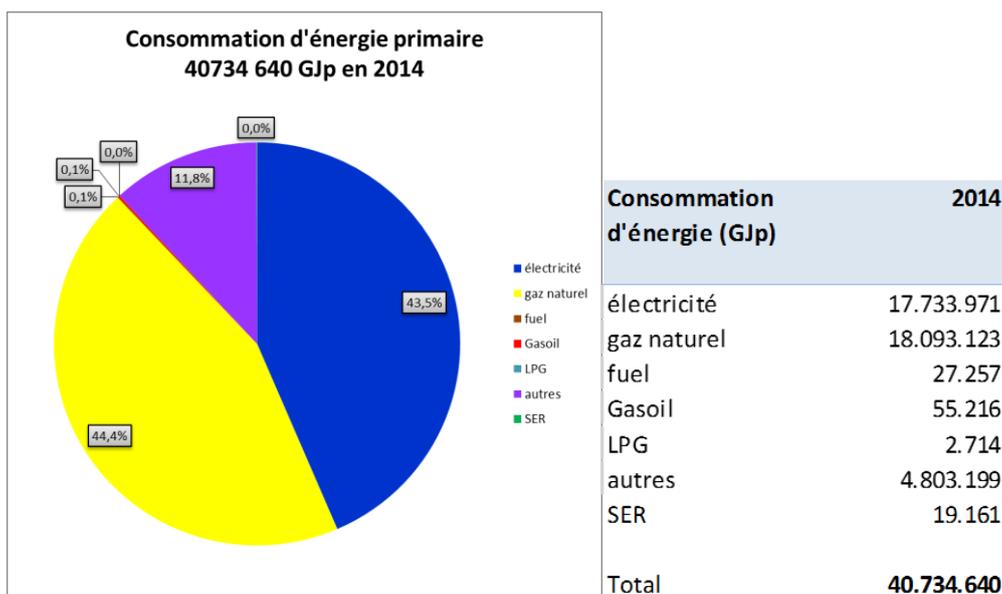


*Volume d'activité énergétique des entreprises « accord de branche »*

## Performances en matière de consommation d'énergie et émissions de CO<sub>2</sub>

La consommation totale, exprimée en énergie primaire, des entreprises participant à l'accord de branche en 2014, a été de 40,7 PJp. Ce chiffre est très légèrement supérieur à la consommation prise en compte dans le calcul de l'indice A<sub>EE</sub> (40,4 PJp) dans la mesure où il n'exclut pas les énergies transformées revendues à un tiers.

La distribution des vecteurs énergétiques utilisés en 2014 par les entreprises signataires de l'accord de branche est donnée ci-dessous.

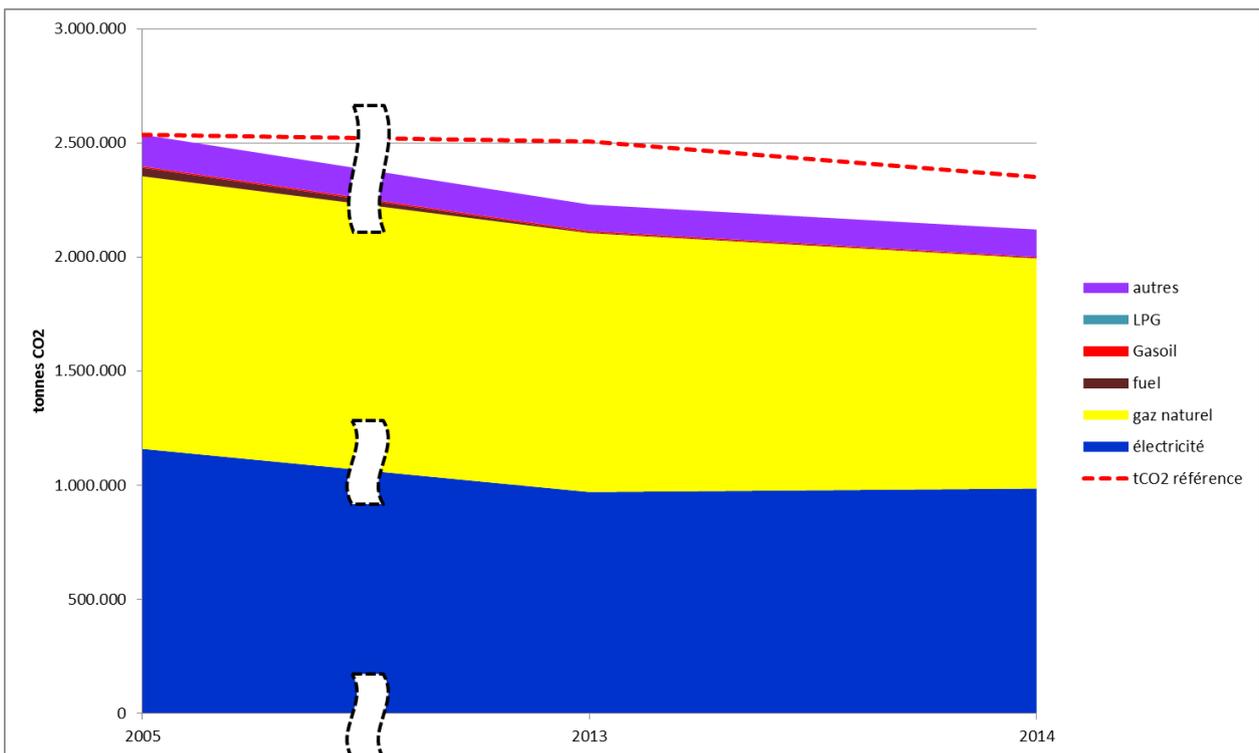


En termes d'émissions de CO<sub>2</sub> (directes et indirectes), cela correspond à 2,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> pour l'année 2014.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution de la consommation énergétique réelle par rapport à la consommation de référence ainsi que l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> réelles par rapport aux émissions de référence. L'écart entre la courbe réelle et la courbe de référence reflète l'amélioration continue de l'efficacité énergétique du secteur.



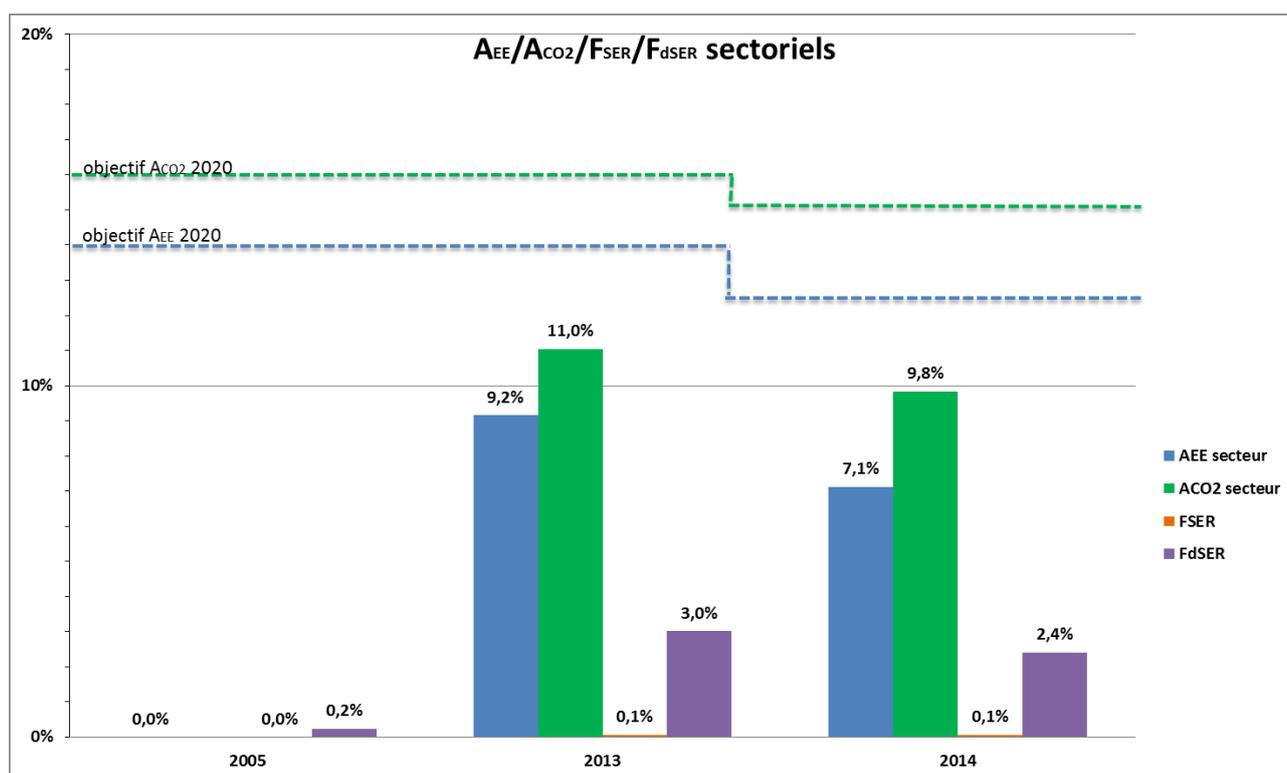
*Evolution de la consommation d'énergie du secteur par vecteur*



*Evolution des émissions de CO2 (directes et indirectes) du secteur par vecteur*

Les objectifs sectoriels ont été légèrement revus à la baisse pour tenir compte d'une révision du calcul du potentiel d'un gros consommateur. Les nouveaux objectifs sectoriels s'élèvent à 12,4 % pour l'amélioration de l'efficacité énergétique (au lieu de 14 %) et 15,2% pour l'amélioration des émissions spécifiques de CO2 (au lieu de 16 %). Les indices de suivi ont été concomitamment revus, ce qui explique leur recul par rapport à 2013.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des indices d'amélioration de l'efficacité énergétique ( $A_{EE}$ ) et des émissions de CO2 ( $A_{CO2}$ ) du secteur ainsi que les indices de suivi de production d'énergie renouvelable ( $F_{SER}$ ) et d'utilisation d'énergie renouvelable ( $F_{dSER}$ ).



*Evolution des indices sectoriels A<sub>EE</sub>, A<sub>CO2</sub>, F<sub>SER</sub> et F<sub>dSER</sub>*

Le tableau ci-dessous reprend les données chiffrées des résultats obtenus.

Secteur	2005	2013	2014
Sum of GJp	46.083.221	42.325.715	40.355.099
Sum of GJp ref	46.083.221	46.590.349	43.438.602
Sum of t CO2	2.536.396	2.229.913	2.126.811
Sum of t CO2 ref	2.536.396	2.506.888	2.358.270
Volume de production	<b>100,0%</b>	<b>101,1%</b>	<b>94,3%</b>
AEE secteur	<b>0,0%</b>	<b>9,2%</b>	<b>7,1%</b>
ACO2 secteur	<b>0,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>9,8%</b>

Sum of GJ final	33.998.004	32.296.911	30.094.258
Sum of SER (GJ)		16.517	19.161
Sum of total SER (GJ)	76.911	971.122	721.059
F <sub>SER</sub>	<b>0,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
F <sub>dSER</sub>	<b>0,2%</b>	<b>3,0%</b>	<b>2,4%</b>

## Améliorations réalisées

- Nombre de projets réalisés depuis l'année de référence (2005) : 544. Ces 544 projets ont théoriquement permis d'éviter une consommation de 4,9 millions de GJp et les émissions de 330 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.
- Nombre de projets d'amélioration réalisés en 2014 : 69. Ces 69 projets ont théoriquement permis d'éviter une consommation de 280 000 GJp et les émissions de 15 500 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

## Conclusions

Avec, en 2014, une amélioration de l'*efficacité énergétique* (A<sub>EE</sub>) de **7,1%** et une amélioration des *émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>* (A<sub>CO<sub>2</sub></sub>) de **9,8%**, par rapport à 2005, le secteur wallon de la chimie et des sciences de la vie continue à montrer son implication et ses actions en matière de gestion responsable de l'énergie et de maîtrise du changement climatique.

Ces résultats 2014 apparaissent néanmoins plus faibles que les résultats en 2013 dans la mesure où une révision des valeurs de référence pour un gros consommateur induit celle du suivi des indices globaux et des objectifs consolidés à l'horizon 2020. Ces nouveaux objectifs sectoriels sont de 12,4% pour l'A<sub>EE</sub> et de 15,2% pour l'A<sub>CO<sub>2</sub></sub>.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FBB-FEDICER – Briques et  
Céramiques**



Fédération Belge de la Brique

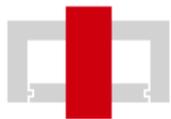


Fédération de l'Industrie Céramique

Accord de branche visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2020 dans l'industrie céramique en Région Wallonne

## **Rapport sectoriel succinct destiné à publication**

**année 2014**

**Secteur :** *Secteur Brique / Céramique***Année :** *2014***SECTEUR :**

Fédérations signataires de l'accord :

*Fédération Belge de la Brique  
Fédération de l'Industrie Céramique*

Types de production :

*Briques, Tuiles, Céramiques réfractaires,  
Céramiques industrielles***DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE**

Nombre d'entreprises participant à l'accord

*4 entreprises - 6 entités techniques et  
géographiques*

Nombre d'entreprises participant au rapport 2014

*4 entreprises - 6 entités techniques et  
géographiques*

Consommation totale d'énergie :

*1 518 855 GJp = 421 904 MWhp*

Fraction de la consommation totale du secteur :

*100% RW ; environ 20% Belgique*

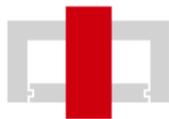
Objectif AEE :

*6,5% en 2016 - 9,5% en 2020*Objectif ACO<sub>2</sub> :*6,5% en 2016 - 9,7% en 2020*Amélioration de l'efficacité énergétique en 2014 : *10,3% \**Amélioration des émissions de CO<sub>2</sub> en 2014: *10,4% \**

Objectifs définis à l'horizon :

*2016 et 2020*

\* Ces valeurs ne peuvent être lues séparément des commentaires ayant trait à la conjoncture économique et aux mesures d'amélioration réalisées. En effet, la conjoncture a une influence sur l'efficacité énergétique du secteur.



## Performances économiques du secteur et événements

L'année 2014 a été marquée, pour l'ensemble des sous-secteurs, par une légère reprise ou amélioration par rapport à 2013.

Le secteur briquetier (briques et blocs en terre cuite), qui fixe la tendance sectorielle en termes du tonnage produit, a connu un niveau de production en croissance par rapport à 2013 (de l'ordre de 10%). Le niveau de production reste cependant inférieur de 15% à celui de l'année de référence.

Le sous-secteur des matériaux réfractaires connaît une production très variable d'une année à l'autre. En 2014, le niveau de production était légèrement en hausse par rapport à 2013 mais bien loin encore du niveau de 2012 ou de l'année de référence.

Pour le sous-secteur tuilier, le tonnage produit reste stable par rapport à 2013 mais a diminué par rapport à l'année de référence. Ceci s'explique par une modification majeure liée au développement de tuiles plus fines. Ainsi, la comparaison en termes de nombre de tuiles et de m<sup>2</sup> de tuiles montre que le niveau de production en 2014 est élevé.

Pour le secteur des céramiques industrielles, l'année 2014 représente une année favorable, avec une augmentation de production par rapport à 2013 et ce, après plusieurs années de conjoncture difficile. La demande de produits à parois fines reste en croissance.

## Niveaux sectoriels de production

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution des niveaux sectoriels de production. Vu l'hétérogénéité des productions (en types et densité des produits), c'est l'évolution de la consommation en énergie primaire (théorique) du secteur qui est présentée ci-dessous:

	2005	...	2012	2013	2014
<b>Conso (GJp)</b>	1.812.950		1.735.480	1.570.622	1.693.406
<b>Evolution p/r 2005</b>	100%		96%	87%	93%

## Performances en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>

### Consommation énergétique 2014

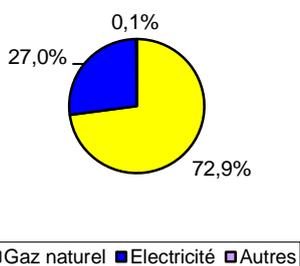
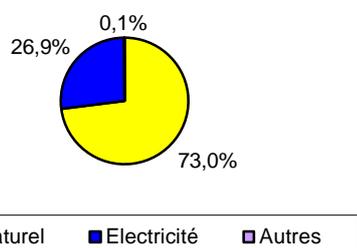
En 2014, la consommation totale d'énergie primaire des entreprises du secteur céramique était de **1.518.855 GJp** (=421.904 MWhp). La répartition de la consommation en énergie primaire par vecteur énergétique se répartissait comme suit : gaz naturel : 1.107.307 GJp (=307.585 MWhp) / électricité : 409.930 GJp (= 113.869 MWhp) / Autres : 1.618 GJp (=450MWhp)

### Emissions de CO<sub>2</sub> 2014

En 2014, les émissions totales de CO<sub>2</sub> des entreprises du secteur céramique étaient de **84.675 TCO<sub>2</sub>**. La répartition des émissions de CO<sub>2</sub> était la suivante : gaz naturel : 61.788 TCO<sub>2</sub> / électricité : 22.769 TCO<sub>2</sub> / autres : 118 TCO<sub>2</sub>



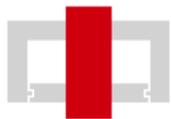
Répartition de la consommation en énergie primaire par vecteur énergétique (2014)

Répartition des émissions CO<sub>2</sub> par vecteur énergétique (2014)Evolution des consommations énergétiques (GJp)

Année	2005	...	2012	2013	2014
Electricité	497.656		387.376	387.191	409.930
Gaz naturel	1.312.216		1.261.591	1.073.952	1.107.307
Autres	3.078		3.101	2.676	1.618
<b>Total</b>	<b>1.812.950</b>		<b>1.652.068</b>	<b>1.463.819</b>	<b>1.518.855</b>
<b>Conso. réf.</b>	<b>1.812.950</b>		<b>1.735.480</b>	<b>1.570.622</b>	<b>1.693.403</b>
<b>AEE</b>	<b>0%</b>		<b>4.81%</b>	<b>6.80%</b>	<b>10.31%</b>

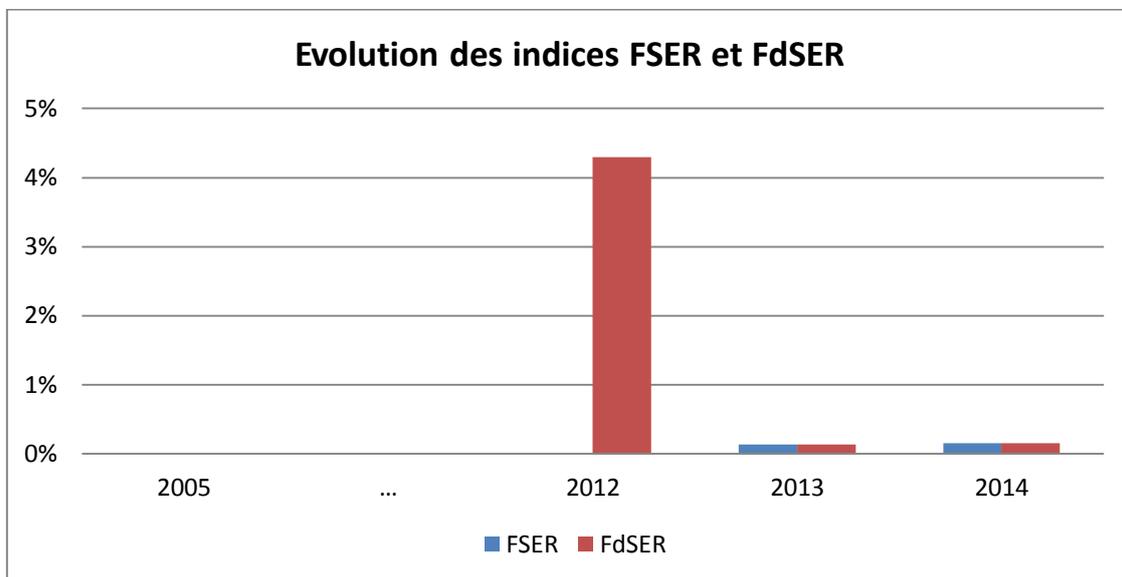
Evolution des émissions CO<sub>2</sub> (T CO<sub>2</sub>)

Année	2005	...	2012	2013	2014
Electricité	27.769		21.616	21.514	22.769
Gaz naturel	73.222		70.397	59.927	61.788
Autres	208		228	196	118
<b>Total</b>	<b>101.199</b>		<b>92.241</b>	<b>81.637</b>	<b>84.675</b>
<b>Emiss. réf.</b>	<b>101.199</b>		<b>96.877</b>	<b>87.695</b>	<b>94.537</b>
<b>ACO2</b>	<b>0%</b>		<b>4.78%</b>	<b>6.91%</b>	<b>10.43%</b>

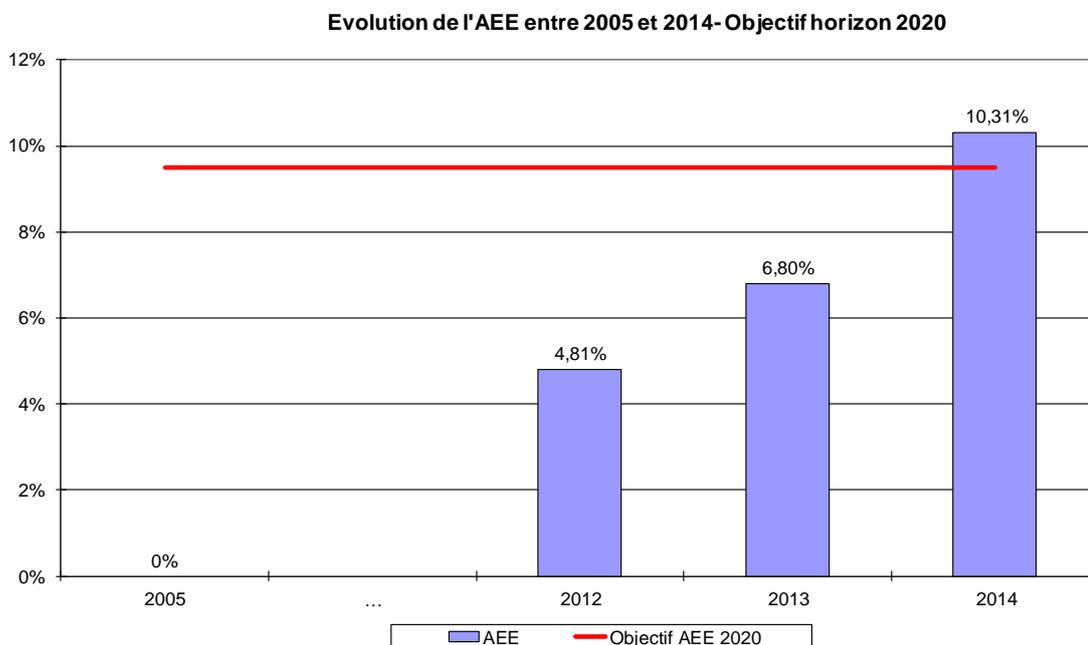


Evolution des indices d'efficience FSER - FdSER

En 2014, les indices sectoriels FSER et F<sub>d</sub>SER étaient de 0,15%.

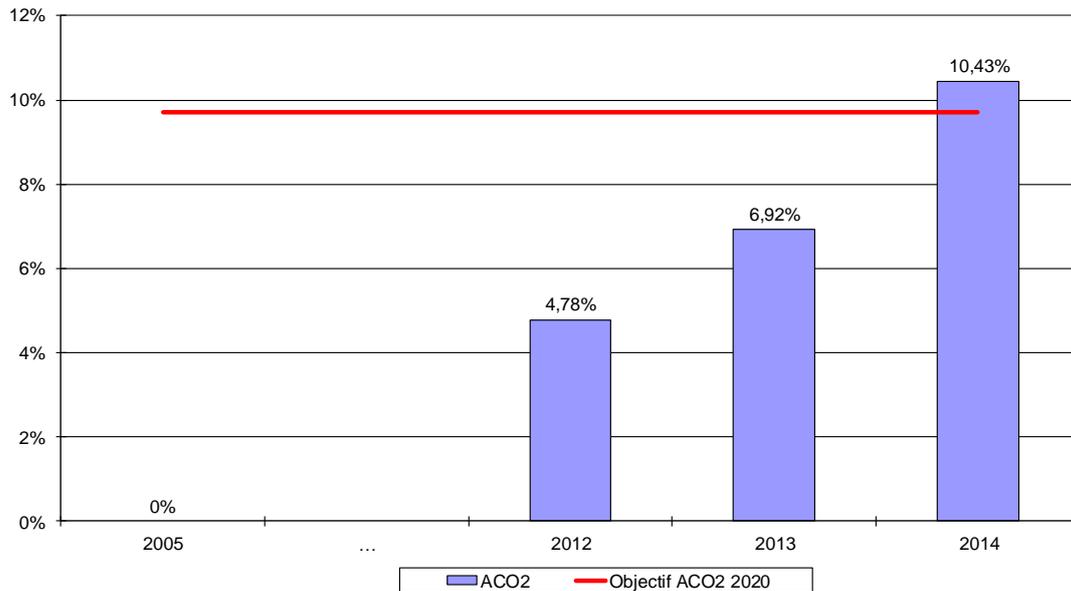


Evolution des indices d'efficience AEE et ACO<sub>2</sub>





Evolution de l'ACO2 entre 2005 et 2014 - Objectif horizon 2020



### Facteurs explicatifs de l'évolution des indices AEE et ACO2

En **2014**, 6 mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique ont été mises en œuvre par les entreprises du secteur céramique partenaires de l'accord de branche.

La typologie des mesures se répartit comme suit :

- 3 mesures de type production;
- 2 mesures de type bâtiments ;
- 1 mesure de type utilités.

### **Conclusion**

En 2014, les indices sectoriels d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> atteignent 10,3% pour l'AEE et 10,4% pour l'ACO2 par rapport à 2005, et ce malgré une conjoncture en baisse (6,5%) par rapport à l'année de référence.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FEBELCEM – Ciments**

**FEBELCEM – Accord de branche CO<sub>2</sub>/Energie  
Résumé du Rapport d'avancement 2014**

**Secteur: FEBELCEM Année : 2014**

Fédération signataire de l'accord : FEBELCEM  
Types de production : *Ciment*  
Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 484 *millions* €  
Nombre d'emplois en Wallonie : 1.088

**Données d'accord de branche**

Nombre d'entreprises participantes : 3  
Consommation totale d'énergie : 25.705.474 GJp  
Fraction de la consommation totale du secteur (Wallonie): 100%  
Objectif énergie : 2,94% en 2020  
Objectif CO<sub>2</sub> Energétique : 11,88 % en 2020  
Objectif intermédiaire énergie : 1,1% en 2016  
Objectif intermédiaire CO<sub>2</sub> : 11,25 % en 2016

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 2,36 %  
Amélioration actuelle des émissions de CO<sub>2</sub> : 13,69 %

Date de signature de l'accord : 19 décembre 2013  
Objectif défini à l'horizon : 2020  
Date de fin d'accord : 31 décembre 2020

### Performances économiques du secteur et événements

Les cimentiers belges ont produit 6.364.000 tonnes de ciment en 2013. 76% de ce total (4.843.000 tonnes) a été livré sur le marché belge tandis que le reste (1.521.000 tonnes) est parti à l'exportation.

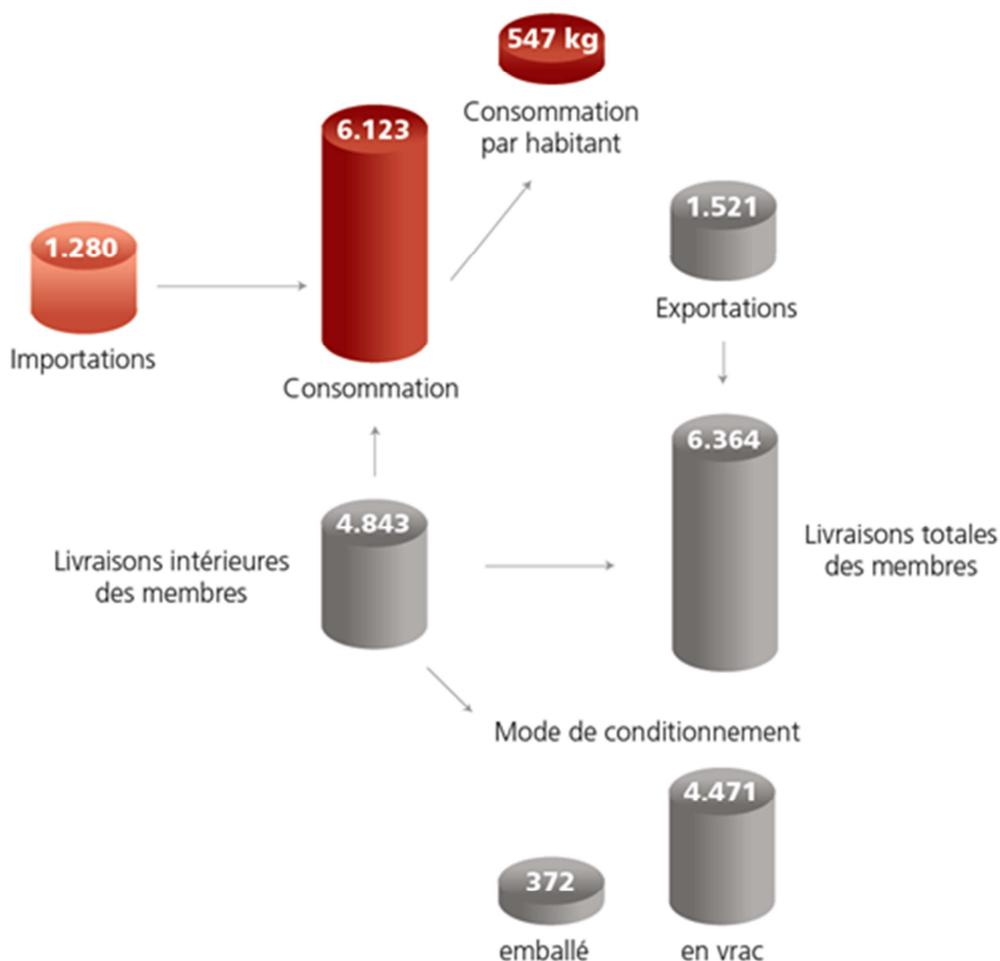
Le volume de ciment consommé sur le marché belge (6.123.000 tonnes) est en légère croissance, de l'ordre de 1,4%, par rapport à 2013.

Les importations (1.280.000 tonnes) sont en baisse par rapport à 2013 (-12,8%). Elles représentent toujours plus de 20% de la consommation de ciment en Belgique.

**Volumes de production : 6.364.000 tonnes de ciment**

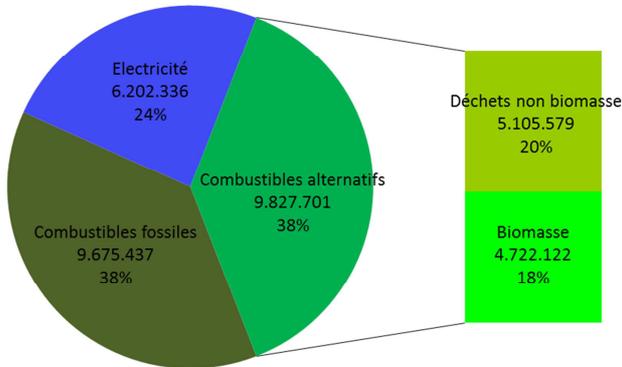
#### SCHÉMA DU SECTEUR

(en milliers de tonnes)



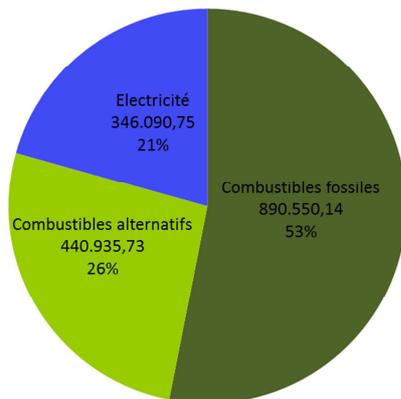
## Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO<sub>2</sub>

### Répartition des consommations énergétiques (en GJp et en %) - 2014



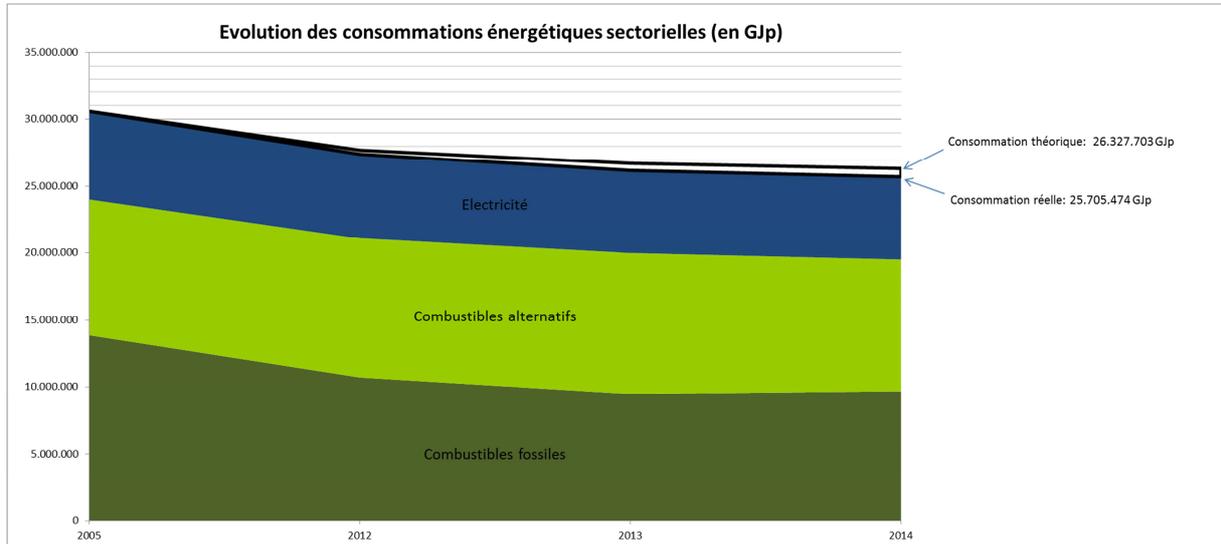
En 2014, la consommation d'énergie primaire totale (directe et indirecte) de l'industrie cimentière wallonne est de 25.705.474 GJp. Il s'agit d'une diminution de près de 500.000 GJp par rapport à 2013 (-1.9%). Au total, par rapport à l'année de suivi (2012), ce sont 1.710.474 GJp qui ne sont plus consommés (-6.3%). La consommation est réduite de 16% par rapport à l'année de référence (2005).

### Répartition des émissions de CO<sub>2</sub> (en T CO<sub>2</sub> et en %) - 2014

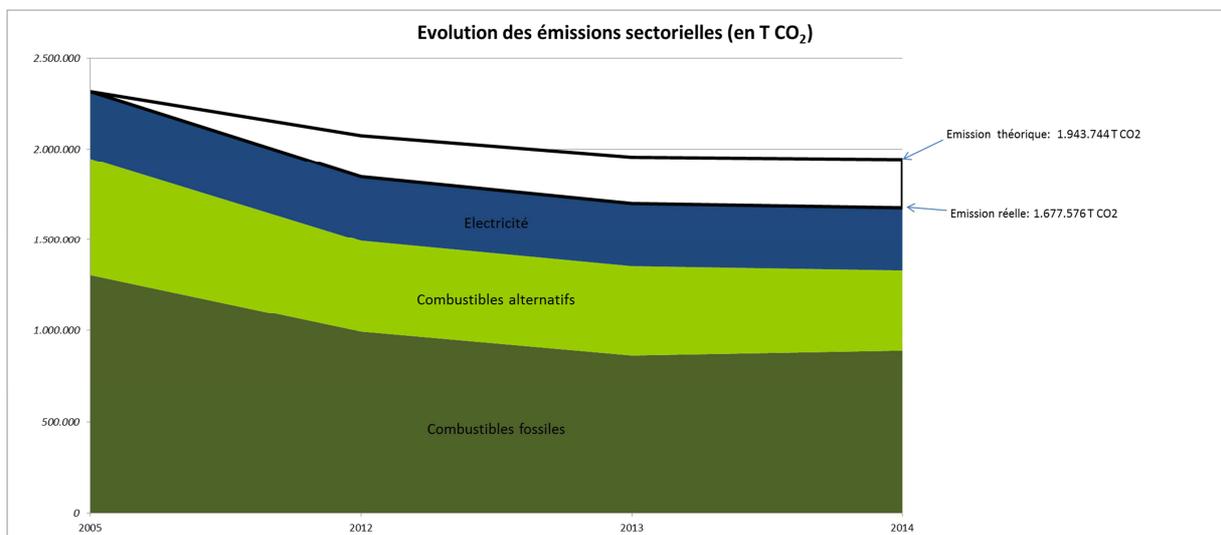


En 2013, les émissions de CO<sub>2</sub> énergétique total (direct et indirect) s'élèvent à 1.677.576 tonnes, en diminution par rapport à 2013 (-23.333 tonnes). Par rapport à l'année de référence, le secteur a réduit ses émissions de 27,6%.

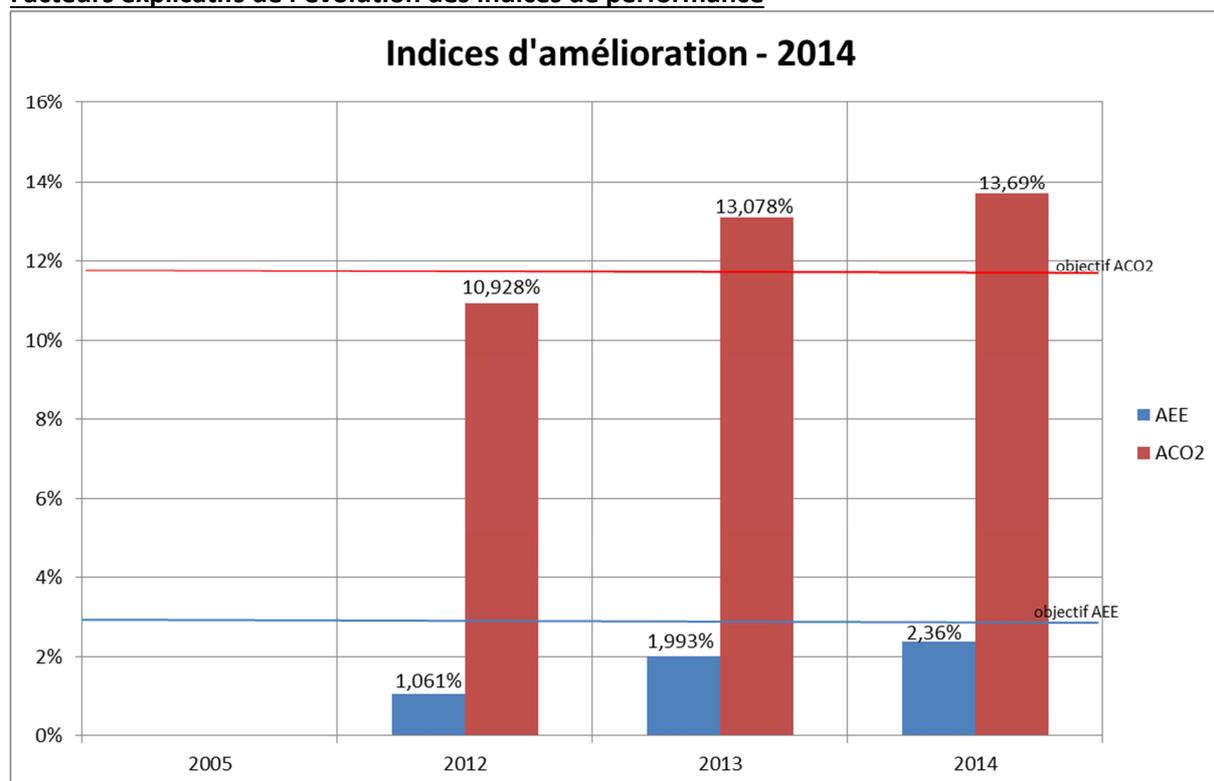
## Indice d'efficience énergétique IEE



## Indice de réduction des émissions de GES - IGES énergétique



## Facteurs explicatifs de l'évolution des indices de performance



En 2014, l'amélioration de l'efficacité énergétique des lignes de production reste une des priorités du secteur cimentier.

Chacun des membres a fait part des progrès réalisés dans les installations participant à l'accord de branche. Ces progrès ont trait aux plans d'action déposés dans le cadre de l'accord volontaire (PAI) mais également à d'autres mesures, telles que des entretiens ou des investissements, dont les bénéfices potentiels ne sont pas intégrés aux PAI. Sans surprise, les éléments majeurs rapportés concernent la conduite des fours, le broyage des ciments ou encore les mesures de protection de l'environnement.

Au niveau des émissions, le secteur essaie de poursuivre ses efforts d'approvisionnement en combustibles alternatifs et en biomasse.

### **Conclusions**

Les signataires de l'accord de branche poursuivent, en 2014, sur la voie de leurs engagements prévus à l'horizon 2020.

Outre la poursuite des plans d'amélioration, on note l'action particulière des membres sur plusieurs postes de consommation importants, dont les fours, qui contribue fortement à l'amélioration des performances. Plusieurs mesures de maintenance et d'entretien ont également révélé des potentiels d'amélioration intéressants.

L'indice AEE d'amélioration de l'efficacité énergétique atteint 2.36%, en progrès par rapport à 2013.

L'indice ACO2 d'amélioration en émissions de CO<sub>2</sub> atteint 13,69%, en progrès par rapport à 2013.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FEDIEX – Extraction et  
transformation de roches non  
combustibles**

**FEDIEX – Accord de branche CO<sub>2</sub>/Energie  
 Résumé du Rapport d'avancement 2014**

**Secteur : Carrier**

**Année : 2014**

**SECTEUR :**

Fédération signataire de l'accord :	FEDIEX
Types de production :	<i>Industries extractives et transformatrices de roches non combustibles</i>
Chiffre d'affaires du secteur en Wallonie :	de l'ordre de 6000 millions €
Nombre d'emplois en Wallonie :	de l'ordre de 2850

**DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE**

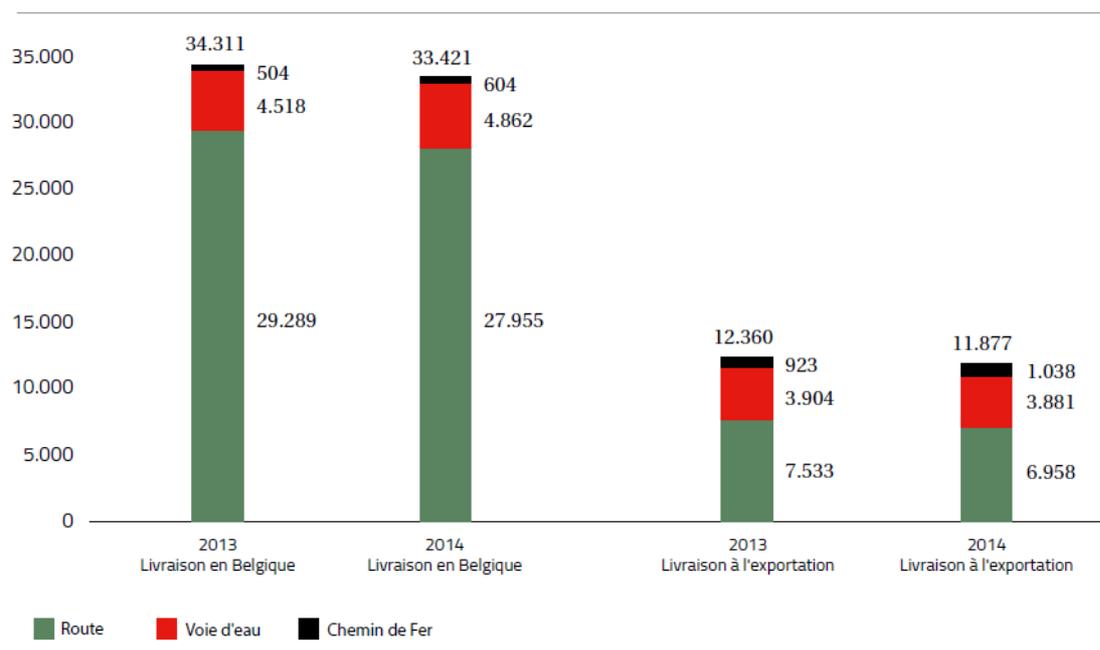
Nombre d'entreprises participantes :	9 (10 entités technique - 21 sites)
Consommation totale d'énergie :	2.243.548 GJp
Fraction de la consommation totale du secteur (Wallonie) :	- % (à préciser par la RW sur base des rapports et inventaires globaux)
Objectif énergie :	10,01 % en 2020
Objectif CO <sub>2</sub> :	9,80 % en 2020
Objectif intermédiaire énergie :	non prévu
Objectif intermédiaire CO <sub>2</sub> :	non prévu
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	10,49 %
Amélioration actuelle des émissions de CO <sub>2</sub> :	10,26 %
Date de signature de l'accord :	19 décembre 2013
Objectif défini à l'horizon :	2020
Date de fin d'accord :	31/12/2021

Le nombre d'entreprises participantes à l'accord de branche est de 9 mais concernent 10 entités techniques. 21 sites d'exploitation sont concernés.

**Performances économiques du secteur et événements**

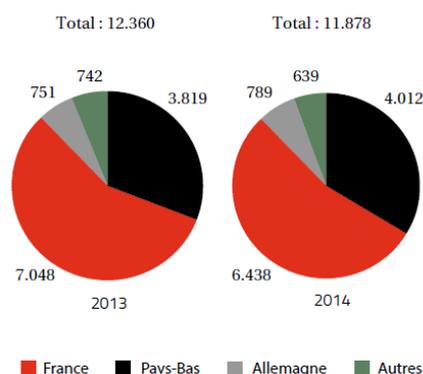
Les volumes extraits par les membres de Fedieux ont atteint 57,1 millions de tonnes de roches au cours de l'année 2014, contre 58,6 millions de tonnes extraites en 2013 (soit – 2,6 % en un an).

Evolution 2013/2014 des modes de transport des membres (en milliers de tonnes)



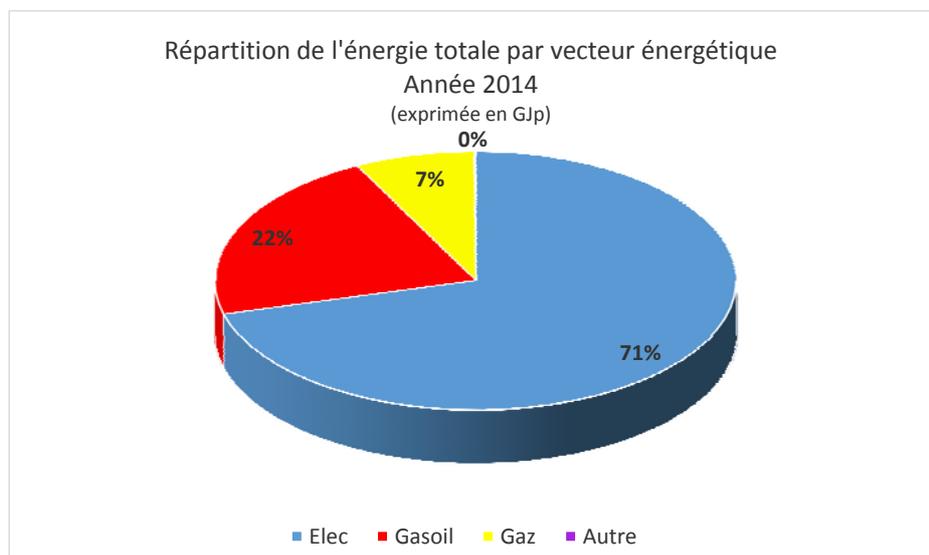
Les livraisons de granulats des membres en Belgique et à l'exportation se sont élevées à 45,3 millions de tonnes en 2014 contre 46,7 millions de tonnes l'année précédente, soit 1,4 millions de tonnes de moins. La France reste le principal pays destinataire des exportations des membres en 2014 avec 59,3% du total de l'export.

Evolution 2013/2014 des exportations des membres par pays de destination (en milliers de tonnes)



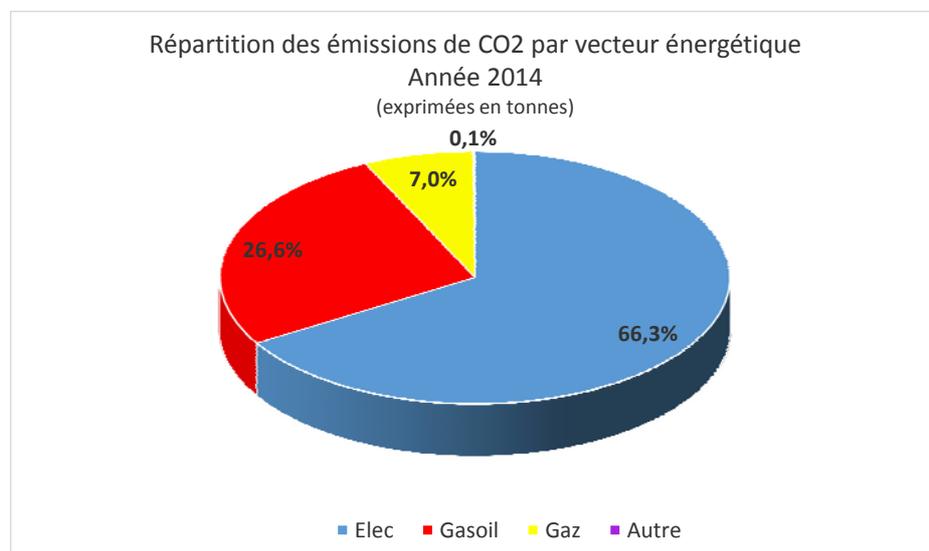
Selon la Banque Nationale de Belgique, les importations de granulats en Belgique à des fins de génie civil sont de 21,6 millions de tonnes contre 22 millions de tonnes en 2013. Les importations à des fins ornementales sont restées stables entre 2013 et 2014 à hauteur de 0,37 million de tonnes.

## Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO<sub>2</sub>



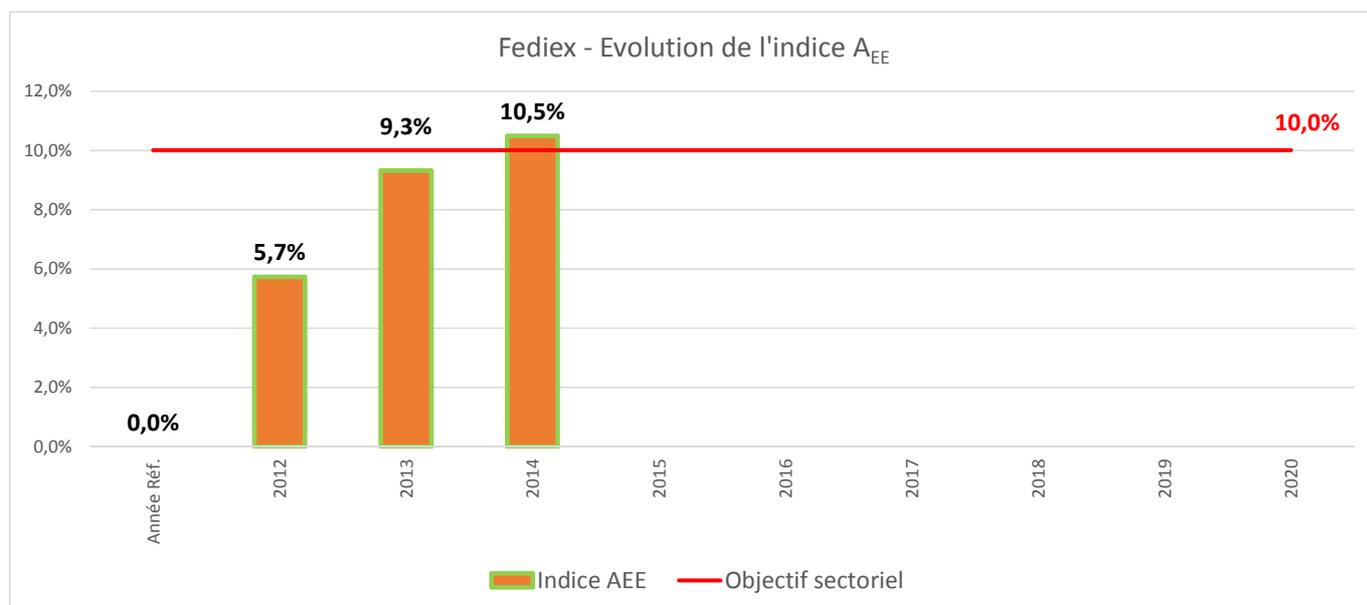
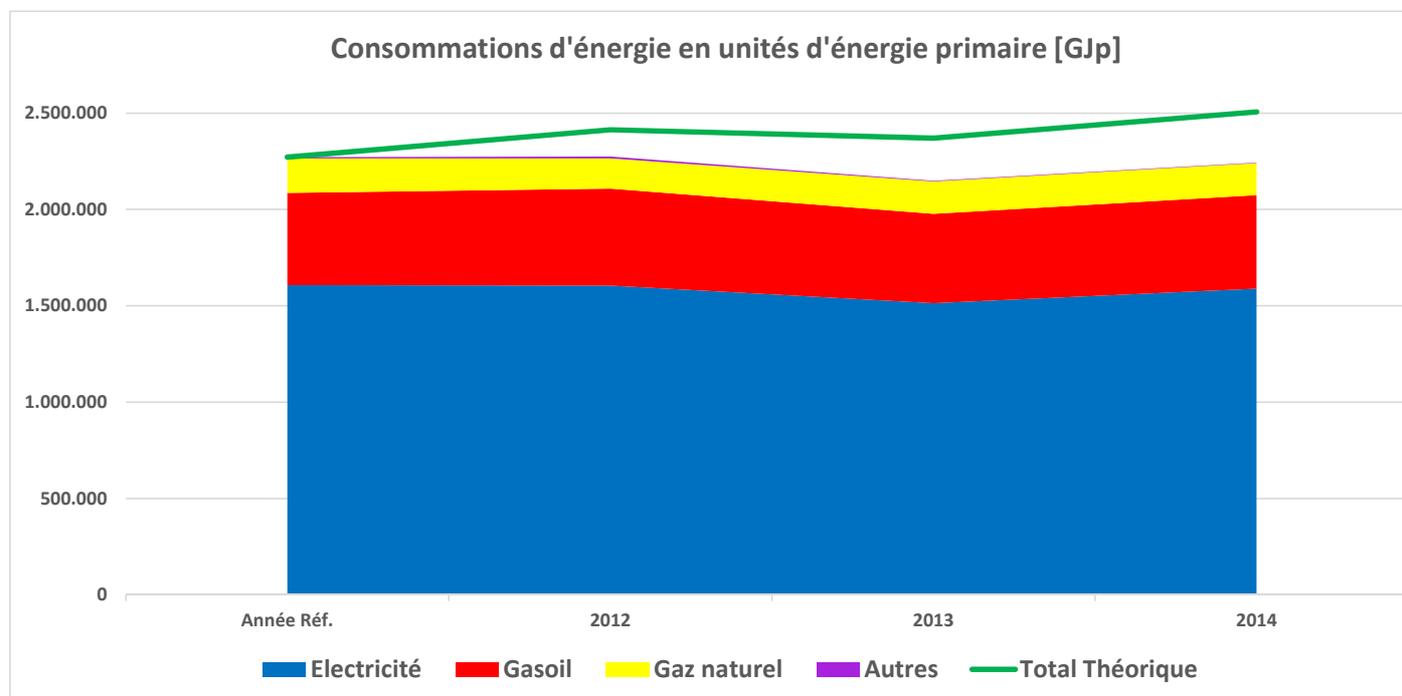
En 2014, la consommation d'énergie primaire totale (directe et indirecte) des différents sites audités s'élève à 2.243.548 GJp.

L'électricité représente plus de 70% du total de la consommation énergétique des signataires de l'accord de branche et le gasoil 22%.

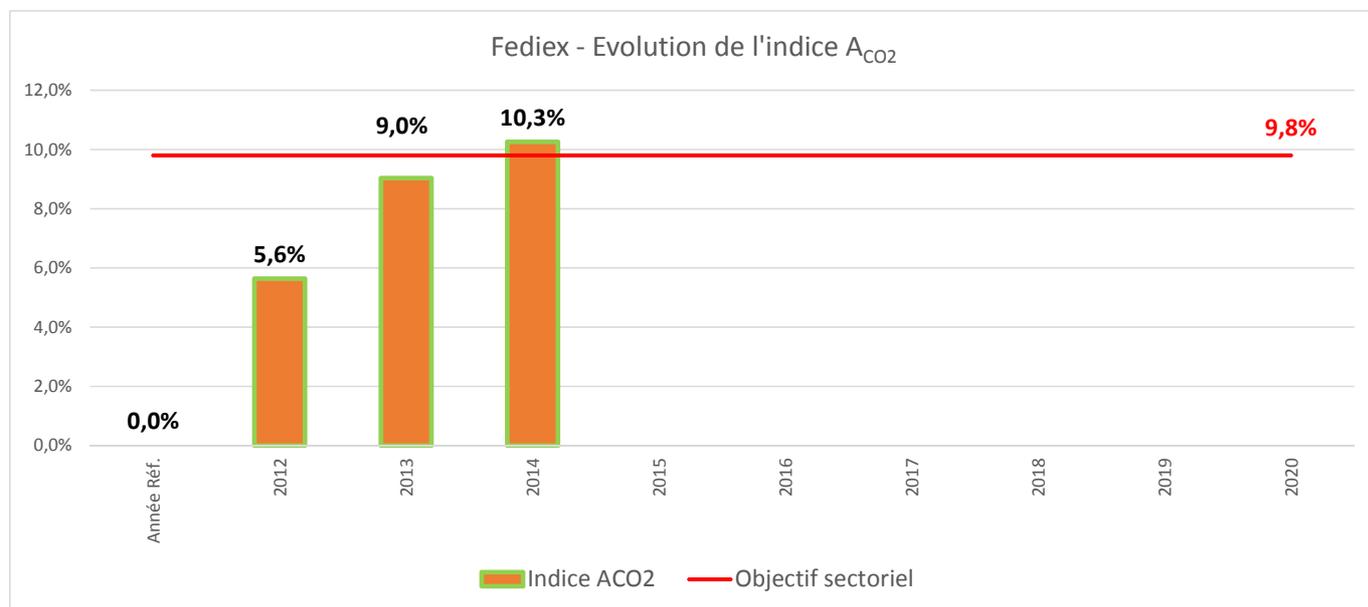
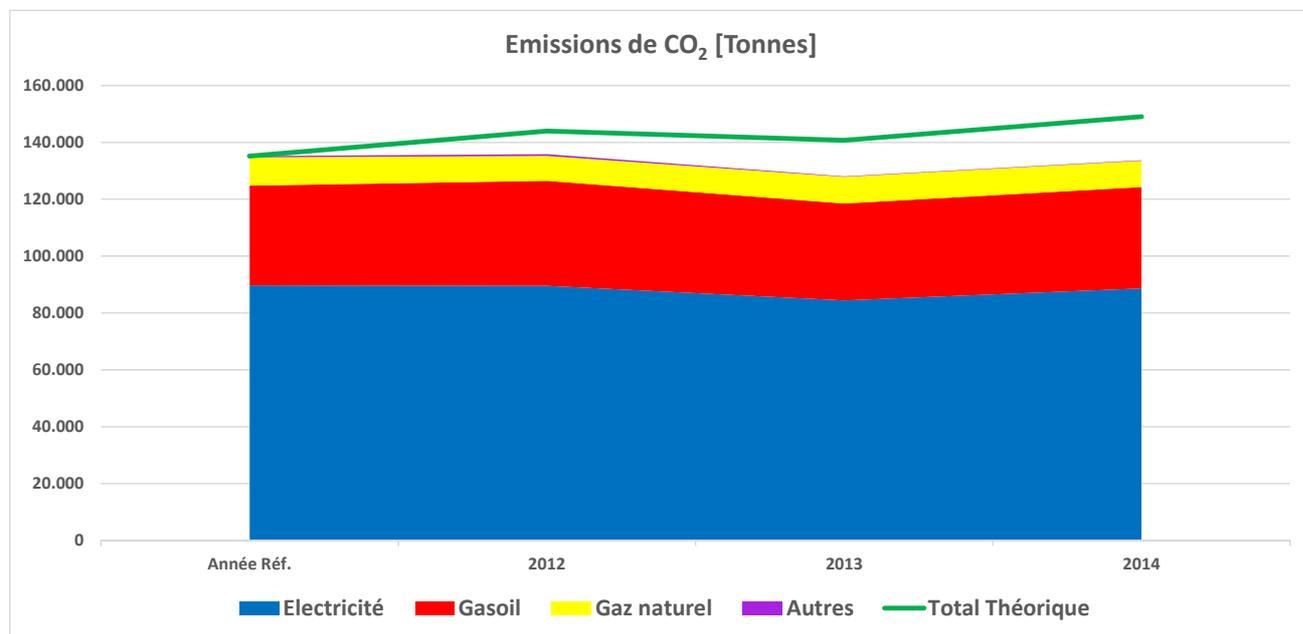


En 2014, les émissions de CO<sub>2</sub> des différents sites audités s'élèvent à 133.713 tonnes.

## Indice d'amélioration d'efficacité énergétique ( $A_{EE}$ )



## Indice d'amélioration en émissions de CO<sub>2</sub> (A<sub>CO2</sub>)



## Facteurs explicatifs de l'évolution des indices

En 2014, l'Indice d'amélioration de l'efficacité énergétique ( $A_{EE}$ ) a atteint 10,49 % et l'Indice d'amélioration en émissions de  $CO_2$  ( $A_{CO_2}$ ) a atteint 10,26 %.

Cette progression résulte essentiellement de la poursuite de l'optimisation des procédés de fabrication des « gros consommateurs » et, de manière générale, de la mise en œuvre d'améliorations par tous les sites comme notamment :

- Des améliorations au concassage primaire en ce compris parfois le remplacement du concasseur primaire et même dans un cas, le revamping complet de toute la ligne primaire;
- Une augmentation du tonnage sur les autogènes et une diminution du tonnage sur les Raymond Mills via notamment une amélioration de la programmation et de la régulation ;
- Une amélioration au niveau du broyage secondaire consécutive à un produit issu du broyage primaire plus fin (grâce aux autogènes) et la suppression des déflecteurs dans certains broyeurs ;
- La modification du bassin de décantation et arrêt de la pompe au pompage et traitement des eaux ;
- La rationalisation de circuits d'air comprimé et le remplacement de tuyauteries défectueuses;
- L'achat de nouveaux engins roulants ;
- La réduction des marches à vide et augmentation du rendement matière ;
- La diminution des pannes ;
- La rationalisation de la gamme de produits ;
- La réorganisation des trajets des engins sur le site ;
- La rationalisation du pompage des eaux d'exhaure ;
- le revamping de lignes de traitement existantes ;
- le remplacement d'un concasseur giratoire secondaire par un concasseur à percussion ;
- la rénovation et l'isolation de bâtiments ;
- ...

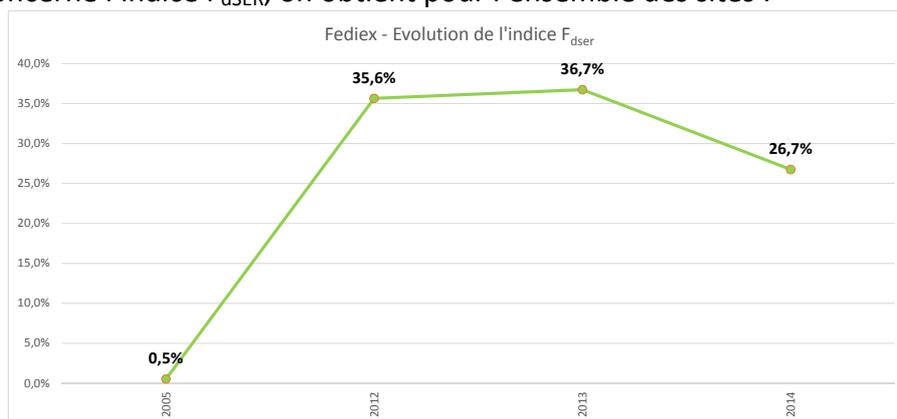
## Energies renouvelables

### *Indices $F_{ser}$ & $F_{dser}$*

L'indice  $F_{SER}$  est quasi nul pour l'ensemble des sites de l'accord de branche même si 2 projets d'énergie renouvelables ont été réalisés sur 2 sites.

Cet indice pourrait légèrement évoluer à l'avenir suite à la réalisation d'autres projets qu'ont certains sites en matière d'autoproduction d'électricité verte (panneaux photovoltaïques, éolienne, ...).

En ce qui concerne l'indice  $F_{dSER}$ , on obtient pour l'ensemble des sites :



La chute de cet indice est liée au changement de contrat de fourniture d'électricité verte d'une importante entité technique.

Aucune quantité d'énergie renouvelable importée n'est exportée ( $Q_{serI} = 0$ ).

### **Etudes SER**

9 filières renouvelables sont prises en compte dans le cadre de l'accord de branche de seconde génération.

Les entités techniques réaliseront les études de préfaisabilité durant l'année 2015. Les résultats de celles-ci feront par conséquent partie intégrante du rapport sectoriel de l'année prochaine.

### **Mapping CO<sub>2</sub>**

Les entités techniques ont réalisé, durant le dernier trimestre de 2014 & le premier trimestre de 2015, un état des lieux des émissions de CO<sub>2</sub> résultant de toutes les activités liées externes au périmètre de l'audit énergétique (méthode du Bilan Carbone utilisée pour l'ensemble des entités techniques – 14 sites étudiés).

L'indice agrégé  $A_{MCO_2}$  fera partie intégrante du rapport sectoriel de l'année prochaine, les brainstormings sur les hotspots étant actuellement en cours ou à venir.

### **Conclusions**

L'objectif final est dépassé et plusieurs sites ont déjà atteint leur objectif individuel. Cependant, la marge de progression pour atteindre les objectifs sectoriels est toujours bien présente.

En effet, l'amélioration importante constatée pour l'année 2014 provient essentiellement du fait que les plus « gros consommateurs » de la Fediex ont poursuivi l'optimisation de leurs procédés de fabrication en plus de la mise en œuvre par tous les sites d'une partie des pistes d'améliorations potentielles relevées lors de leur audit approfondi.

En 2014, 45 pistes d'améliorations, dont 17 d'entre elles n'étaient pas reprises dans le plan d'action élaboré lors de l'audit énergétique approfondi, ont été mises en œuvre pour un montant d'investissement total de 8.146.963 €.

\*        \*  
      \*  
      \*

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FEDUSTRIA – Textile, Bois et  
ameublement**



### Secteur

#### **Fedustria**

Fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

CA du secteur en Belgique 2014 : 10,7 milliards d'€

Nombre d'emplois en Région wallonne 2014 : 5200

### Données de l'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 9

Consommation totale d'énergie en 2014 : 3.194.844 Gjp

Fraction de la consommation totale du secteur : n.c.

Objectif énergie en 2020 (année de réf. 2005) - AEE : 6,4%

Objectif CO<sub>2</sub> en 2020 (année de réf. 2005) – ACO<sub>2</sub> : 9,1%

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique - AEE : 7,34 %

Amélioration actuelle des émissions de CO<sub>2</sub> – ACO<sub>2</sub> : 7,33 %

Date de signature de l'accord : 19 décembre 2013

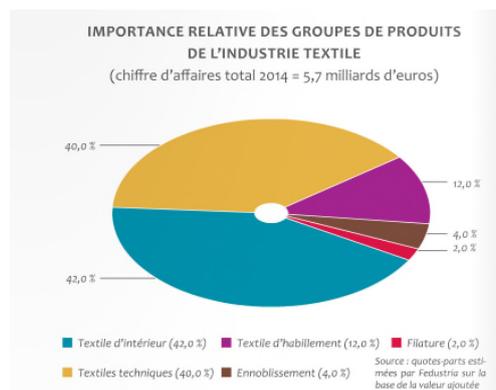
Date de fin de l'accord : 31 décembre 2020

## **1. Performances économiques du secteur**

### *1.1. « L'activité se redresse en 2014 »*

#### **Le secteur textile**

L'activité textile s'est redressée en 2014, après deux années de recul. La production et le chiffre d'affaires sont légèrement plus élevés. Par ailleurs, les deux plus grands groupes de produits, le textile d'intérieur et les textiles techniques, progressent. En 2014, l'industrie textile a pu renouer avec la croissance. Le chiffre d'affaires textile a augmenté de 4,4 % par rapport à 2013. Les prix à la production sont restés plus ou moins stables (-0,1 %). L'augmentation du chiffre d'affaires provenait principalement de l'industrie des tapis et des textiles techniques, les deux plus gros segments de produits. L'ennoblissement textile, un petit groupe spécialisé, a également connu une hausse du chiffre d'affaires limitée, alors que tous les autres groupes de produits, ont connu une baisse.

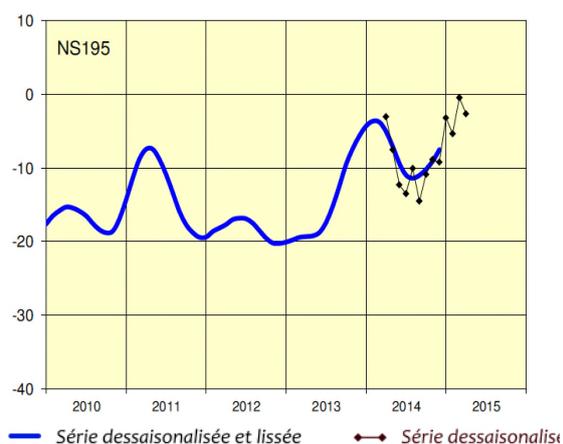


Evolution du chiffre d'affaires par groupe de produits			
en millions d'euros	2013	2014*	14/13
Fils	780,3	777,2	-0,4%
Tissus	570,1	536,0	-6,0%
Ennoblement textile	158,5	161,4	+1,8%
Tapis	1.570,7	1.664,9	+6,0%
Fibres synthétiques et artificielles et fils de filament	738,6	726,2	-1,7%
Bonneterie	241,6	239,0	-1,1%
Textiles techniques et autres	1.386,1	1.580,2	+14,0%
<b>Total industrie textile</b>	<b>5.445,9</b>	<b>5.684,9</b>	<b>+4,4%</b>

Source : SPF Economie sur la base des statistiques tva ; nouvelle série selon nace 2008 et calculs propres

### Courbe synthétique de conjoncture dans l'industrie textile (à l'exclusion de la confection)

La courbe de conjoncture de l'industrie textile reflète très bien l'évolution du chiffre d'affaires en 2014. Un très bon premier trimestre a été suivi par une activité mollassonne à partir du deuxième trimestre. Le dernier creux de la vague a été atteint en août 2014. Depuis lors, la confiance des entrepreneurs dans l'industrie textile s'est améliorée lentement mais sans discontinuer.



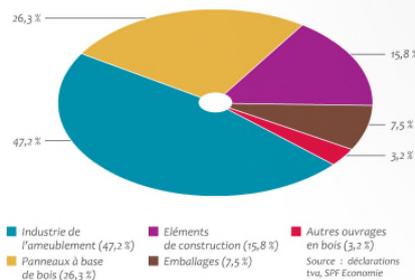
### L'industrie du bois et de l'ameublement

En 2014, l'industrie du bois et de l'ameublement, avec une **augmentation du chiffre d'affaires de 3,1 %**, a pu en grande partie rattraper le recul de 2013.

**Dans l'industrie de l'ameublement, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,2 %.** Comme les prix à la production dans l'industrie de l'ameublement n'ont connu qu'une hausse légère de 0,8 %, l'augmentation de l'activité en volume s'élevait à 3,4 %. Au sein de l'industrie de l'ameublement, on note d'importantes différences en fonction des groupes de produits. C'est principalement le chiffre d'affaires du mobilier d'habitation (-1,5 %) qui a souffert de la faiblesse de la confiance des consommateurs. Tous les autres groupes de produits ont en revanche enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires. La plus forte augmentation du chiffre d'affaires a été réalisée par les meubles de bureau et de magasin (+11,1 %). A côté de cela, les meubles de cuisine (+7,8 %) et les matelas et sommiers (+7,9 %) ont également enregistré de beaux résultats.

**Dans l'industrie du bois, le chiffre d'affaires a connu une amélioration de 2,1 % en valeur.** Le volume de production a cependant baissé de 0,8 %, étant donné que les prix à la production ont augmenté de 2,9 % en moyenne. Dans l'industrie du bois, les résultats étaient fort divergents en fonction des groupes de produits : les panneaux (+6,0 %) et les emballages en bois (+5,8 %) ont pu enregistrer une croissance du chiffre d'affaires. En revanche, les éléments de construction (-3,5 %) et les autres ouvrages en bois (-6,9 %) ont connu une baisse du chiffre d'affaires.

IMPORTANCE RELATIVE DES GROUPES DE PRODUITS  
DE L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT  
(chiffre d'affaires total 2014 = 5,0 milliards d'euros)

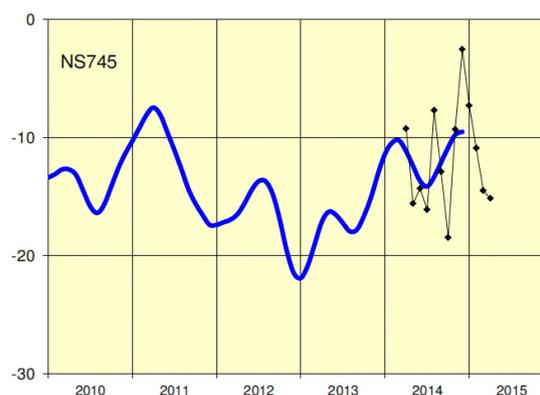


Evolution du chiffre d'affaires par groupe de produits			
en millions d'euros	2013	2014	14/13
Chaises et sièges, meubles de salle à manger, salle de séjour, chambre à coucher, jardin et terrasse	1.050,0	1.034,0	-1,5%
Meubles de bureau et de magasin	475,9	528,6	+11,1%
Meubles de cuisine	379,1	408,8	+7,8%
Matelas et sommiers	342,0	369,0	+7,9%
<b>Sous-total industrie de l'ameublement</b>	<b>2.247,0</b>	<b>2.340,4</b>	<b>+4,2%</b>
Panneaux à base de bois	1.226,6	1.300,5	+6,0%
Éléments de construction	812,6	784,2	-3,5%
Emballages	352,6	373,1	+5,8%
Autres ouvrages en bois	169,3	157,6	-6,9%
<b>Sous-total industrie du bois</b>	<b>2.561,1</b>	<b>2.615,4</b>	<b>+2,1%</b>
<b>Total industrie du bois et de l'ameublement</b>	<b>4.808,1</b>	<b>4.955,8</b>	<b>+3,1%</b>

Source : SPF Economie sur la base des statistiques TVA

### Courbe synthétique de conjoncture dans l'industrie du bois et de l'ameublement

La confiance des entrepreneurs dans l'industrie du bois et de l'ameublement a connu une évolution très changeante en 2014, dont nous pouvons conclure que l'activité était encore très volatile. A l'automne, le sentiment s'est amélioré, mais cela n'a malheureusement pas connu de suite. Depuis décembre 2014, la confiance des entrepreneurs a fait un solide plongeon.



— Série dessaisonnée et lissée      —●— Série dessaisonnée et brute

## 1.2. Les échanges internationaux

### 1.2.1. Les exportations

Les exportations représentent 70% du CA global de nos secteurs (75% pour le textile et 65% pour le bois/ameublement). Malgré de fortes disparités au niveau de nos différents marchés, les exportations contribuent favorablement à la création de richesse au niveau de la Wallonie. Leurs résultats conditionnent en grande partie les performances et la pérennité de nos industries. On observe pour le secteur textile comme pour le secteur du bois et ameublement une reprise des exportations.

## L'euro meilleur marché donne un petit coup de pouce aux exportations textiles

Environ 75 % du chiffre d'affaires textile belge est le résultat des exportations. En 2014, **les exportations textiles ont augmenté de 3,5 % en valeur**. Les principaux segments d'application y ont contribué. Les exportations de textiles techniques, environ un tiers des exportations textiles totales, ont connu une hausse limitée de +0,7 %. Le textile d'intérieur, le plus grand groupe de produits du textile belge, a même connu une hausse des livraisons vers l'étranger de 5,9 %. Pour les exportations du textile d'habillement, le tableau est disparate. Les exportations de tissus pour l'habillement ont augmenté de 3,0 %, alors que les exportations d'étoffes tricotées ont baissé de 8,5 %. De même, les exportations de fils ont diminué (-5,3 %).

**L'euro nettement meilleur marché a un double effet positif**. D'une part, cela donne un petit coup de pouce aux exportations textiles. Dans le même temps, les importations en provenance des pays liés au dollar (comme la Chine) sont devenues plus chères. De plus, la forte baisse des prix du pétrole en 2014 a fait en sorte que la hausse redoutée des prix des matières premières ne s'est provisoirement pas produite, à quelques exceptions près (par ex. la fibre de lin). Pourtant, les importations textiles ont également connu une hausse marquée de 3,9 %. La balance commerciale textile a cependant encore pu enregistrer un excédent de 2,6 milliards d'euros en 2014.

### Exportations : le Royaume-Uni comme champion

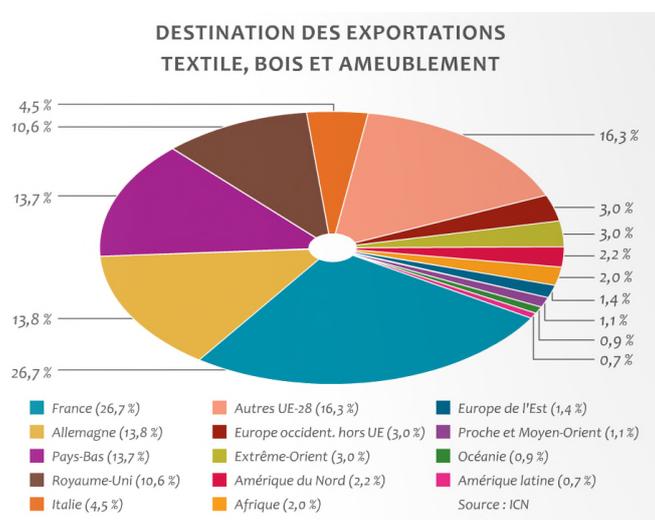
Le **marché UE interne** représente 85 % environ de l'ensemble des exportations textiles belges et a augmenté de 4,0 % en 2014 par rapport à 2013. Les livraisons sur le **marché français**, le principal marché à l'exportation pour le textile belge, ont connu une très légère baisse de 0,2 %. Le deuxième principal marché à l'exportation est l'**Allemagne**, où nos exportations textiles ont augmenté de 2,7 %. Les exportations textiles vers le **Royaume-Uni**, notre troisième principal marché à l'exportation, ont augmenté de pas moins de 10,5 %. L'euro plus faible par rapport à la livre britannique, de même qu'un solide redressement de l'économie et de la consommation britanniques ont permis une forte croissance des livraisons textiles sur le marché britannique. Nos exportations textiles ont également pu profiter d'une certaine relance de la demande néerlandaise. Les exportations textiles vers les **Pays-Bas** (quatrième marché à l'exportation) ont augmenté de 11,5 %, certes après plusieurs années faibles. Sur le **marché italien**, notre cinquième principal marché à l'exportation, nos livraisons textiles ont augmenté de 4,0 %.

**En dehors de l'UE**, des hausses ont été notées pour les exportations vers l'Amérique du Nord (+15,5 %), avec même +19,5 % pour les Etats-Unis, vers le Moyen-Orient (+6,6 %), l'Extrême-Orient (+14,9 %) et l'Australie (+3,6 %). Les exportations textiles vers l'Europe de l'Ouest hors UE ont connu une baisse de 6,4 % (Turquie -14,6 % ; Suisse +5,0 %). Vers les pays d'Europe de l'Est hors UE, les livraisons textiles ont baissé de -17,4 %. C'est principalement en Russie (-21,3 %) et en Ukraine (- 11,9 %) que nettement moins de textile belge a été livré. La crise ukrainienne et le recul dramatique du rouble russe n'y sont certainement pas étrangers. De même les livraisons sur le marché latino-américain ont baissé (-8,2 %) : Chili -20,2 %, Mexique -9,2 %, mais tout de même une légère avancée au Brésil : +2,1 %. De même en Afrique, le textile belge a régressé (-6,6 %) : Tunisie -15,3 % et Maroc -9,6 %.

### Les exportations de l'industrie du bois et de l'ameublement ont augmenté, mais moins rapidement que les importations

En 2014, **les exportations belges de produits en bois et de meubles (y compris le commerce de transit) ont augmenté de 3,3 % pour atteindre 3,1 milliards d'euros**. Les exportations vers l'**UE-28**, avec une part de 89 % environ, le principal marché à l'exportation par excellence, ont augmenté de 3,1 %. La **France** reste, avec une part de 37,8 % des exportations totales, l'acheteur le plus important. Les exportations vers la France ont augmenté de +1,6 %. De même, les livraisons sur le **marché néerlandais**, notre deuxième principal marché à l'exportation avec une part de 22,0%, ont résisté (+2,2 %), après une forte baisse en 2013. Les exportations vers l'**Allemagne**, notre troisième client principal avec une part de seulement 12,0 %, n'ont augmenté que légèrement (+1,4 %).

Sur le **marché britannique**, une hausse de 23,0 % des exportations a pu être enregistrée, portant ainsi la part de ce quatrième principal marché à l'exportation à 4,9 % du total des exportations belges de produits en bois et de meubles. La **Suisse** a rattrapé les **Etats-Unis** de justesse en tant que principal client en dehors de l'UE-28. Les exportations vers la Suisse ont augmenté de pas moins de 22,3 %. Les livraisons aux Etats-Unis ont régressé de 6,0 %. Le **marché russe** s'est stabilisé (+0,5 %), après une forte baisse en 2013.



### **1.2.2. Les importations**

En raison de la légère reprise que nous connaissons, les importations de produits textiles, bois et ameublement ont également augmenté. Globalement, nous exportons toujours plus que nous ce que nous importons, mais le solde de la balance commerciale continue de se dégrader légèrement.

#### **En ce qui concerne le textile, la Chine reste le fournisseur dominant**

Du **côté des importations**, toutes les régions (sauf l'Afrique : -1,9 % et l'Océanie : -0,9 %) ont vu leurs livraisons textiles augmenter sur le marché belge. **Les importations textiles en provenance de l'UE ont augmenté de 1,9 %**. Nos achats de textile d'Europe de l'Ouest hors UE ont augmenté de 4,3 % (Turquie +4,1 % ; Suisse +6,6 %). Malgré la hausse du dollar, les importations textiles en provenance des **Etats-Unis** ont encore pu augmenter de 13,6 % en 2014. Ce pourcentage est encore relativement élevé étant donné que le dollar plus fort s'est surtout manifesté à la fin de l'année.

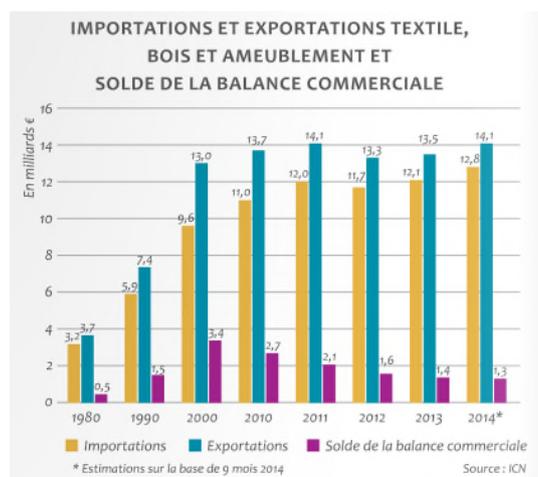
**Les importations textiles d'Extrême-Orient ont augmenté de 6,3 %**. C'est principalement la **Chine** qui prend ce chiffre à son compte, elle est parvenue à faire augmenter ses livraisons textiles sur notre marché de 6,6 %. La Chine, avec une part de 13,8 % dans les importations textiles belges, demeure le principal fournisseur textile hors UE de notre pays. Les importations en provenance du **Pakistan** (+16,2 %) et du **Viêt-Nam** (+2,0 %) ont également augmenté.

#### **Pour les produits en bois et de meubles la Chine reste le principal fournisseur, mais les Etats membres d'Europe de l'Est gagnent en importance**

En 2014, **les importations de produits en bois et de meubles ont connu une hausse correcte (+5,2 %)**. La balance commerciale sectorielle reste négative (environ -1,2 milliard d'euros). Le ratio exportation/importation s'élevait à 72,0 %.

**Les importations en provenance de l'UE-28 (part à l'importation de 70,8 %) ont augmenté de 4,6 %**. Les importations en provenance de Pologne ont augmenté de 6,6 %. La Pologne est, avec une part à l'importation de 6,6 %, le quatrième principal fournisseur européen, avant l'Italie (part de 4,7 %), mais après l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Mais également des pays comme la Roumanie (+5,4 % ; part à l'importation de 2,0 %) et la Lituanie (+79,8 % ; part à l'importation de 0,6 %) ont gagné en importance.

La **Chine** reste toutefois le principal fournisseur de produits en bois et de meubles sur le marché belge. Les importations chinoises ont augmenté de 6,7 %, portant ainsi la part à l'importation de la Chine à 19,0 %.



### 1.3. Les investissements et le taux d'occupation de la capacité de production

#### Hausse des investissements textiles malgré le faible degré d'utilisation de la capacité de production

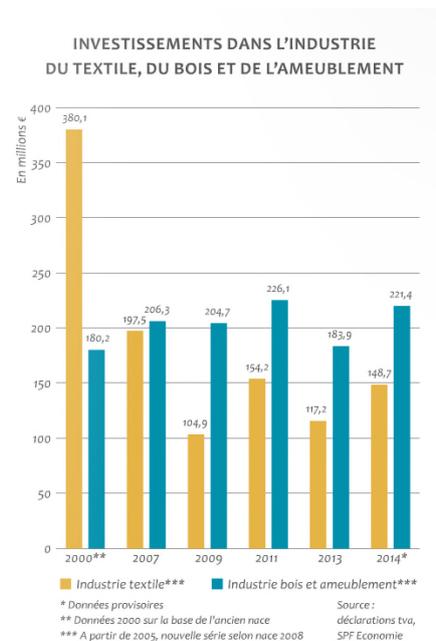
Le degré moyen d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie textile a augmenté en 2014 pour atteindre 68,8 %, après un degré d'utilisation extrêmement faible de 66,0 % seulement en 2013. En 2007, un degré d'utilisation de 77,9 % avait encore été enregistré. Il s'agissait de la dernière année où le degré d'utilisation était supérieur à 70 %.

Après une baisse de 5,6 % en 2013, **les investissements textiles ont augmenté de 26,9 % en 2014** pour atteindre 148,7 millions d'euros. Selon l'enquête relative aux investissements de la BNB, 43 % des investissements textiles en 2014 étaient des investissements de remplacement et 5 % des investissements textiles concernaient la rationalisation. Les investissements d'extension ont représenté 39 %, et 3 % des investissements textiles étaient en rapport direct avec la protection de l'environnement. Pour 10 % des investissements, la destination économique n'a pas été communiquée.

#### Hausse des investissements dans l'industrie du bois et degré d'utilisation de la capacité de production à son plus haut depuis 2010

En 2014, **les entreprises du bois et de l'ameublement ont investi pour 221,4 millions d'euros, soit une hausse de 20,4 %**. Cette augmentation est à mettre entièrement sur le compte de l'industrie du bois, qui a investi pour 142,5 millions d'euros ou une hausse de pas moins de 45,0 %. Les investissements dans l'industrie de l'ameublement ont baissé de 7,8 %. Il s'agit de la troisième année de baisse consécutive.

Le degré d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie du bois et de l'ameublement a augmenté en 2014 pour atteindre 75,7 %, le plus haut niveau depuis 2010.

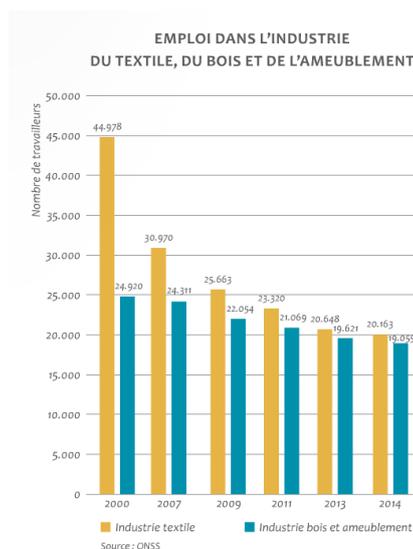


## 1.4. L'emploi

### Pour la première fois depuis des années, la perte d'emplois est plus limitée

En 2014, l'industrie textile belge employait 20.163 travailleurs. Bien que cela représente une **perte de 485 emplois**, soit une baisse de **2,3 %** par rapport à 2013, cela faisait cependant longtemps que la perte d'emplois dans le secteur textile n'avait plus été aussi limitée. Durant les années de crise 2008-2009, pas moins de 5.500 emplois ont été perdus dans l'industrie textile belge en deux ans de temps. Pour rappel : en 2000, l'industrie textile belge comptait encore 45.000 emplois directs.

En 2014, l'industrie belge du bois et de l'ameublement occupait 19.055 personnes dans 1.286 entreprises. Par rapport à 2013, l'emploi a **diminué de 566 personnes, soit - 2,9 %**.



## 2. Evénements de l'année en cours

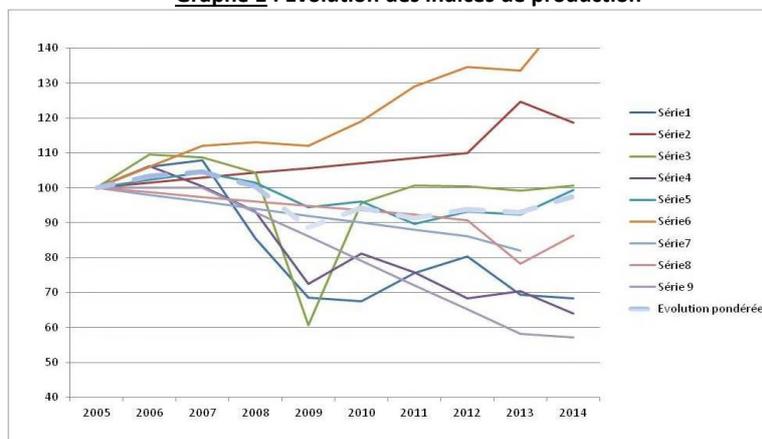
Les entreprises signataires sont maintenant au nombre de neuf (+1). Deux autres entreprises devraient être présentes dans le rapport suivant. Aucune modification des périmètres des entreprises visées n'est à enregistrer. Il convient de signaler, pour un secteur dont l'électricité occupe une part essentielle de la consommation, que les entreprises du secteur textile et bois ont largement souffert des augmentations du coût de l'électricité et en particulier de la surcharge ELIA. En juin 2015, celle-ci avait occasionné aux entreprises accord de branche un surcoût de 6.555.891 € (sans compter les intérêts). Ceci a bien entendu pesé de manière importante sur la trésorerie des entreprises qui ont vu notamment leurs moyens pour de nouvelles actions diminuer en conséquence.

## 3. Volume de production

L'évolution des productions en 2014 par rapport à 2013 est partagée. Pour une majorité d'entreprises (5 sur 9) l'évolution de la production est à la baisse. Il s'agit toutefois pour une grande partie des entreprises (4) de baisses légères (-1% à -5%). Pour les quatre autres entreprises, la production évolue néanmoins plus favorablement (+1% à +13%). Si on regarde maintenant l'évolution globale, pondérée en fonction des consommations, **l'évolution générale de la production est une faible hausse, de 4,8%**.

Cette situation se traduira dans les faits par une hausse de la consommation réelle d'énergie primaire de 5,0%. Il convient toutefois d'intégrer dans cette information l'adhésion d'une nouvelle entreprise.

Graphe 1 : Evolution des indices de production



#### 4. Répartition des consommations d'énergie primaire par vecteur et des émissions de CO<sub>2</sub>

La consommation d'énergie primaire des entreprises accord de branche du secteur a été de 3.194.844 GJp, soit une augmentation globale de 5,0% par rapport à l'année précédente. Il convient d'intégrer dans cette information l'adhésion d'une nouvelle entreprise. Sans cette adhésion, l'augmentation de consommation totale aurait été de 3,9%.

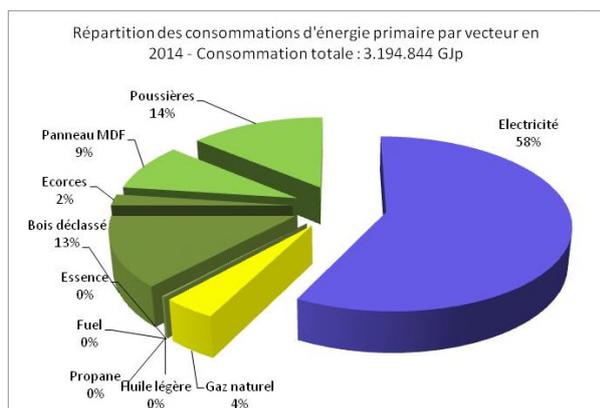
Cette augmentation peut être observée pour l'électricité (+3%) qui représentent environ 57,5% des consommations. On constate également une augmentation des vecteurs liés à la production de panneaux : panneau MDF (+13%), poussière MDF (+10%), bois déclassé (+12%). Pour rappel, ces vecteurs avaient évolué défavorablement entre 2012 et 2013. Les écorces qui représentent 2,1% de la consommation énergétique totale ont diminué de 22%, en raison du mix produit (rondin/plaquette). L'utilisation de fuel qui représente 0,7% de la consommation globale a augmenté de plus de 200% en raison de l'entreprise nouvelle venue qui fait une grande utilisation de ce vecteur énergétique. Enfin, l'utilisation du gaz et de l'essence ont respectivement diminué de 7% et de 74%.

La répartition relative des consommations par vecteur énergétique ne laisse pas apparaître de modifications significatives entre 2013 et 2014. Elle reflète les évolutions indiquées supra, notamment une plus grande importance relative de la plupart des vecteurs liés à la production de panneau et une part plus importante pour le fuel (0,71 en 2014 au lieu de 0,25 en 2013).

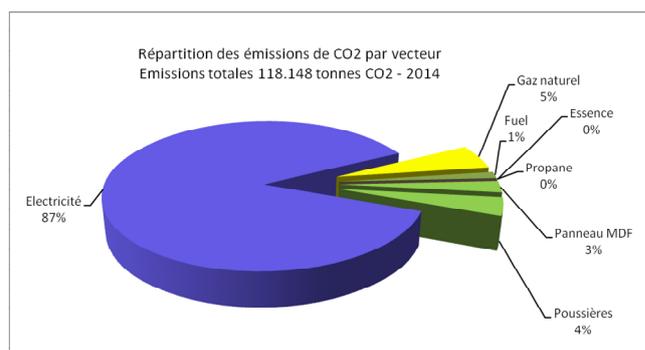
L'électricité occupe toujours une place prépondérante (57,5% en 2014 au lieu de 58,7 en 2013), viennent ensuite les poussières MDF (13,9% en 2014 au lieu de 13,3 en 2013), le bois déclassé (13,0% en 2014 au lieu de 12,3% en 2013), le panneau MDF (8,9% en 2014 au lieu de 8,3% en 2013), le gaz naturel (3,6% en 2014 au lieu de 4,0% en 2013) et les écorces (2,1% en 2014 au lieu de 2,9% en 2013). Le reste des vecteurs (butane, fuel léger et essence) occupe une portion marginale.

Si l'on regarde les émissions de CO<sub>2</sub>, c'est bien entendu l'électricité qui occupe la plus grande part (86,8%), étant donné que les énergies renouvelables n'émettent pas de CO<sub>2</sub>.

**Graphe 2 : répartition des consommations d'énergie primaire par vecteur**

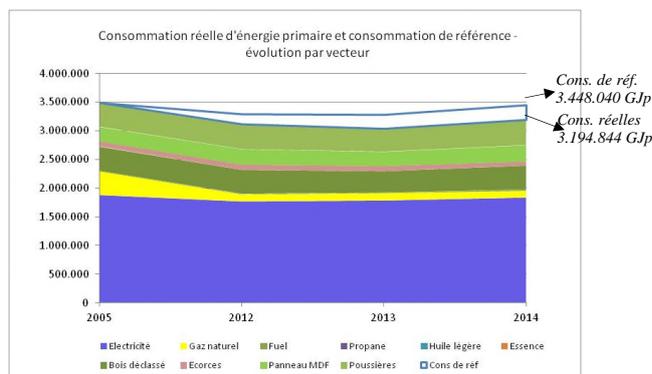


**Graphe 3 : Répartition des émissions de CO<sub>2</sub> par vecteur**

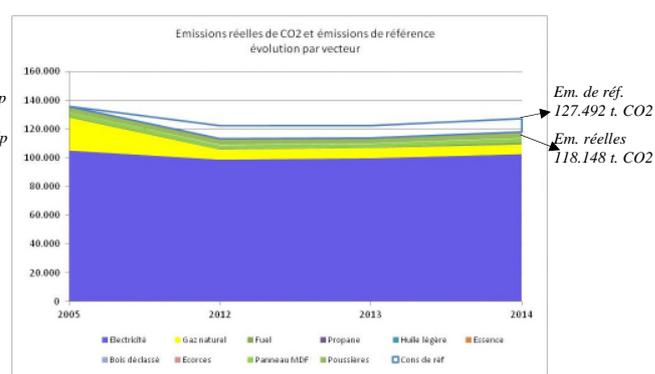


Les émissions totales pour le secteur s'élèvent en 2014 à 118.148 tonnes de CO<sub>2</sub> (2013 : 113.949 tonnes de CO<sub>2</sub>). Elles ont augmenté de 3,68% par rapport à 2013.

**Graphe 4 : consommation réelle d'énergie primaire et consommation de référence, évolution par vecteur**



**Graphe 5 : Emissions réelles de CO2 et émissions de référence - évolution par vecteur**



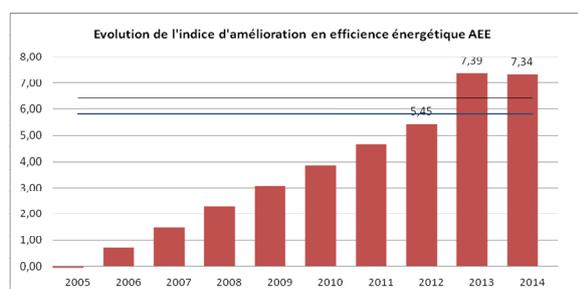
## 5. Evolution de l'indice d'Amélioration en Efficience Energétique [AEE] et de l'indice d'Amélioration en Emissions de CO2 [ACO2]

L'indice d'amélioration en efficacité énergétique AEE pour le secteur s'élève à 7,34% en 2014 et l'indice d'amélioration en émissions de CO<sub>2</sub> ACO<sub>2</sub> s'élève à 7,33%.

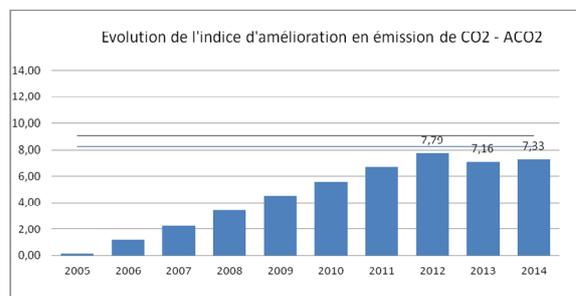
GJp			
<b>Consommation Totale Théorique</b>	3.448.040	AEE	7,34%
<b>Consommation Totale Réelle</b>	3.194.844		
Tonnes CO <sub>2</sub>			
<b>Emission Totale Energie Théorique</b>	127.492	ACO <sub>2</sub>	7,33%
<b>Emission Totale Energie Réelle</b>	118.148		

Nous constatons une évolution légèrement négative de l'indice d'amélioration en efficacité énergétique, proche de la stagnation. L'indice a toutefois dépassé l'objectif intermédiaire de 5,81 pour le secteur à l'horizon 2016, ainsi que l'objectif final. L'évolution de l'indice d'amélioration en émission de CO<sub>2</sub> qui ne prend en compte que les émissions de CO<sub>2</sub> des combustibles fossiles et de l'électricité, pour lequel les objectifs ne sont pas encore atteints, montre une légère progression de 0,17%. Ceci est sans doute dû à un regain d'utilisation des énergies renouvelables qui se traduit également par une évolution positive de l'indice renouvelable.

**Graphe 4 : évolution de l'AEE**



**Graphe 5 : évolution de l'ACO2**



## 6. Indices FSER & FDSER

Il est à remarquer que notre accord de branche s'illustre par une utilisation relativement importante des énergies renouvelables, due notamment à l'intervention d'une entreprise dans le secteur du bois. Notons néanmoins également des investissements relativement importants dans le domaine du photovoltaïque notamment pour trois entreprises du groupe<sup>1</sup>. Plusieurs entreprises ont également opté pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie renouvelable.

Ci-dessous le calcul des indices FSER et FDSER

**FSER** : Fraction ou rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables ayant pour origine le périmètre du site industriel et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site.

**FDSER** : Fraction ou rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables consommée sur le site et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site.

$$F_{SER} = 100 \times Q_{SER A} / Q_{tot\ Conso\ Site}$$

$$F_{dSER} = 100 \times (Q_{SERA} - Q_{SER AE} + Q_{SERI} - Q_{SER IE}) / Q_{tot\ Conso\ Site}$$

	<b>Total</b>
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine est imputable aux périmètres des sites industriels (kWh) – $Q_{SER A}$	297.839.111
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine est imputable aux périmètres des sites industriels et qui est exportée (kWh) – $Q_{SER AE}$	0
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine n'est pas imputable aux périmètres des sites (SER « importée ») (kWh) - $Q_{SERI}$	370.116
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine n'est pas imputable aux périmètres des sites et qui est exportée (kWh) – $Q_{SER IE}$	0
Quantité totale d'énergie consommée sur les sites (kWh) – $Q_{tot\ Conso\ Site}$	582.025.398
<b>FSER</b>	<b>51,17</b>
<b>FDSER</b>	<b>51,24</b>

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
FSER	44,33	45,45	46,57	47,69	48,81	49,92	51,04	52,16	50,24	51,17
FDSER	44,33	45,53	46,73	47,93	49,13	50,33	51,53	52,73	50,87	51,24

Les deux indices ont progressé entre 2013 et 2014 d'un peu moins de 1%.

## 7. Mesures mises en œuvre

Les mesures mises en œuvre ou poursuivies en 2013 sont au nombre de 12 dont la répartition peut être observée ci-dessous.

	A1	A2	A3	N	Total	Invest	GJp	Econ. T CO2
<b>Process</b>					<b>0</b>			
<b>Utilities</b>	2	4			<b>6</b>	114.100	4763	265

<sup>1</sup> Entreprise A : 500 panneaux répartis sur 860 m<sup>2</sup> qui délivrent une puissance totale de 116 kWc / Entreprise B : 425 panneaux de 280 Wc / Entreprise C : 200 m<sup>2</sup> à équiper, impact 21.250 kWh

<b>Meilleure utilisation des capacités de prod</b>					<b>0</b>	NC	NC	NC
<b>Utilisation énergie renouvelable</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	62.500	191	<b>11</b>
<b>Bonne gestion</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>5</b>	2.000	512	<b>36</b>
<b>Autre</b>					<b>0</b>			
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>178.600</b>	<b>5.466</b>	<b>312</b>

Le montant des investissements (sous-évalué, car les entreprises n'ont pas toutes fourni leur chiffre d'investissement) s'élève à environ 178.600 € (328.896 € en 2013).

## **8. En conclusion**

En conclusion, les secteurs de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement ont connu en 2014 une meilleure année avec une hausse de leurs activités, de leur chiffre d'affaires, de leurs exportations et de leurs investissements. La baisse de l'emploi est par ailleurs restée relativement limitée.

Les entreprises membres de l'accord de branche n'ont pas toutes connu cette évolution positive au niveau de la production. Globalement toutefois, nous observons une légère évolution positive de l'ACO2 et une légère évolution à la baisse de l'AEE. Il nous semble que l'on pourrait parler à ce niveau de détail d'une relative stagnation des indices. Il est clair que la surcharge ELIA n'a pas facilité le dégagement de liquidités afin de réaliser des investissements en matière d'efficacité énergétique.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FETRA-FEBELGRA –  
Transformation de papiers et  
cartons, Industrie graphique**



**Rapport sectoriel 2014 (succinct)  
d'avancement dans le cadre des accords de branche de la  
deuxième génération  
dans l'industrie transformatrice de papier et carton et  
l'industrie graphique wallonne**

destiné à publication

**FETRA et FEBELGRA**

1<sup>er</sup> octobre 2015

**Secteur :** *FEBELGRA - FETRA*

**Année :** *2014*



## 1. Secteur

Fédérations signataire de l'accord :	<i>FEBELGRA Wallonie - FETRA</i>
Types de production :	<i>FEBELGRA: Magazines, catalogues, dépliants publicitaires, ...</i> <i>FETRA: emballages de carton ondulé, cartons pliants, sacs en papier, emballages souples, matériaux auto-adhésifs, produits en papier pour hôpitaux,...</i>
Evolution du chiffre d'affaires :	<i>FEBELGRA: + 2,09 % par rapport à l'année 2013</i> <i>FETRA: + 9,1 % par rapport à l'année 2013</i>
Nombre d'emplois en Wallonie :	<i>FEBELGRA : 1.948</i> <i>FETRA : 1.458</i>
<b>DONNEES DE L'ACCORD DE BRANCHE</b>	
Consommation réelle totale d'énergie :	<i>929.582 GJp = 258.217 MW<sub>hp</sub></i>
Objectif énergie :	<i>19,86 % en 2020</i>
Objectif CO <sub>2</sub> :	<i>20,39 % en 2020</i>
Objectif intermédiaire énergie :	<i>/</i>
Objectif intermédiaire CO <sub>2</sub> :	<i>/</i>
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>24,88 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO <sub>2</sub> :	<i>25.53 %</i>
Date de signature de l'accord :	<i>12-12-2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>2020</i>



## **2. Performances économiques du secteur et événements**

### **2.1. Performances économiques de FEBELGRA**

Le chiffre d'affaires a atteint 2.701,36 millions d'€ en 2014 (2.842,15 millions journaux compris).

37,01% de ce chiffre d'affaires sont imputables aux exportations.

Le secteur graphique a exporté 5,48 % de moins, en millions d'euros, qu'en 2013.

Les investissements annuels ont baissé à 119,4 millions d'euros (-8,9 millions d'euros).

### **2.2. Performances économiques de FETRA**

Le secteur de la transformation du papier et du carton a, comme l'ensemble de la Belgique, connu une nette amélioration conjoncturelle en 2014.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi vu progressé de près de 9 % (3,926 milliards d'euros en 2014 contre 3,604 milliards d'euros en 2013).

La part des exportations s'est quant à elle accrue de 15 % (2,595 milliards d'euros contre 2,251 milliards en 2013).

Les importations ont également augmenté de 7,46 % par rapport à 2013 (3,246 milliards d'euros en 2014 contre 3,021 milliards d'euros en 2013).

Les investissements se traduisent quant à eux par une énorme progression de plus de 30 % par rapport à l'an dernier, en passant de 73,652 millions d'euros en 2013 à 97,503 millions d'euros en 2014.

### **2.3. Événements**

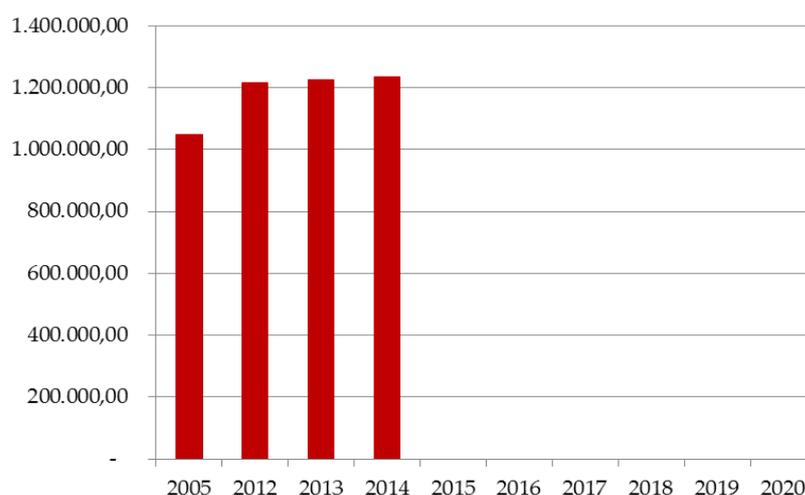
L'Accord de branche entre les fédérations FEBELGRA Wallonie et FETRA, et le Gouvernement Wallon, signé le 12 décembre 2013, couvrait à l'origine 4 entreprises.

Trois entreprises se sont affiliées à l'accord de branche au cours de l'année dernière.

### 3. Volumes de production

Dans les secteurs de FETRA et FEBELGRA, les données sont trop hétérogènes pour pouvoir être additionnées. Pour remédier à ce problème, un indice de production a été utilisé en pondérant les volumes de production des différents sites par les consommations en énergie primaire requises pour leur production.

Comme illustré au graphique 1 ci-après, entre 2005 et 2014, la production a augmenté en région wallonne de plus de 15 %, passant de 1.049.931 GJp à 1235.863 GJp.

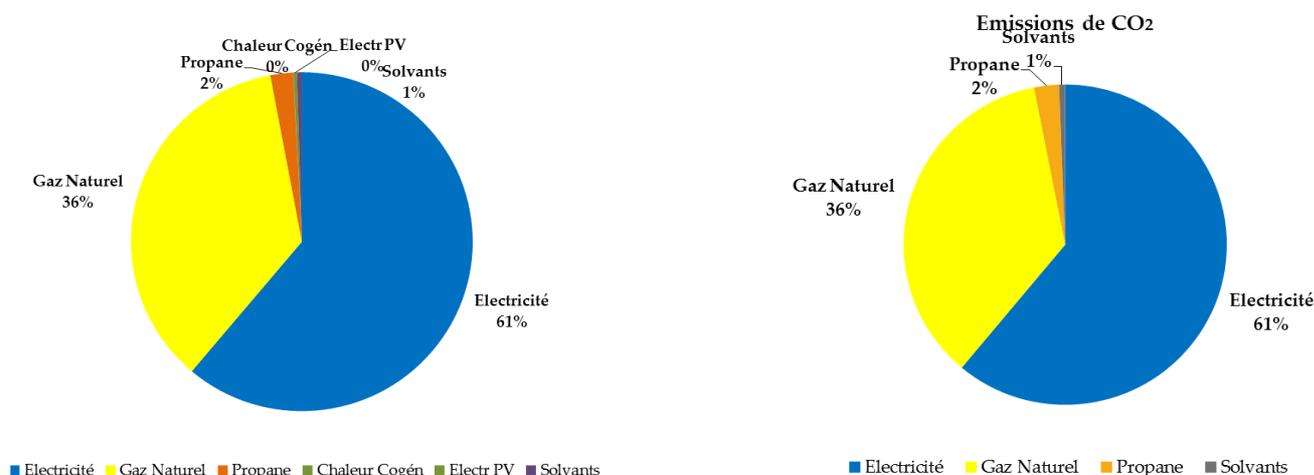


Graphique 1: Volume de Production (GJp)

### 4. Performances en matière de consommations d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>

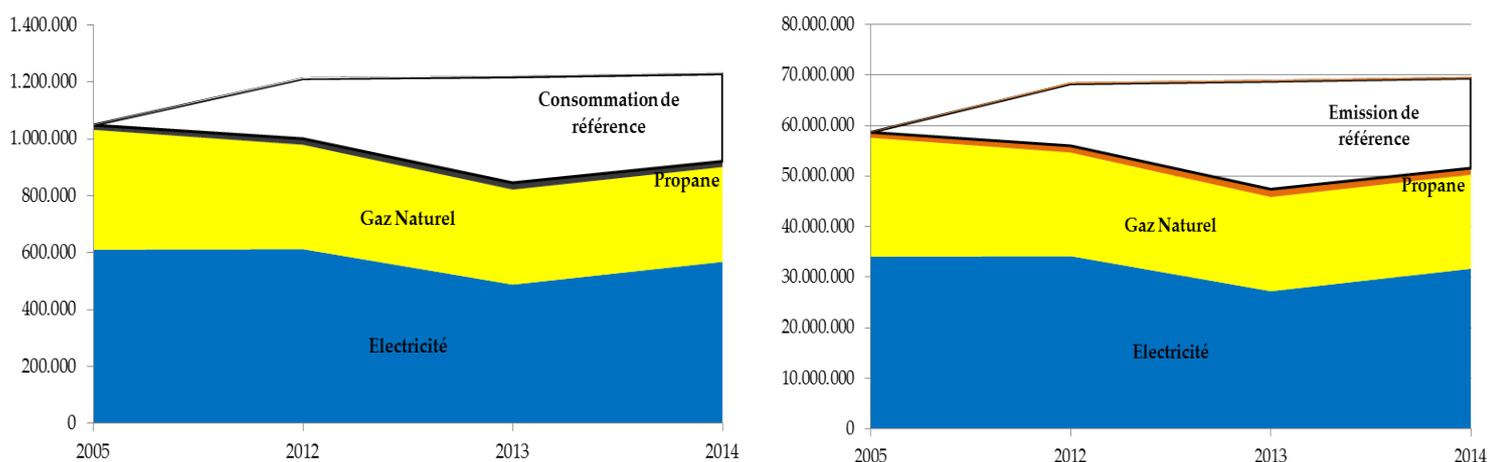
En 2014, la consommation d'énergie primaire du secteur s'élève à 928.570 GJp, soit 11,64% de plus qu'en 2005, et ce malgré l'augmentation de plus de 17,64% des productions mentionnées ci-dessus.

Cette énergie primaire est essentiellement consommée pour plus de la moitié, sous forme d'électricité et pour 36 % sous forme de gaz naturel. Cette répartition est représentée sur le graphique ci-dessous. La répartition des émissions de CO<sub>2</sub> par vecteur énergétique présente un aspect similaire.



**Graphique 2: Consommations d'énergie primaire et émissions de CO<sub>2</sub>**

La figure ci-dessous indique l'évolution du numérateur et du dénominateur de l'indice d'efficacité AEE. **L'évolution des courbes respectives de consommation totale pour le secteur et de consommation de référence (à consommation spécifique constante 2005) indique par ailleurs qu'en 2014, le secteur a consommé 24,88% d'énergie en moins que ce qu'il aurait consommé si ces consommations spécifiques étaient restées les mêmes depuis 2005.**

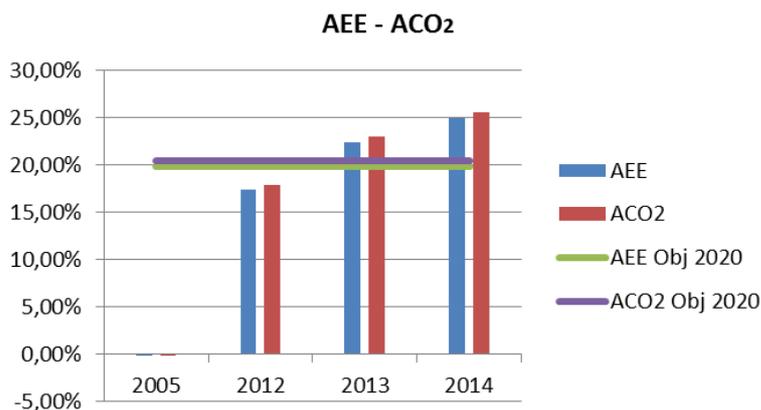


Remarque : Il faut toutefois noter que les chiffres pour 2005 et 2014 ont été adaptés avec les données de toutes les entreprises participant à l'Accord de Branche Fetra/Febelgra. Pour les années suivantes, les adaptations ont été réalisées avec les chiffres dont on disposait.

La figure suivante indique l'évolution du numérateur et du dénominateur de l'indice d'efficacité ACO<sub>2</sub>.

L'évolution des courbes respectives des émissions totales pour le secteur et des émissions de référence (à émission spécifique constante 2005) indique par ailleurs qu'**en 2014, le secteur a rejeté 25,53% de CO<sub>2</sub> en moins** que ce qu'il aurait rejeté si ces émissions spécifiques étaient restées les mêmes depuis 2005.

Le Graphique ci-après montre en résumé l'évolution des deux indices.



## 5. Améliorations réalisées

Au cours de l'année 2014, 16 mesures ont été réalisées par rapport à 2013, dont 12 sont de catégorie A1, 2 de catégorie A2 et 2 de catégorie A3. Des mesures visant à optimiser la gestion des entreprises ont aussi été implémentées.

## 6. Facteurs explicatifs de l'évolution des indices de performance

Les entreprises ont réussi, grâce à la mise en œuvre de mesures spécifiques, à atteindre l'objectif sectoriel dès 2014. Les trois entreprises supplémentaires qui ont rejoint l'Accord de Branche, ont également contribué à atteindre l'objectif fixé.



## 7. Conclusions

L'accord de branche entre les fédérations FEBELGRA et FETRA, et le Gouvernement Wallon a été signé le 28 janvier de 2008.

La consommation d'énergie primaire des 7 entreprises participantes a augmenté de 11,64 % en 2014 par rapport à 2005. En revanche, leur production a augmenté de plus de 17,64 %.

Ces 7 entreprises ont consommé 24,88% d'énergie en moins de ce qu'elles auraient normalement dû utiliser si ces consommations spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. Les entreprises ont rejeté 25,53% de CO<sub>2</sub> en moins.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FEVIA – Alimentaire**

**RESUME DU**  
**RAPPORT SECTORIEL 2014**  
**relatif à l'état d'avancement de l'accord de branche "Energie/CO<sub>2</sub>"**  
**pour l'industrie alimentaire wallonne**

FEVIA Wallonie, Juin 2015

**Secteur :** *Industrie alimentaire*

**Année :** *2015*

**SECTEUR :**

Fédération signataire de l'accord :	<i>FEVIA Wallonie</i>
Types de production :	<i>Abattoirs, margarine, confiserie, chocolat, bière, boissons rafraîchissantes, viande, biscuits, café, légumes, alimentation animale, sucre, produits laitiers, pommes de terre, fruits, céréales, pâtes, chicorée, inuline/fructose, vinaigrerie/moutarde/condiments, levure,...</i>
Chiffre d'affaires du secteur:	<i>8,2 mia €</i>
Nombre d'emplois en Wallonie :	<i>20.697</i>

**DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE**

Nombre d'entités géographiques	<i>55</i>
Consommation totale d'énergie :	<i>19.666.981 GJp</i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>± 90 %</i>
Objectif efficacité énergétique :	<i>18 %</i>
Objectif CO <sub>2</sub> :	<i>22,8%</i>
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>16,32%</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO <sub>2</sub> :	<i>20,69%</i>
Date de signature de l'accord :	<i>11 décembre 2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>2020</i>

**Remarque préalable :**

## **A. Sortants et nouveaux entrants**

Le 11 décembre 2013, FEVIA Wallonie et le Gouvernement wallon ont signé un Accord de branche de deuxième génération 2012-2020 relatif à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. 55 entités géographiques alimentaires participent à l'Accord de branche, et se sont engagées à contribuer à l'objectif sectoriel d'amélioration des indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (A<sub>EE</sub>) et des émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (A<sub>CO2</sub>).

Le nombre total des entités géographiques couverts par ce rapport sectoriel est de 55 :

- 50 au départ
- + 6 nouveaux entrants
- - 1 entité (arrêt de production)

### **1. Performances économiques du secteur : l'évolution de l'industrie alimentaire wallonne en 2014**

#### *Chiffre d'affaires et production*

Pour l'industrie alimentaire belge, 2014 a été une année de croissance plutôt timide, avec une croissance légèrement inférieure à celle enregistrée en 2013. Malgré cette frilosité, ce secteur est néanmoins sans conteste resté un des secteurs clés du tissu industriel belge. Et, tout naturellement, cette situation a aussi valu au secteur alimentaire d'augmenter sa part dans le chiffre d'affaires, les exportations et l'emploi du tissu industriel

Le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire wallonne a enregistré une forte croissance de 10,6% en 2014 et a ainsi atteint 8,2 milliards d'euros (chiffres provisoires). Parmi les sous-secteurs, la plus forte augmentation du chiffre d'affaires a été celle observée dans le secteur laitier et de la bière.

Selon les indices de production, la production de l'industrie alimentaire wallonne a crû en 2014 de 2,2% .

Au cours de la période 2008-2013, la production de l'industrie alimentaire a crû de 8,1% contre 6,5% dans l'ensemble de l'industrie manufacturière wallonne.

#### *Exportations*

Les exportations de produits alimentaires et de boissons contribuent largement et positivement à la balance commerciale de notre pays. En 2014, les exportations de produits alimentaires et de boissons belges ont progressé d'un bon 2,1%.

En 2014, les exportations de produits alimentaires et de boissons wallonne ont progressé aussi avec 2%, jusqu'à 4,2 milliards d'euros .

Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne comportent certains risques : 27% des exportations Wallonnes se focalisent en effet sur la France La France est un marché en crise avec un potentiel limité en terme de croissance.

A long terme, les exportations de l'industrie alimentaire wallonne se sont clairement diversifiées. En 2004, 76,6% des exportations étaient orientées vers cinq pays (La France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni). En 2014 cette part est passée à 72,5%. Pour l'industrie alimentaire wallonne, cette diversification des exportations en dehors de ses

principaux partenaires commerciaux est cruciale et s'est soldée en 2014 par un excédent de 0,88 milliards d'euros.

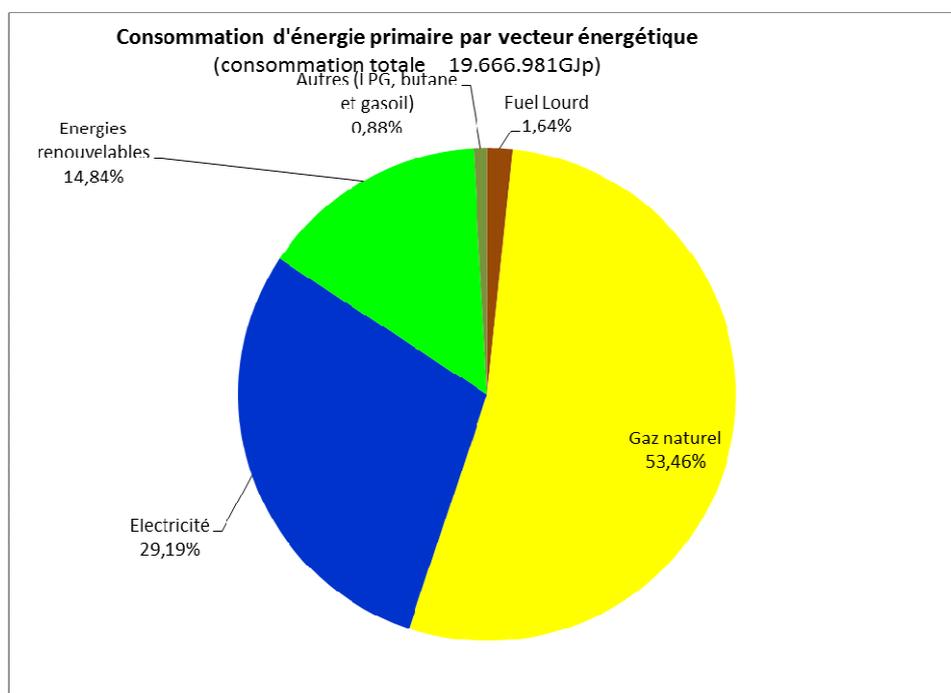
### Emplois

En 2013, l'industrie alimentaire wallonne occupait un total de 20.697 salariés. Cela représente une diminution de 0,1% par rapport à 2014. Au cours de la période 2009-2014, l'emploi a augmenté de 4,7% (fig 3). L'emploi dans l'industrie manufacturière a lui chuté de presque 6,9% pendant la période 2009-2014. L'industrie alimentaire se présente donc de plus en plus comme un des piliers de l'emploi dans l'ensemble de l'industrie Wallonne. L'emploi dans l'industrie alimentaire wallonne représente 16,9% de l'emploi industriel wallon.

## 2. Performances en matière de consommations d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>

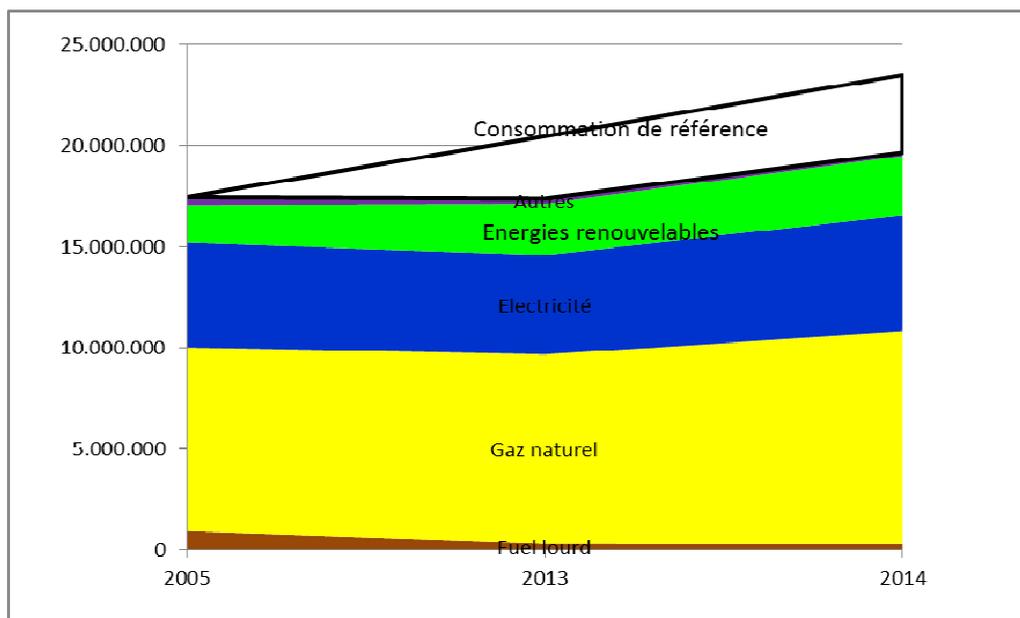
La consommation d'énergie primaire en 2014 des entreprises participantes (19.666.981 GJp) a augmenté de 13 % par rapport à la consommation de l'année 2013. Les émissions de CO<sub>2</sub> (952.687 tCO<sub>2</sub>) liées à la consommation d'énergie ont augmenté de 12,6 % par rapport à 2013.

L'énergie primaire consommée est essentiellement utilisée sous forme de gaz naturel (53,4 %) et d'électricité (29,1 %). La répartition des émissions de CO<sub>2</sub> présente une répartition similaire, avec un pourcentage de 61,3 % pour le gaz naturel et 34,08% pour l'électricité (Figure 1)



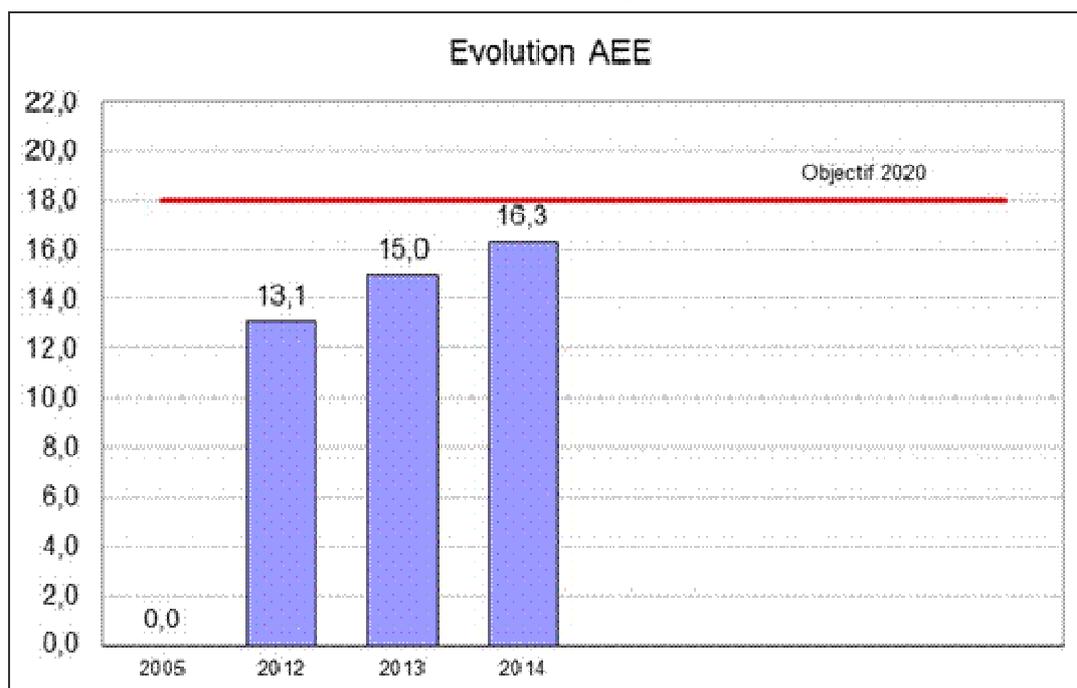
**Figure 1 Consommation d'énergie primaire par vecteur énergétique 2014**

Figure 2 reprend le diagramme d'évolution des consommations d'énergie et des consommations de référence.

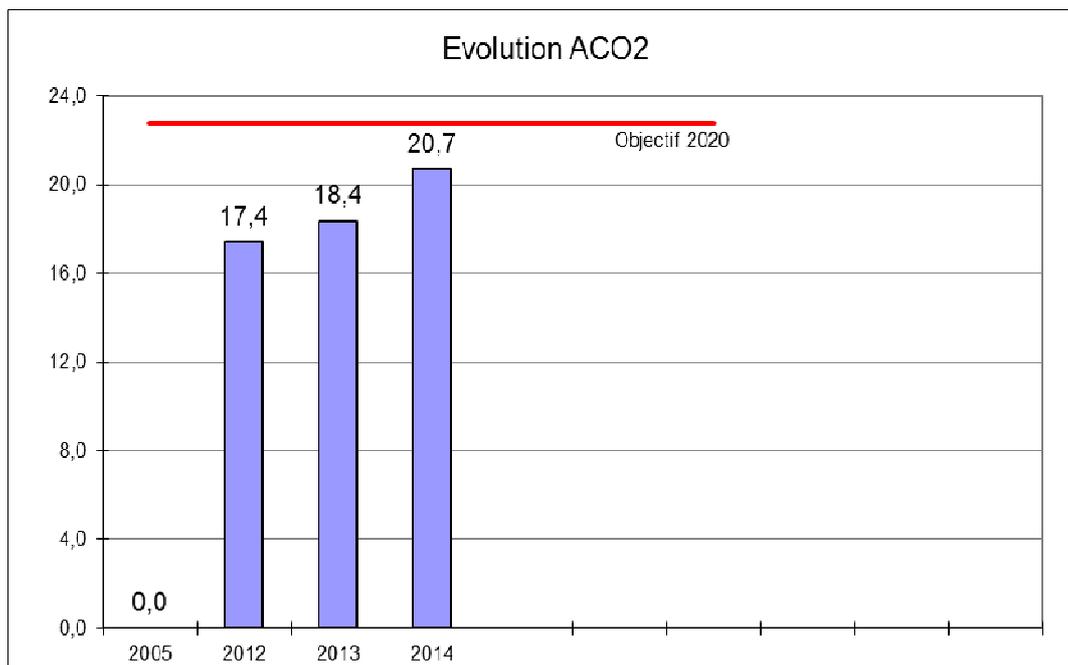


**Figure 2 Evolution des consommations sectorielles (GJp)**

Par rapport à l'année de référence dans laquelle les indices prennent la valeur 0, **l'AEE sectoriel et l'ACO2 sectoriel pour l'année 2014 s'élèvent à 16,32 % et 20,69 %** respectivement, représentant donc une amélioration de l'efficacité énergétique de 16,32 % et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 20,69% par rapport à 2005.



**Figure 3 Evolution de l'indice d'efficacité énergétique (AEE) sectoriel**



**Figure 4 Evolution de l'Indice de réduction de CO<sub>2</sub> (IGES) sectoriel**

### Les indices Fser et Fdser

Les nouveaux Accords de branche ont introduit deux nouveaux indices. Ces indices ont pour objectif d'inciter les entreprises à investir dans le domaine des énergies renouvelables et de quantifier ce recours aux énergies renouvelables via un indice FSER ainsi qu'un indice complémentaire FdSER.

L'industrie alimentaire a déjà bien investi dans l'énergie renouvelable. Vous trouverez les indices dans le tableau ci-dessous. On constate que les deux indices se détériorent légèrement. Néanmoins la quantité d'énergie renouvelable produite sur site et la quantité d'énergie renouvelable achetée en termes absolus à augmenter en 2014 comparée avec 2013.

Les données pour le calcul sont reprises dans le tableau ci-après.

	2005	2012	2013	2014
<b>F<sub>SER</sub></b>	10 %	11 %	16,7 %	15,36%
<b>F<sub>DSER</sub></b>	12 %	14,3 %	22,64 %	20,74%

### 3. Investissements

En 2014, les entreprises participantes ont réalisé 44 projets qu'elles avaient l'intention d'accomplir (projet IN). Ceux-ci leur ont coûté au total environ 4,6 millions d'euros.

Outre ces mesures, les entreprises ont également réalisé 23 projets qu'elles n'avaient pas l'intention de prendre dont

- 2 Mesures OUT
  - Mesures qui étaient détectées, certes, par l'audit énergétique, mais qui n'ont pas été retenues à cause de leur non-rentabilité
- 21 Mesures NEW
  - Mesures supplémentaires qui n'étaient pas détectées par l'audit énergétique

Les mesures OUT leur ont coûté au total environ 829.502 d'euros. Les mesures NEW leur ont coûté au total environ 740.000 d'euros.

#### **4. Conclusions**

L'efficacité énergétique et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> du secteur alimentaire wallon se sont améliorées de 16,32 % et de 20,69% respectivement entre 2005 et 2014.

L'industrie alimentaire a déjà bien investi dans l'énergie renouvelable. Vous trouverez les indices dans le tableau ci-dessous.

	<b>2005</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>F<sub>SER</sub></b>	10 %	11 %	16,7 %	15,36 %
<b>F<sub>DSE</sub></b>	12 %	14,3 %	22,64 %	20,74 %

En 2014, 67 projets ont été mis en œuvre pour un montant d'investissement de 6,2 millions d'euros (ce chiffre est sous-estimé vu les informations incomplètes).

Les entreprises alimentaires prévoient d'effectuer 44 pistes avec un coût d'investissement de 9.839.856 million €. Ces pistes doivent économiser 124.070 GJp et 6.931 de tonnes CO<sub>2</sub>.

**L'industrie alimentaire belge est donc sur la bonne route pour atteindre ses objectifs en 2020.**

# ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

## FIV – Verre



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

Accord de branche de 2ème génération 2012 –  
2020 entre la Fédération de l'Industrie du Verre –  
FIV et la Wallonie représentée par son  
Gouvernement relatif à la réduction des émissions  
de CO2 et à l'amélioration de l'efficacité  
énergétique : Rapport public - reporting 2014

Fédération de l'Industrie du Verre  
Boulevard de la Plaine, 5  
1050 Bruxelles  
Tel : 02/542.61.20  
Fax : 02/542.61.21  
[www.vgi-fiv.be](http://www.vgi-fiv.be)

Septembre 2015



## 1. Introduction

**Secteur : Fédération de l'industrie du Verre (FIV)  
2014**

**Année :**

<b>SECTEUR :</b>	
Fédération signataire de l'accord :	<i>Fédération de l'Industrie du Verre</i>
Types de production :	<i>Produits verriers (verre plat, verre creux, fibres de verre et laine de verre)</i>
<b>DONNÉES D'ACCORD DE BRANCHE</b>	
Nombre d'entreprises participantes	<i>7 entités</i>
Consommation totale d'énergie :	<i>11.297.689 GJp</i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>+ de 95%</i>
Objectif énergie :	<i>13,1% en 2020</i>
Objectif CO <sub>2</sub> :	<i>23,3 % en 2020</i>
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>14,1 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO <sub>2</sub> :	<i>23,8 %</i>
Date de signature de l'accord :	<i>19 décembre 2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>31 décembre 2020</i>

## 2. Performances économiques du secteur

### a) Nos principaux clients

Les deux principaux clients de l'industrie verrière belge restent les secteurs de la construction et le secteur de l'automobile.

Le marché automobile européen dans son ensemble, a enregistré en 2014 sa première année de croissance depuis 2007 selon l'Association des constructeurs automobiles, soit 12,5 millions de véhicules neufs, ce qui équivaut à 5,7 % de plus par rapport à 2013. Toutefois, les niveaux restent inférieurs à ceux d'avant la crise (16 millions de véhicules en 2007).

Le secteur de la construction connaît depuis la mi-2012 une période difficile et l'on n'entrevoit aucune embellie à court terme. La rénovation du parc de bâtiments existants est en très net recul avec toutefois quelques nuances: si le remplacement des vitrages et l'isolation des toits souffrent particulièrement, les nouveaux marchés que sont la post-isolation des murs et des sols continuent de se développer, tirés par les politiques de subsides régionaux.



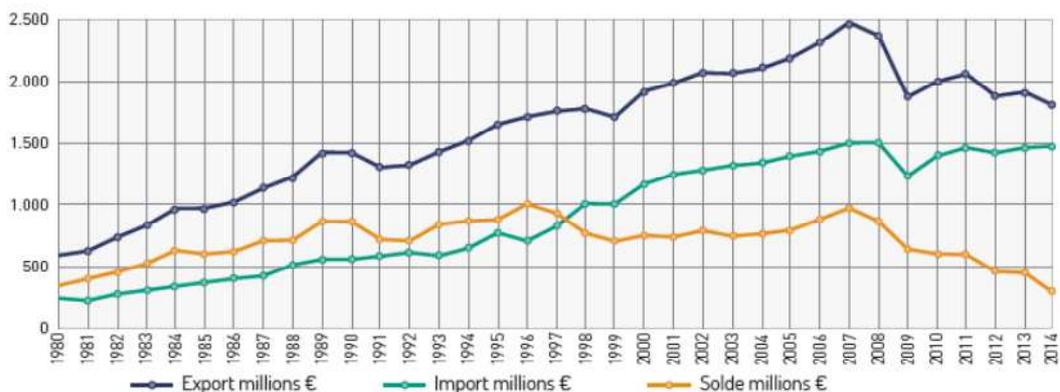
## b) Les exportations

Les exportations verrières, vitales pour le secteur qui, pour rappel, exporte un volume supérieur à sa propre production, souffrent toujours de la crise. Après avoir connu une croissance linéaire depuis 1980 jusqu'à 2007 (+5%/an), aujourd'hui le niveau ne cesse de baisser. Un léger redressement a été observé en 2010 et 2011 mais en 2014 la baisse se poursuit avec un écart de 8 % par rapport à 2013.

A l'inverse, les importations sont quant à elles revenues à un niveau semblable à avant la crise et on observe même une hausse de 4 % par rapport à 2013.

Au final, le solde de la balance commerciale du secteur reste positif bien qu'en régression par rapport à l'exercice précédent.

EXPORT, IMPORT ET SOLDE 1980 À 2014

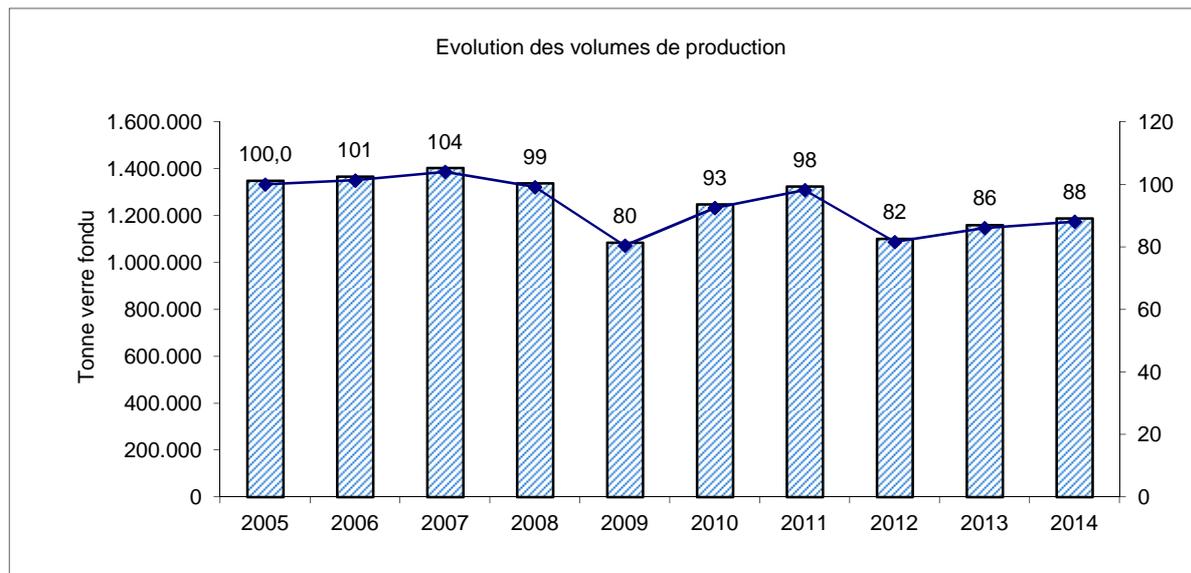


## c) L'emploi

Le volume de l'emploi a, dans ce contexte, bien sûr également diminué en 2014. Les derniers chiffres publiés indiquent que le nombre d'ouvriers a chuté aux environs de 5.300 personnes mi-2014.

### 3. Volume de production

La production du secteur verrier en Wallonie s'exprime en tonne de verre fondu, vu la multitude des produits et ne concerne que les producteurs de verre et non les transformateurs de verre plat. L'évolution est donnée depuis l'année 2005, année de référence pour les sites de production de verre qui ont souscrit à l'accord de branche.



En 2014 on observe pour les sites en accord de branche, un léger redressement du niveau de production, plus 2% par rapport à 2013. Toutefois, la production d'aujourd'hui reste 12% inférieure à la production de 2005.



#### 4. Consommation d'énergie primaire

La consommation d'énergie primaire réelle en 2014 reste fort proche de la consommation en 2013 mais représente une baisse de 16 % par rapport à 2005.

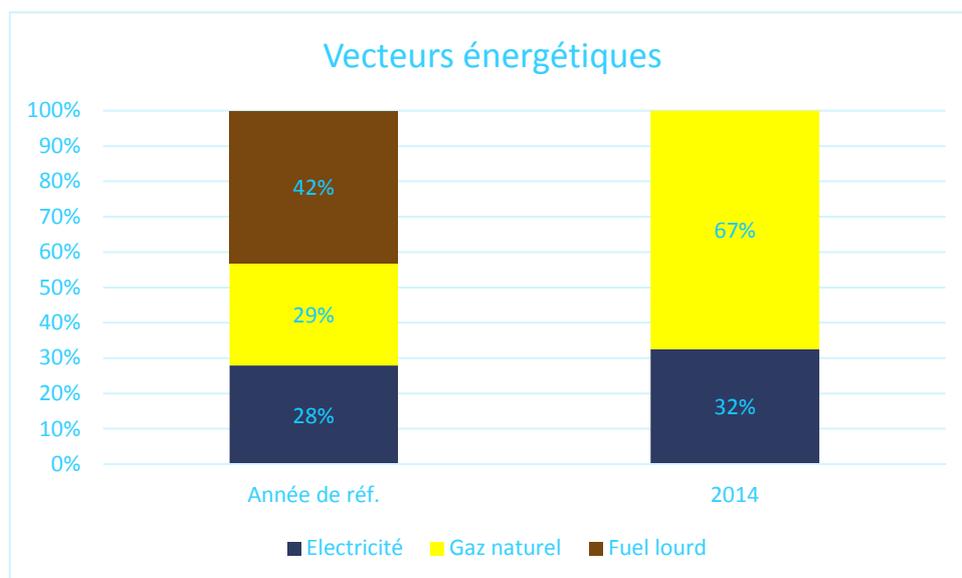
##### a) Vecteurs énergétiques

Les principaux vecteurs énergétiques utilisés dans le secteur verrier sont l'électricité et le gaz. Précédemment, le secteur consommait également du fuel lourd.

L'évolution des principaux vecteurs énergétiques dans le tableau ci-dessus nous indique que, entre l'année de référence et 2014 :

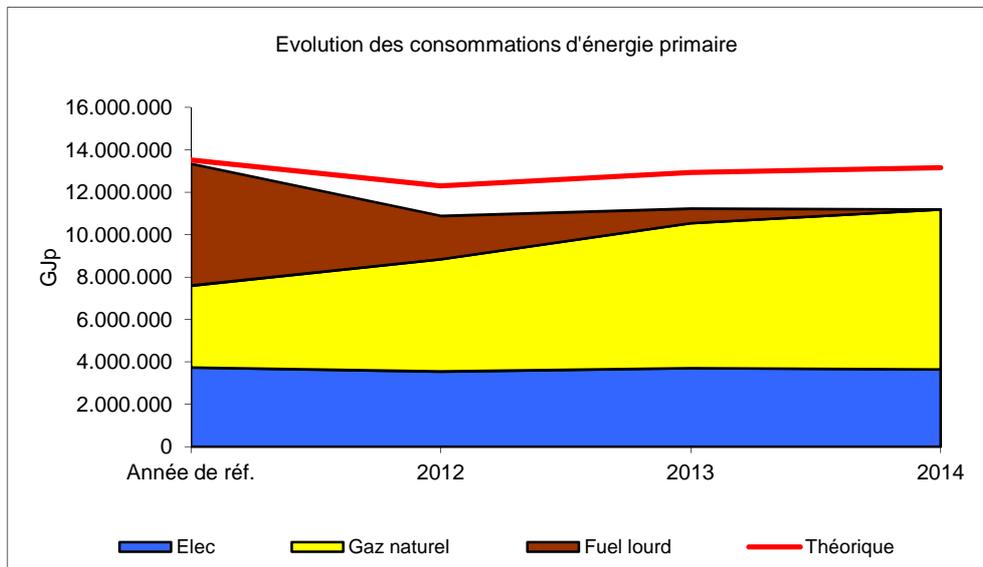
- La consommation d'électricité reste stable depuis 2005. La part d'électricité dans la répartition entre vecteurs énergétiques pour le secteur reste constante et de l'ordre de 30%.
- La consommation de gaz naturel poursuit son augmentation significative depuis 2012. En effet, la consommation en 2014 a augmentée de 10 % par rapport à 2013. Cette augmentation est due au passage progressif du fuel lourd au gaz naturel pour les fours floats. Par rapport à 2005, la consommation sectorielle de gaz a presque doublé et dès lors le gaz naturel représente aujourd'hui le vecteur majeur pour l'approvisionnement en énergie du secteur.
- La consommation de fuel lourd a poursuivi sa forte diminution observée ces dernières années pour arriver à une consommation nulle en 2014. Cette baisse est la conséquence de la conversion des fours alimentés en fuel lourd vers le gaz naturel.

L'évolution de la répartition des vecteurs énergétique pour le secteur verrier est illustrée par l'histogramme suivant :



## b) Evolution de la consommation énergétique

Le graphique suivant illustre l'évolution globale de l'énergie primaire réellement consommée par le secteur par rapport à la consommation théorique calculée sur base des consommations spécifiques de référence.



En 2014, la consommation d'énergie primaire est inférieure de 14% à celle considérée comme l'énergie primaire théorique et cette amélioration représente un gain en énergie primaire de 1.856.000 GJp.

## 5. Emissions de CO<sub>2</sub>

Les émissions réelles de CO<sub>2</sub> en 2014 restent fort proche des émissions de 2013 mais représentent une réduction de 29 % par rapport à 2005.

### a) Vecteurs émetteurs de CO<sub>2</sub>

Les principaux vecteurs émetteurs de CO<sub>2</sub> suivi dans le cadre de cet accord de branche sont identiques aux vecteurs énergétique c.-à-d. l'électricité et le gaz naturel. Précédemment, la consommation de fuel lourd était aussi un émetteur important de CO<sub>2</sub>.

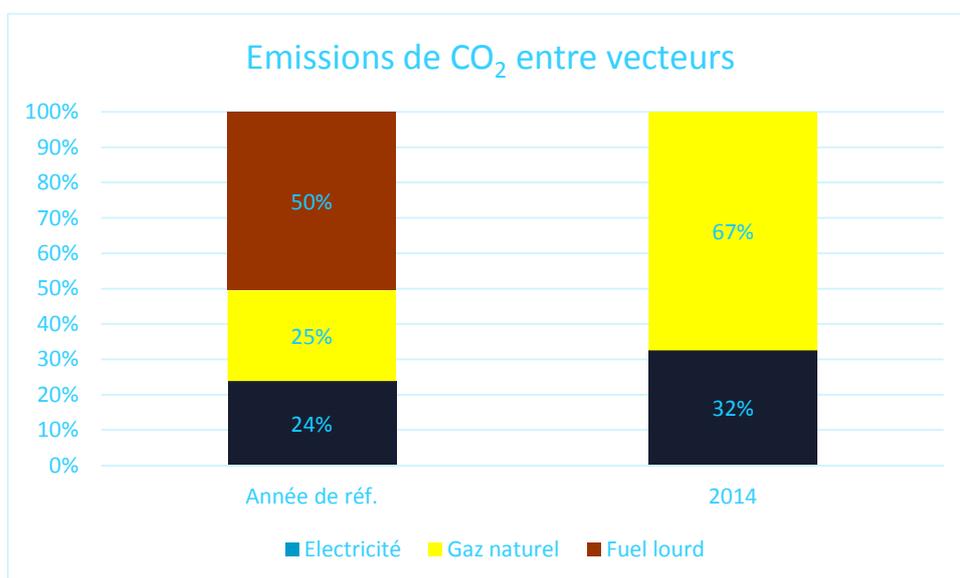
L'évolution des principaux vecteurs d'émission de CO<sub>2</sub> repris dans le tableau ci-dessus nous indique que, entre l'année de référence et 2014 :

- Les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation d'électricité en 2014 restent stables depuis 2005. De plus, la part des émissions provenant de l'électricité dans la répartition entre les vecteurs émetteurs pour le secteur reste constante et est de l'ordre de 30%.



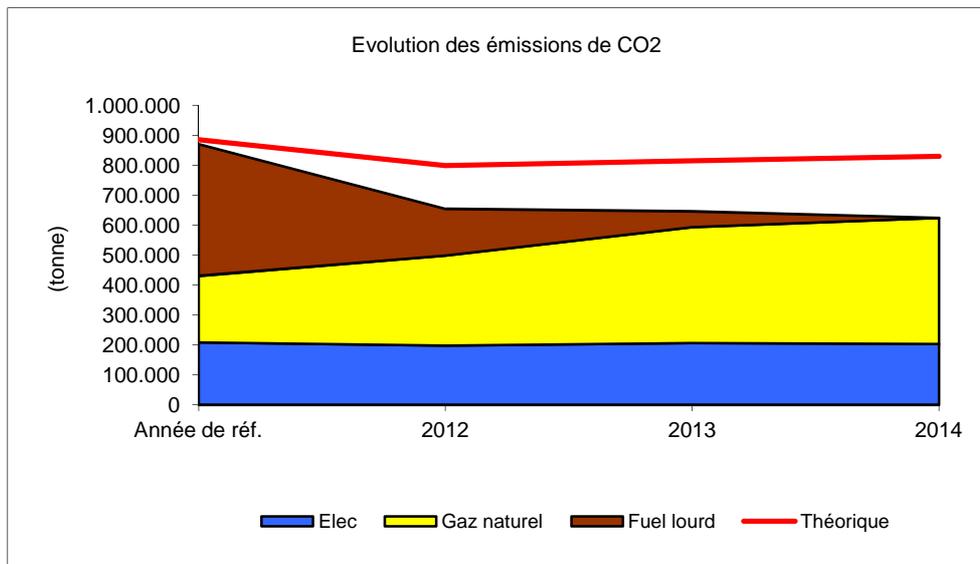
- Les émissions de CO<sub>2</sub> issues du gaz naturel poursuivent leur croissance significative depuis 2012. En effet, les émissions en 2014 ont augmenté de 9 % par rapport à 2013. Cette augmentation est due au passage progressif du fuel lourd au gaz naturel en tant que vecteur énergétique pour les fours floats. Par rapport à 2005, les émissions sectorielles de gaz ont quasi doublé (+89%) et dès lors le gaz naturel représente aujourd'hui le vecteur émetteur majeur dans le secteur verrier.
- Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la combustion de fuel lourd ont poursuivi leur forte diminution observée ces dernières années pour être nulle en 2014. Cette baisse est la conséquence de la conversion des fours alimentés en fuel vers le gaz naturel.

La répartition des vecteurs énergétiques pour le secteur verrier est illustrée par l'histogramme suivant :



### b) Evolution des émissions de CO<sub>2</sub>

Le graphique suivant illustre l'évolution globale des émissions de CO<sub>2</sub> émises par le secteur par rapport aux émissions théoriques calculées sur base des émissions spécifiques de référence.



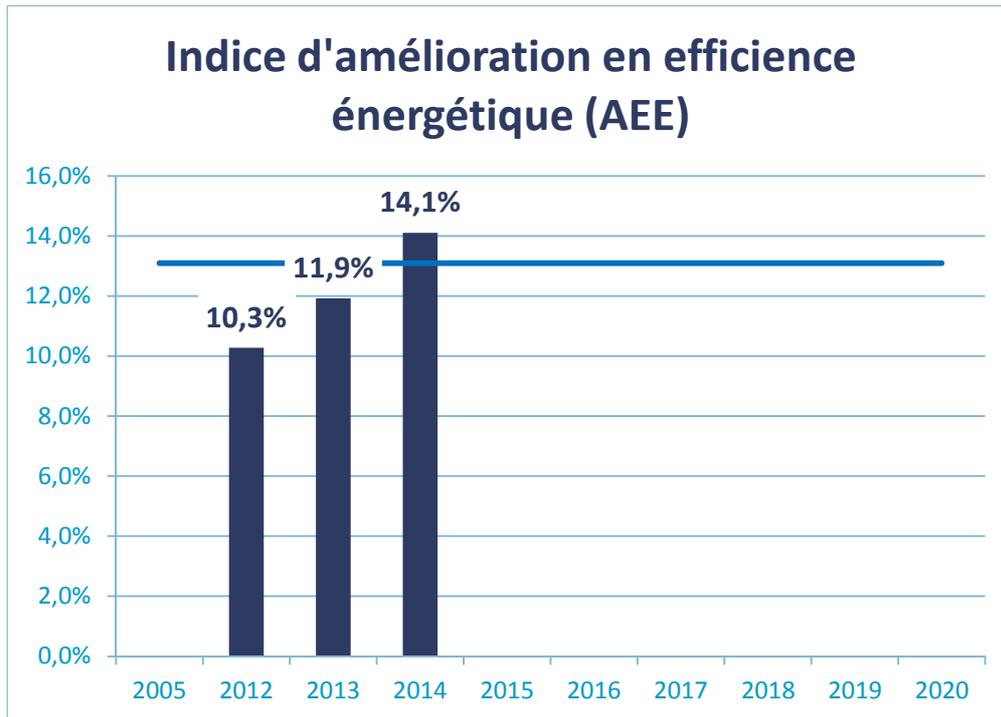
En 2014, les émissions de CO<sub>2</sub> sont inférieures de 24 % à celles considérées comme théoriques et cette réduction représente un gain de 200.000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

## 6. Indices de suivi

L'accord de branche prévoit un suivi annuel de 4 indices. Deux indices sont contraignant et il s'agit de l'indice d'amélioration en efficacité énergétique (AEE) et l'indice d'amélioration en émissions de CO<sub>2</sub> (ACO<sub>2</sub>). Les deux autres indices sont à titre indicatif et permettent de suivre l'évolution de la part du renouvelable dans la consommation du secteur.

### a) Indice d'amélioration en efficacité énergétique (AEE)

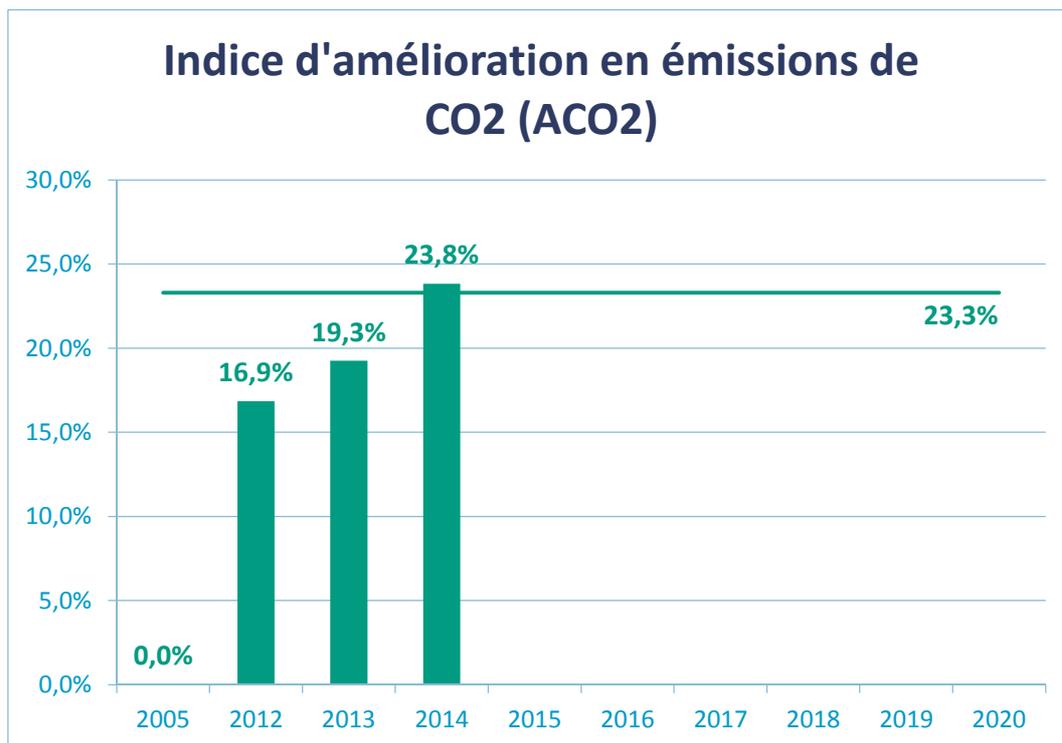
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'indice d'amélioration en efficacité énergétique à partir de l'année de référence et mentionne l'objectif à atteindre à l'horizon 2020.



En 2014, l'AEE est équivalent à 14,1% et dépasse l'objectif sectoriel horizon 2020 fixé pour le secteur à 13,1%.

#### b) ACO<sub>2</sub>

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'indice d'amélioration en émissions de CO<sub>2</sub> à partir de l'année de référence et mentionne l'objectif à atteindre à l'horizon 2020.

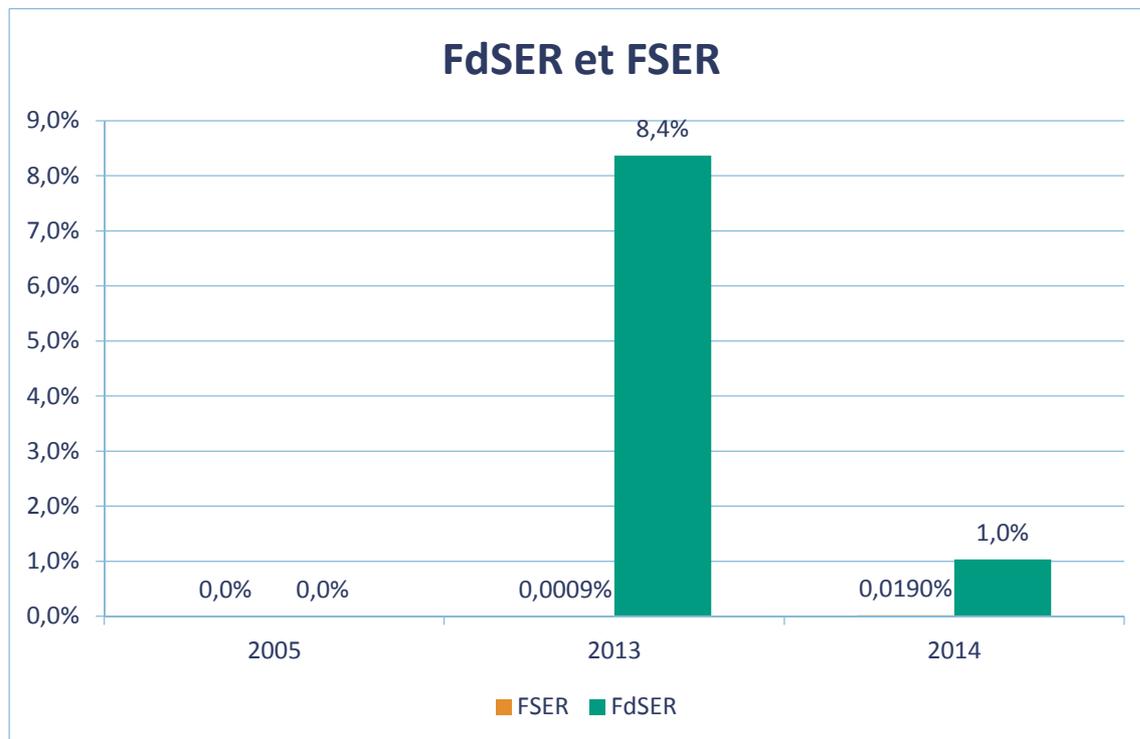


En 2014, l'ACO<sub>2</sub> est équivalent à 23,8% et dépasse l'objectif sectoriel horizon 2020 fixé pour le secteur à 23,3%.

#### c) FSER et FdSER

Cet accord de branche prévoit le suivi de la part de l'énergie renouvelable dans la consommation énergétique du secteur. A cet effet, deux indices non contraignants sont prévus. L'indice FSER exprime la part d'énergie renouvelable qui est produite sur les sites verriers par rapport à la consommation totale du secteur. L'indice FdSER exprime quant à lui la part d'énergie renouvelable consommée par le secteur par rapport à sa consommation totale.

Le graphique suivant illustre l'évolution des indices de « fraction » renouvelable pour le secteur à partir de l'année de référence.



En 2014, on observe une hausse de l'indice FSER qui passe à 0,019%.

L'indice FdSER subit quant à lui une forte baisse en 2014 et ne représente plus que 1%. Situation des entités par rapport à leur objectif

## 7. Explicatif des évènements de l'année écoulée

La méthodologie de l'accord de branche prévoit que les objectifs sectoriels soient calculés e.a. sur les résultats des pistes d'améliorations retenues lors des audits individuels des entreprises.

Le tableau ci-dessous chiffre ces mesures sur base des données reprises dans le plan sectoriel et reprend également l'ensemble des mesures réalisées depuis l'année de référence.

Type	Nombre	Investissement	Total Gjp	Total CO2 (T)
Pistes R (2005 - 2012)	47	n.c.	966.188	113.706
Pistes du plan en 2013	11	18.727.000 €	67.460	37.073
Pistes hors plan 2013*	8	n.c.	n.c.	n.c.
Pistes du plan en 2014				
Pistes A1	5	151.000 €	23.011	1.284



Pistes A2	1	7.750 €	360	20
Pistes 2014	6	158.750 €	23.371	1.304
Pistes hors plan 2014*	7	n.c.	n.c.	n.c.
<b>Pistes 2005 - 2014</b>	<b>79</b>	<b>Min. 18.885.750 €</b>	<b>1.057.019</b>	<b>152.083</b>

n.c. : non communiqué

\* : pistes non identifiés dans le plan d'action initial

En 2014, 13 actions ont été mises en œuvre totalement ou partiellement, dont 7 qui n'avaient pas été retenues comme étant pertinentes lors de l'élaboration du plan sectoriel. Les 6 actions issues du plan sectoriel et réalisées en 2014 sont 5 pistes classées A1 et une piste A2. Elles représentent un investissement de l'ordre de 160.000€ pour un gain énergétique de 23.400 GJp et de 1.300 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Les actions déjà mises en œuvre dans le cadre de cet accord de branche sont par exemple :

- / Le passage du fuel lourd au gaz naturel pour l'alimentation des fours verriers ;
- / L'optimisation de la combustion du gaz naturel par un meilleur suivi de sa composition à l'aide de divers appareils de mesures ou encore un meilleur mélange avec l'air de combustion.

## 8. Mapping CO<sub>2</sub> et Brainstorming

Conformément à la convention l'ensemble des entités signataires ont réalisé un mapping CO<sub>2</sub> pour le 15 mars 2015. Les 2 méthodologies utilisées par les entités sont le GHG Protocol et le Bilan Carbone de l'Ademe.

## 9. Conclusion

L'année 2014 du secteur verrier est marquée par une baisse du nombre d'entreprises adhérentes à l'accord de branche de la FIV. En effet, 2 sites de production de verre plat ont communiqué leur sortie de l'accord de branche suite à l'arrêt définitif de leur production.

Le monitoring 2014 du volume produit, exprimé en tonne de verre fondu, indique une légère hausse mais celui-ci reste toutefois inférieur au volume de 2005. Cette situation illustre bien le contexte économique encore assez défavorable dans lequel se trouve l'industrie verrière wallonne.

Néanmoins, le secteur a poursuivi ses efforts en termes d'efficacité énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub>. L'efficacité énergétique a été améliorée de 14,1% ce qui correspond à un gain de 1.856.000 GJp et le secteur a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 23,8% ou encore 200.000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées. Depuis le début de l'accord, 79 mesures d'amélioration ont été exécutés par les entreprises, dont 15 n'étaient pas reprises dans leur plan d'actions initiales. En 2014, ces résultats ont été obtenus suite à



la mise en œuvre de 13 actions pour un investissement de 160.000€. Grâce à l'ensemble de ces mesures, les objectifs sectoriels à l'horizon 2020 sont déjà atteints en 2014.

Les indices de suivi d'énergie renouvelable restent faibles et l'indice FSER baisse fortement suite à des changements de fournisseurs d'énergie. Comme prévu par la convention, l'ensemble des entreprises ont réalisés un mapping CO<sub>2</sub> de leur site de production.

oOo

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE  
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**GSV – Sidérurgie**



**GROUPEMENT DE LA SIDÉRURGIE**

**RAPPORT D'INFORMATION SECTORIEL**

**ANNÉE 2014**

DESTINÉ À PUBLICATION

**RELATIF À L'ACCORD DE BRANCHE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION 2012-2020**

**ENTRE LE GROUPEMENT DE LA SIDÉRURGIE REPRÉSENTANT L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE  
WALLONNE ET LA WALLONIE REPRÉSENTÉE PAR SON GOUVERNEMENT**

**RELATIF À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ET À L'AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE  
ÉNERGÉTIQUE**

## 1. Introduction

---

L'Accord de Branche de deuxième génération 2012-2020 entre le Groupement de la Sidérurgie représentant l'industrie sidérurgique wallonne et la Wallonie représentée par son Gouvernement relatif à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à l'amélioration de l'efficacité énergétique a été signé le 19 décembre 2013. Les objectifs du secteur de la sidérurgie à l'horizon 2020 sont confirmés dans l'avenant n° 1 d'avril 2014.

\*\*\*

### RAPPEL

#### **ENGAGEMENT DE LA SIDÉRURGIE WALLONNE À L'HORIZON 2020**

Sur base des données chiffrées, validées par la Région wallonne, les objectifs de la sidérurgie wallonne entre 2005 et 2020 ont les deux composantes suivantes :

- Déjà réalisé depuis 2005 :
  - AEE acquis 8,1%
  - ACO<sub>2</sub> acquis 10,1%
- Engagement sur amélioration complémentaire à 2020 :
  - AEE à réaliser 5,4%
  - ACO<sub>2</sub> à réaliser 5,7%
- Engagement total à 2020 :
  - AEE 13,5%
  - ACO<sub>2</sub> 15,8%

#### **OBJECTIF INTERMÉDIAIRE INDICATIF FIN 2016**

- Déjà réalisé depuis 2005 :
  - AEE acquis 8,1%
  - ACO<sub>2</sub> acquis 10,1%
- Amélioration complémentaire :
  - AEE à réaliser 2,7%
  - ACO<sub>2</sub> à réaliser 2,8%
- Total à 2016 :
  - AEE 10,8%
  - ACO<sub>2</sub> 12,9%

## 2. Liste des entreprises/sites

---

### **ARCELORMITTAL BELGIUM S.A.**

Site ArcelorMittal Liège S.A. – Rue de la Digue 22 à 4400 Flémalle

Date d'entrée : 01.01.2014

### **INDUSTEEL BELGIUM S.A.**

Site Industeel Belgium S.A. – Rue de Châtelet 266 à 6030 Marchienne-au-Pont

Date d'entrée : 01.01.2014

### **APERAM STAINLESS BELGIUM S.A.**

Site Aperam Châtelet – Rue des Ateliers 14 à 6200 Châtelet

Date d'entrée : 01.01.2014

### **NLMK LA LOUVIÈRE S.A.**

Site NLMK La Louvière S.A. – Rue des Rivaux 2 à 7100 La Louvière

Date d'entrée : 01.01.2014

### **NLMK CLABECQ S.A.**

Site NLMK Clabecq S.A. – Rue de Clabecq 101 à 1460 Ittre

Date d'entrée : 01.01.2014

### **SEGAL S.A.**

Site Segal S.A. – Chaussée de Ramioul 50 à 4400 Ivoz-Ramet

Date d'entrée : 01.01.2014

### **THY-MARCINELLE S.A.**

Site Thy-Marcinelle S.A. – Rue de l'acier 1 BP 1002 à 6000 Charleroi

Date d'entrée : 01.01.2014

### **ENGINEERING STEEL BELGIUM SPRL**

Site Engineering Steel Belgium SPRL – Rue de l'Environnement 8 à 4100 Seraing

Date d'entrée : 01.03.2014

### 3. Evolutions récentes en sidérurgie

---

#### 3.1. Monde / UE

##### 2014 : l'année où la production chinoise d'acier a fait du surplace

La production mondiale d'acier brut n'a que très faiblement progressé l'année dernière (0,8%) atteignant un volume total de 1.662 millions de tonnes, ce qui représente néanmoins un nouveau record historique. Cette faiblesse de la croissance est due à la morosité économique prévalant dans plusieurs régions du monde, mais surtout au surplace de la production chinoise à son niveau de 2013.

	2014 Mt	2014 / 2005	2014 / 2013	Monde =100
<b>Chine</b>	<b>823</b>	<b>131%</b>	<b>0%</b>	<b>50%</b>
<b>UE28</b>	<b>169</b>	<b>-14%</b>	<b>2%</b>	<b>10%</b>
<b>Japon</b>	<b>111</b>	<b>-2%</b>	<b>0%</b>	<b>7%</b>
<b>USA</b>	<b>88</b>	<b>-7%</b>	<b>2%</b>	<b>5%</b>
<b>Inde</b>	<b>83</b>	<b>82%</b>	<b>2%</b>	<b>5%</b>
<b>Russie</b>	<b>71</b>	<b>8%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>
<b>Corée du Sud</b>	<b>71</b>	<b>50%</b>	<b>8%</b>	<b>4%</b>
<b>MONDE</b>	<b>1.662</b>	<b>45%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

La production de la Chine qui avait augmenté de plus de 131% ces 10 dernières années et avait même encore crû d'environ 90 millions de tonnes en 2013, est restée bloquée en 2014 à 823 millions de tonnes. Les implications de cette nouvelle situation sont aujourd'hui déjà partiellement tangibles et auront indubitablement un impact déterminant sur l'évolution du secteur sidérurgique mondial. Les nouvelles capacités programmées en Chine – 80 millions de tonnes rien qu'au cours de la période 2014-2017 – auront, si aucune restructuration profonde n'est entreprise et si aucun relais de la demande intérieure ne se manifeste, une incidence décisive sur la rentabilité des acteurs sidérurgiques chinois. La recherche de nouveaux marchés à l'international mais surtout le développement fulgurant de courants existants, notamment vers l'UE, sont déjà largement engagés.

Souffrant encore toujours d'un contexte économique morose, la production en UE28 a augmenté de près de 2% l'année dernière recouvrant ainsi le volume de 169 millions de tonnes produit en 2012. Ce même schéma a prévalu en Belgique avec un rattrapage du recul de 2013, la production totale s'élevant en 2014 à 7,3 millions de tonnes dont 1,39 millions d'acier inoxydable.

##### Une reprise hésitante et fragile de la consommation d'acier en UE

En 2014, la consommation d'acier en UE a évolué de manière hésitante avec un premier semestre encourageant suivi d'un ralentissement au second. Elle a ainsi progressé d'environ 3% à 146 millions de tonnes restant toutefois encore loin du sommet de 200 millions de tonnes atteint avant la crise de 2008. Plusieurs secteurs utilisateurs dont l'automobile, les fabrications métalliques et les tubes ont été bien orientés. La construction pour sa part est restée timorée. Les situations en UE sont toutefois assez hétérogènes : l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Pologne enregistrant des croissances contrairement à la France, l'Italie, voire les Pays-Bas.

Les indicateurs semblent en ce début d'année mieux orientés en UE que jusque récemment. La baisse des prix du pétrole et celle de la parité de l'euro par rapport au dollar, de même que la politique de la BCE peuvent donner à l'UE les impulsions requises pour une reprise plus dynamique. Des dangers guettent toutefois notamment ceux liés à une déflation économique ou à la situation internationale en Ukraine.

### **L'UE appelée à être plus active dans le soutien à ses secteurs industriels**

En 2014, l'UE est restée exportatrice nette d'acier. Le surplus s'est toutefois réduit à environ 4 millions de tonnes de produits finis. Elle a cependant à nouveau perdu des parts de marché avec des importations augmentant plus vite que les livraisons intérieures des producteurs UE. Il importe à l'UE de rester vigilante face à la recrudescence des importations : expansion de 11% en 2014 succédant à une hausse de 10% en 2013.

Un nombre sans cesse croissant de pays prennent des mesures en vue de protéger et avantager leur industrie. Sans pour autant emboîter ce pas, il convient à nos autorités de veiller à une application correcte des dispositions de l'OMC et de ne pas laisser nos entreprises dans des situations de concurrence inégales. Le « Steel Action Plan » doit permettre à la sidérurgie européenne de poursuivre sa vocation d'activité industrielle structurante et innovante pour les différents segments de l'économie.

## **3.2. Belgique**

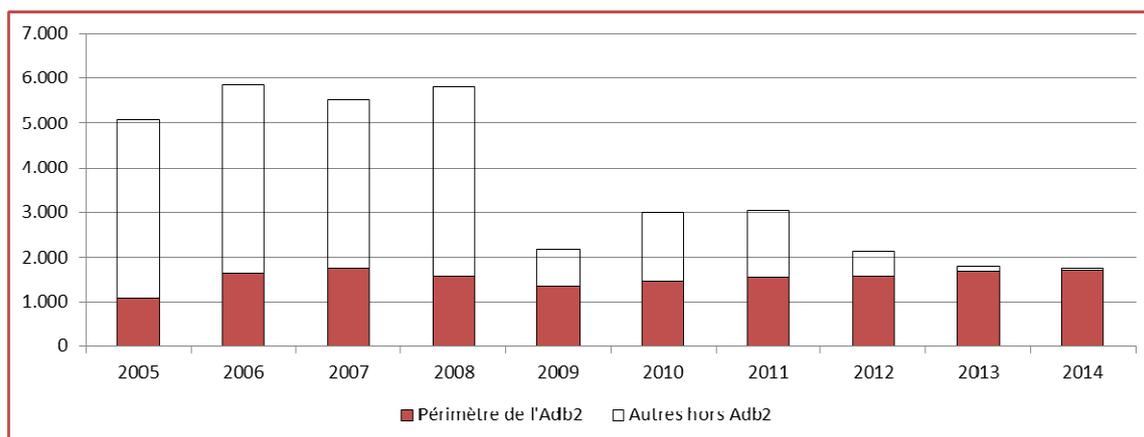
<b>Production (en kt et %)</b>					
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/13</b>
Acier brut (tous aciers)	8.026	7.301	7.127	7.331	3 %
<i>dt via convertisseur O2</i>	5.253	4.647	4.738	4.952	5 %
<i>dt via four électrique</i>	2.773	2.654	2.389	2.379	1 %
dont acier inoxydable	1.241	1.241	1.332	1.388	7 %
Bobines à chaud	8.465	7.476	6.988	7.038	1 %
Bobines à froid	4.703	4.406	4.524	4.687	4 %
Tôles revêtues	3.485	3.642	3.674	3.903	6 %
Tôles quarto	585	568	510	562	10 %
Fil machine	879	872	796	792	- 1 %

### 3.3. Wallonie

En 2014, la production d'acier brut, entièrement réalisée par la filière électrique s'est élevée à 1,8 millions de tonnes, en retrait de 3,5% par rapport à 2013. La production d'acier inoxydable est restée stable à 760.000 tonnes.

En aval, la production de laminés à chaud a augmentée de 5% par rapport à 2013 ; les productions de tôles à froid et de tôles revêtues ont progressées de 9%.

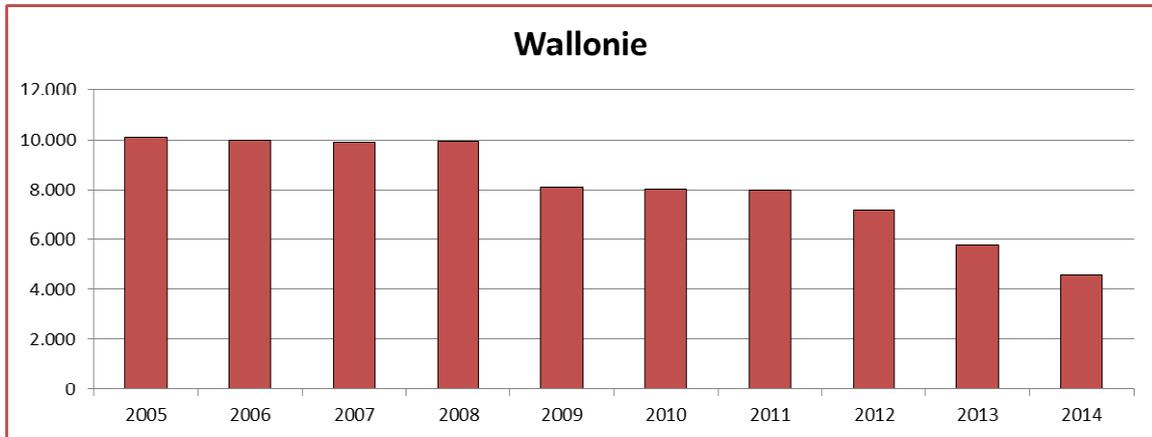
#### 3.3.1. Evolution de la production d'acier brut



#### 3.3.2. Production des principaux produits et leur destination

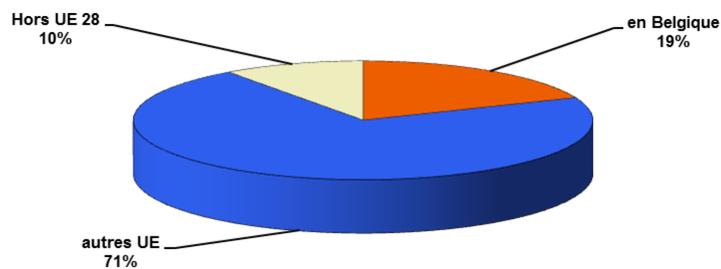
Produits finis	Production En 1.000 t			Utilisations principales
	2005	2013	2014	
Produits laminés à chaud	7.203	3.540	3.723	
dont				
Larges bandes	5.373	2.253	2.386	Construction métallique
Tôles quarto	799	492	545	Bâtiment, chaudronnerie
Fil machine	794	796	792	Tréfilerie
Tôles à froid	1.916	1.436	1.568	
Radiatoristes, fûtiers				
Tôles revêtues	2.368	1.914	2.082	
dont				
Fer blanc	189	156	155	Emballage
Tôles galvanisées	1.705	1.371	1.578	Bâtiment, automobile
Tôles électrozinguées	322	283	250	Automobile, électroménagers
Tôles à revêt. Organique	151	104	98	Mobilier, bâtiment

### 3.3.3. Evolution de l'emploi



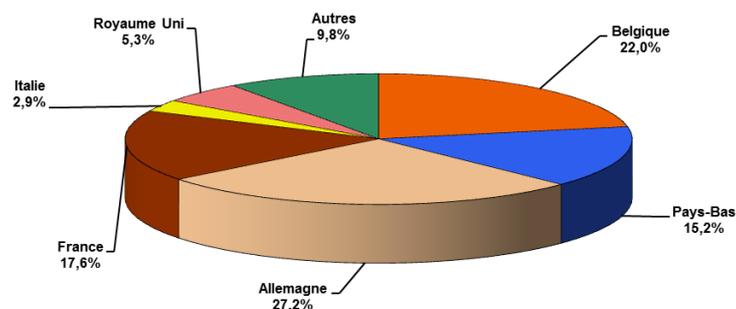
### 3.3.4. Livraisons

#### Ventilation des livraisons totales de la sidérurgie wallonne en 2014



Source : GSV

#### Ventilation des livraisons totales de la sidérurgie wallonne en 2014 en UE 28

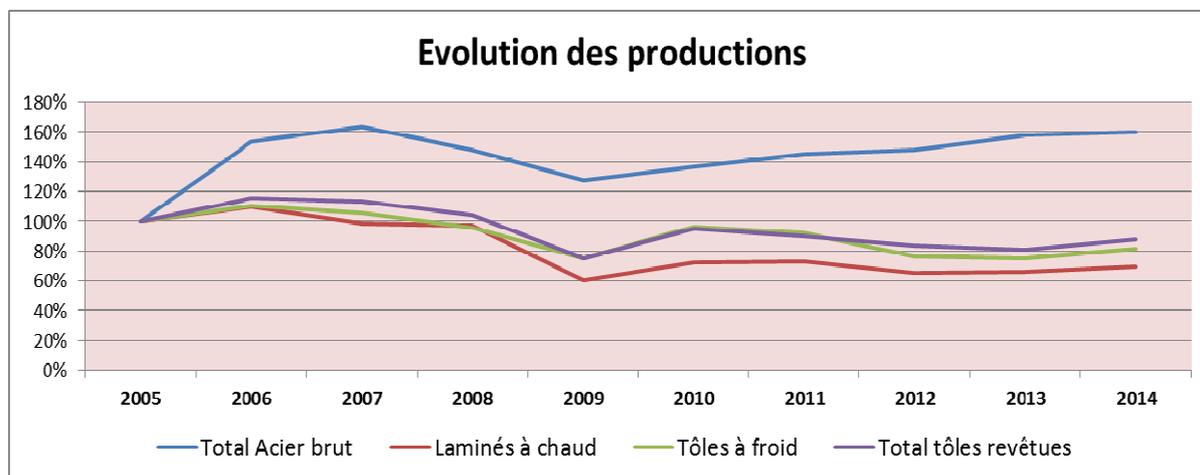


## 4. Reporting 2014

---

En raison d'une situation particulière, une entreprise n'a pas été intégrée dans le rapport 2014.

### 4.1. Productions associées

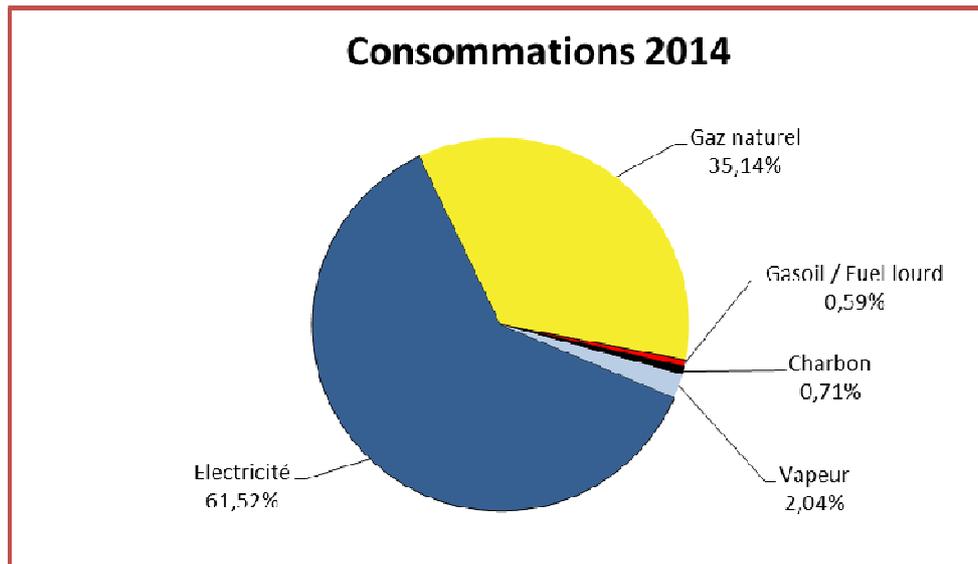


## 4.2. Résultats chiffrés

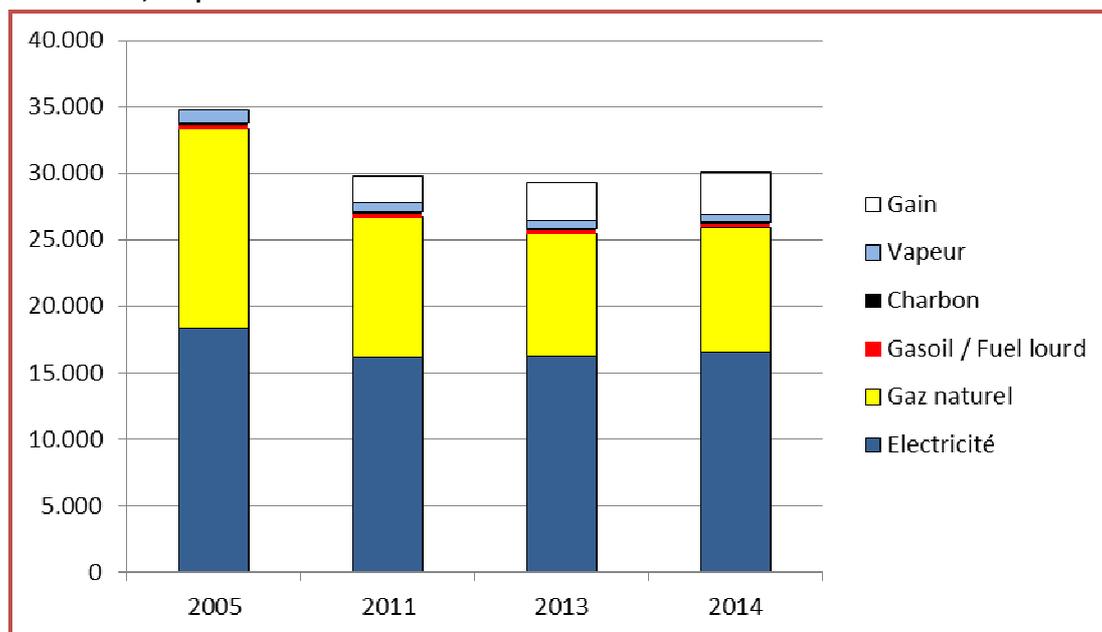
### 4.2.1. Consommation d'énergie primaire (1000 GJp)

Consommation totale en 2014 : 26.895,2

#### Consommation d'énergie primaire par vecteur énergétique



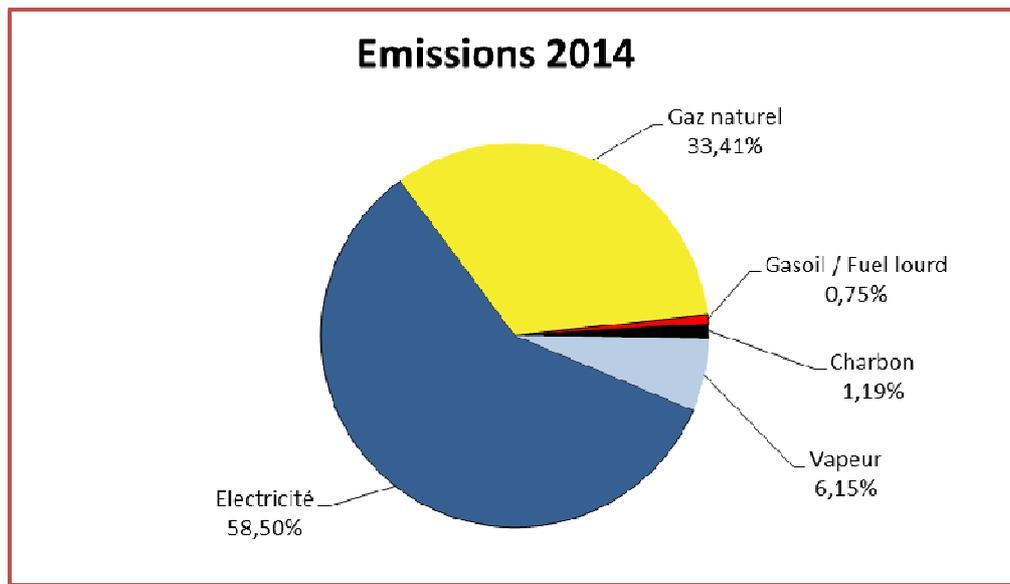
En 1.000,0 GJp



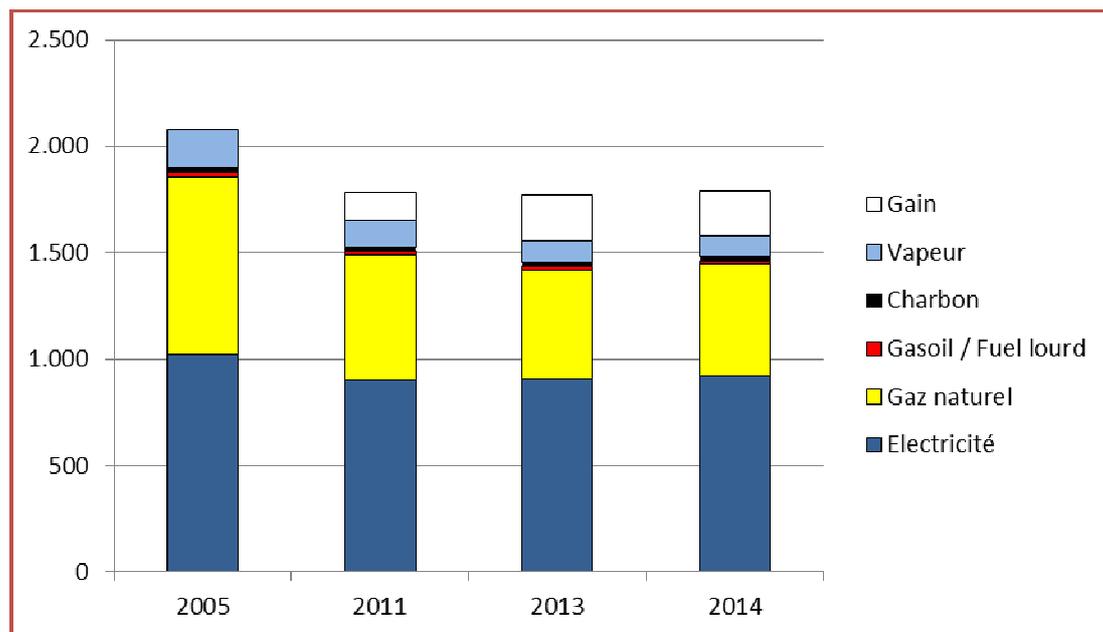
## 4.2.2. Emissions de CO<sub>2</sub>

Emissions totales en 2014 : 1.578.342 tonnes

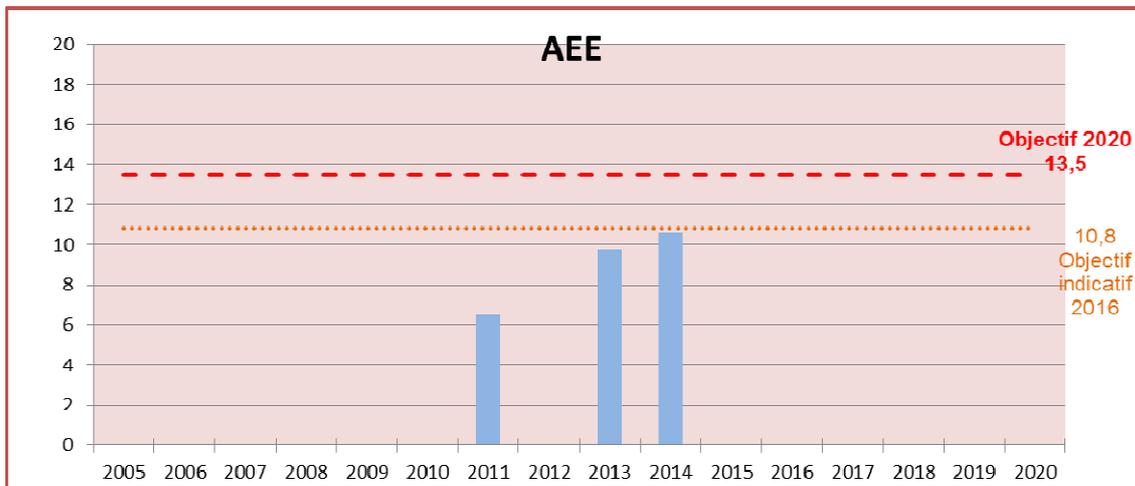
### Emissions de CO<sub>2</sub> par vecteur énergétique



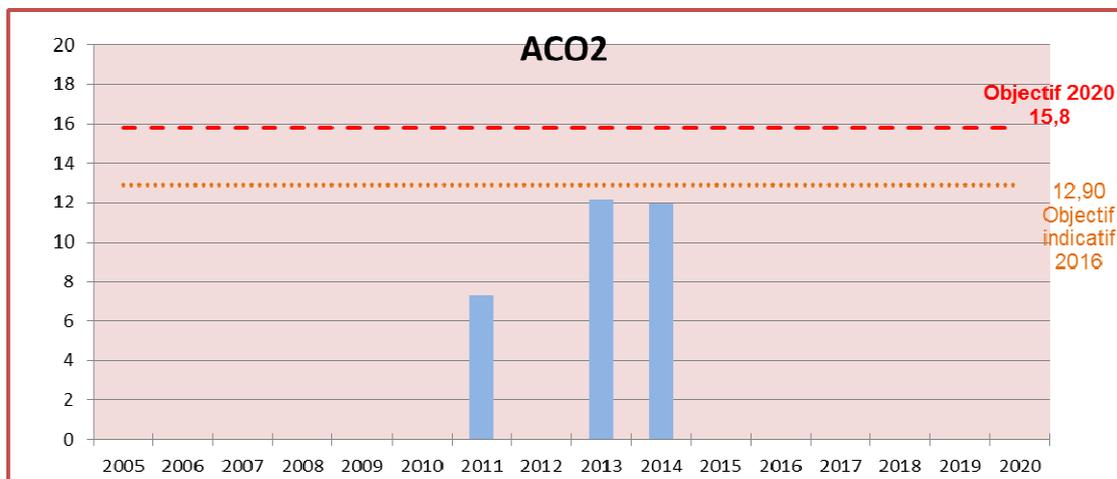
En 1.000 tonnes



#### 4.2.3. Evolution AEE



#### 4.2.4. Evolution ACO2



## 5. Conclusion

---

Comme les années précédentes, 2014 a été une année très difficile pour la sidérurgie en Europe et en Wallonie en raison du contexte économique morose. La légère amélioration de la demande d'acier en Europe intervenue en 2014 a essentiellement bénéficié aux importations en provenance de pays tiers qui ont enregistré une nouvelle augmentation de 12%, tandis que les livraisons des producteurs européens n'ont progressé que de 1,5%.

Sur les marchés hors UE, les sidérurgistes européens subissent également une forte pression concurrentielle en raison des offres excédentaires émanant de pays en phase d'industrialisation, telle que la Chine dont les outils de production sont en surcapacité structurelle.

En raison des nouvelles réalités du marché, la restructuration du secteur sidérurgique en UE et en Wallonie a été poursuivie.

Dans le cadre de l'Accord de Branche de la 2<sup>ème</sup> Génération, la sidérurgie en Wallonie a poursuivi ses efforts pour améliorer ses performances énergétiques et limiter ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour 2014, l'analyse chiffrée de l'évolution de la consommation d'énergie tous vecteurs confondus, fait ressortir un indice d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (AEE) de 10,60% par rapport à l'année de base 2005. Grâce à cette nouvelle progression enregistrée, l'indice AEE se rapproche de l'objectif intermédiaire indicatif pour 2016 (10,8%).

L'analyse des émissions de CO<sub>2</sub> pour 2014 conduit à un Indice d'Amélioration CO<sub>2</sub> (ACO<sub>2</sub>) de 11,98%, en légère régression (0,19%) par rapport à l'année précédente. L'écart par rapport à l'objectif intermédiaire indicatif pour 2016 (12,9%) se limite à 0,92%.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DE L'ENTREPRISE ACCORD DE  
BRANCHE

LHOIST – Chaux

## Synthèse du rapport sectoriel de suivi de l'accord de branche

Année : **2014**

### SECTEUR :

Signataire de l'accord : *Groupe LHOIST*  
Types de production : *Chaux et dolomie*  
Nombre d'emplois dans les sites concernés : *300*

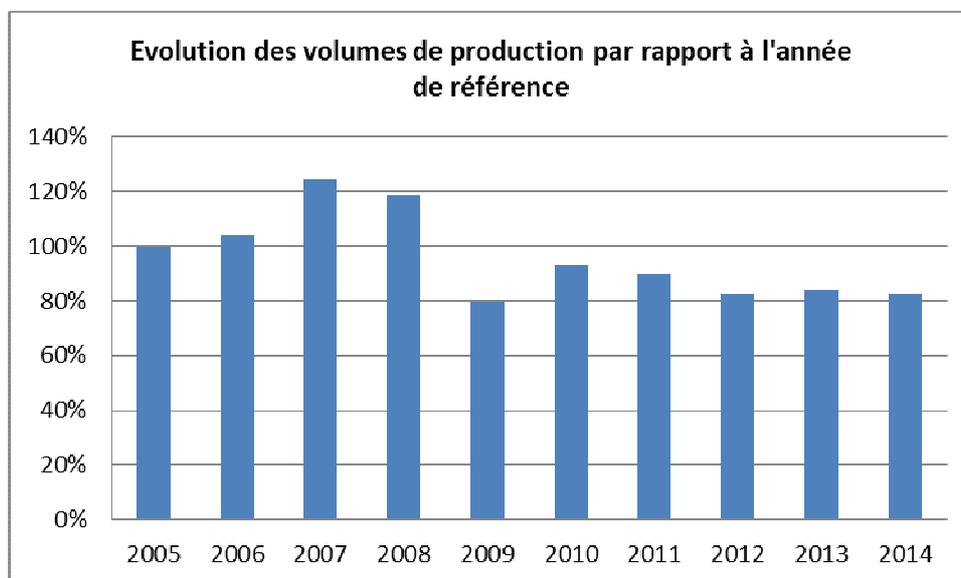
### DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE

Objectif énergie (pas encore approuvé) : *8,60 % en 2020*  
Objectif CO2 (pas encore approuvé) : *9,42 % en 2020*

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : *1,46 %*  
Amélioration actuelle des émissions de CO2 : *-0,86 %*

Date de signature de l'accord : *19 décembre 2013*  
Objectif défini à l'horizon : *31.12.2020*  
Date de fin d'accord : *31.12.2020*

### Volumes de production

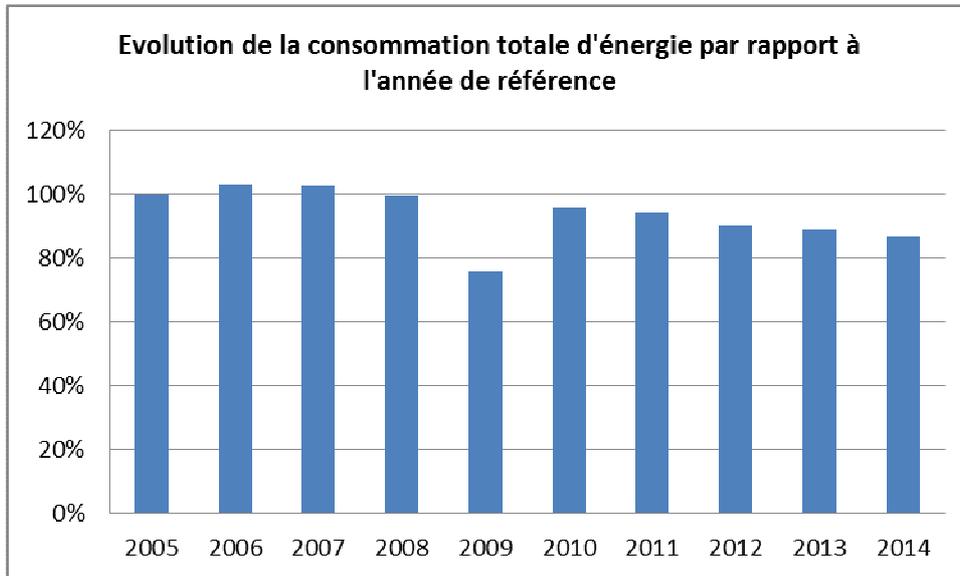


### Performances économiques du secteur et événements

La production de l'année 2014 a retrouvé le niveau de l'année 2012, soit légèrement inférieure à celle de 2013. Elle reste très inférieure à celle de 2005, année de référence.

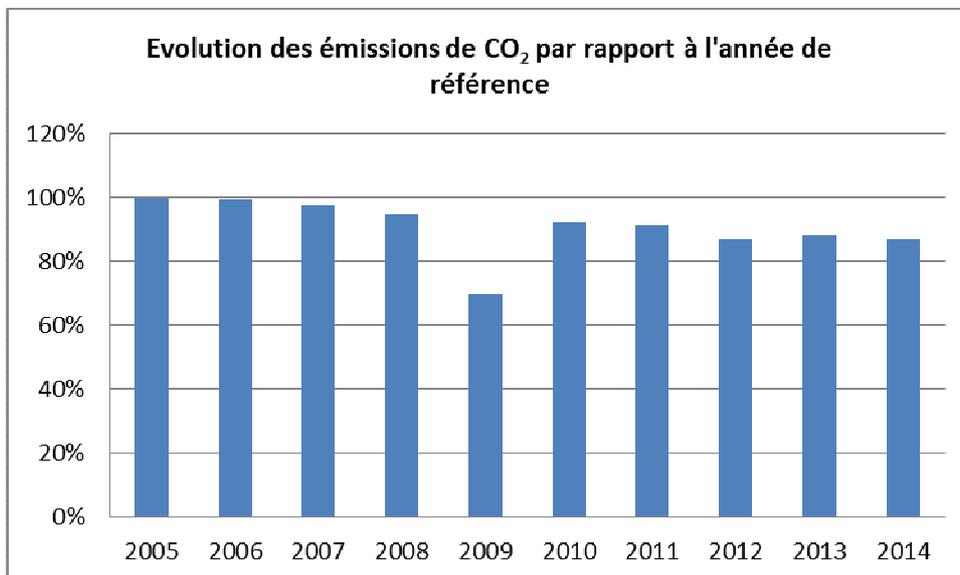
## Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO2

### Evolution des consommations d'énergie



En 2014, on observe un niveau de consommation totale d'énergie par les deux usines du Groupe engagées dans les accords de branche légèrement inférieur à celui de 2013. Ce niveau reste également très inférieur à celui de l'année de référence.

### Evolution des émissions de CO2



Les émissions de CO<sub>2</sub> des deux usines du Groupe engagées dans les accords de branche de 2014 sont très légèrement inférieures à celles de 2013. Elles restent également très inférieures à celles de l'année de référence.

### **Indice d'amélioration de l'efficacité énergétique**

En 2013, l'indice d'amélioration de l'efficacité énergétique est de :

$$\boxed{AEE = 1,46 \%}$$

### **Indice d'amélioration des émissions de CO<sub>2</sub>**

En 2013, l'indice d'amélioration des émissions de CO<sub>2</sub> est de :

$$\boxed{ACO_2 = - 0,86 \%}$$

### **Commentaires**

L'indice AEE a diminué par rapport à celui de 2013. Cela s'explique par l'arrêt d'un ajustement qui avait été fait, à l'époque, pour l'utilisation de biomasse sur l'un des fours rotatifs.

L'indice ACO<sub>2</sub> est négatif pour 2014, ce qui s'explique par l'arrêt complet de l'utilisation de combustibles au profit d'autres plus émetteurs de CO<sub>2</sub>. Cet arrêt a été décidé pour des raisons économiques.

### **Améliorations réalisées**

Le projet principal d'amélioration des performances énergétiques a été mis en œuvre en 2014, et devrait porter ses effets à partir de l'année 2015.

Par ailleurs, 10 autres projets ont également été réalisés sur les sites du Groupe Lhoist engagés dans les accords de branche de deuxième génération.

### **Conclusion**

Les résultats du Groupe Lhoist pour l'année 2014 sont encore éloignés des objectifs fixés pour l'année 2020, qui sont de 8,60% pour l'énergie et de 9,42% pour le CO<sub>2</sub>. Néanmoins, le projet le plus porteur de ces accords de branche a été réalisé sur site à la fin de l'année 2014, et nous espérons récolter des fruits de ce travail lors de la présentation des résultats de l'année 2015 : on peut en effet miser sur une diminution de plus de 25.000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par le site de Lhoist Hermalle en 2015.